



**Tous les deux,  
c'est pour la Vie...**

*dossier partenaires*

*Charte Intercommunale pour l'Environnement*

**2006 > 2011**







**D**ès l'établissement de son projet d'agglomération,  
le Pôle Azur Provence s'est fixé pour objectif  
d'offrir à ses habitants

---

**un véritable projet de vie**

*respectueux de l'environnement et répondant aux exigences  
d'un développement durable, cohérent et pertinent.*

*La Charte pour l'Environnement, que j'ai le plaisir  
de vous présenter dans cette brochure,*

*constitue une étape fondamentale vers cet objectif.*

*Les axes qu'elle préconise sont autant d'outils*

*pour continuer, ensemble, à façonner le visage*

*d'un territoire naturellement généreux*

*et recelant de précieux atouts pour le futur...*

**Jean Pierre Leleux**

*Président de la  
Communauté d'Agglomération  
Pôle Azur Provence*





*Les outils  
"Pour un projet de vie"*





## *“ Respect de l’environnement : rassembler toutes les énergies ”*

De plus en plus soucieux du respect et de l'amélioration de la qualité de l'environnement, les acteurs publics inscrivent leurs politiques, dans une démarche globale et volontariste de développement durable et de lutte contre le changement climatique, enjeux essentiels au niveau de la planète.

Dispositif contractuel qui, par son caractère transversal, assure la cohérence du territoire, la Charte de l'Environnement et de Développement Durable constitue une démarche de l'Etat dont la mise en œuvre relève de l'initiative des collectivités. Définie par une circulaire du 11 mai 1994, ce document, fruit d'une large concertation et d'une implication active des acteurs publics, formalise les engagements, pris par l'État, la Collectivité et les différents partenaires, d'intégrer dans tout processus décisionnel public les préoccupations d'ordre environnemental, et la recherche d'un équilibre entre le développement économique et le cadre de vie présent et futur.

En s'engageant dans une démarche d'élaboration d'une Charte de l'Environnement, la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence affirme sa volonté de projeter l'avenir de son territoire dans le cadre des grands principes de développement durable, par la mise en œuvre d'un programme d'actions adaptées aux spécificités de son territoire, la mobilisation de tous les acteurs, et la définition d'indicateurs de suivi pour apprécier les résultats de ce programme.

J'ai plaisir à souligner la qualité des actions programmées, reflet de la politique volontariste, en faveur de l'environnement et du développement durable, engagée par la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence qui saura rassembler toutes les énergies autour de cette importante politique commune.

**Pierre Breuil**  
*Préfet des Alpes-Maritimes*







## “ Transmettre à nos enfants des valeurs qui serviront de guide”

Un des socles commun qui a donné le jour à la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence était la préservation de la Qualité de Vie. Les cinq maires, à l'unanimité, ont souhaité bâtir la Charte pour l'Environnement afin de veiller, protéger et valoriser notre territoire. Chaque commune du périmètre ayant conscience de ces enjeux, avait déjà semé et utilisé les outils de la préservation de son cadre de vie.

Aujourd'hui, l'union de nos forces, dans la réflexion, et nos actions communes permettront de transmettre à nos enfants des valeurs qui, nous l'espérons, leur serviront de guide.

Cette charte correspond a des objectifs précis du Pôle Azur Provence :

- Concrétiser la volonté politique locale exprimée dans le projet d'agglomération
- Intégrer la qualité environnementale dans chaque domaine d'intervention de la collectivité
- Adopter une démarche globale, transversale et participative permettant de proposer des actions concrètes et évolutives
- Développer les partenariats et la concertation entre les acteurs du territoire

Cette charte concernera l'ensemble des compétences de l'agglomération (protection de l'environnement, politique de la ville, logement, gestion des déchets, aménagement, déplacements, développement économique, tourisme).

Elle est également l'aboutissement d'un travail de réflexion et de concertation mené depuis deux ans. Echanges et brassages d'idées, concertation, enquêtes, sondages se sont multipliés au cours de plusieurs dizaines de réunions, forums citoyens, consultations publiques et ont permis de faire émerger, au-delà des utopies et des démagogies, les axes stratégiques d'une vraie politique de développement durable et un programme opérationnel de 79 fiches " Actions " spécifiques que le Pôle Azur Provence, les communes membres et les acteurs du territoire se sont engagés à mettre en œuvre dans les cinq années à venir.

Ces actions sont orientées vers trois axes :

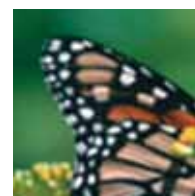
- La gestion de l'espace, pour une amélioration durable de la qualité de vie (27 actions)
- L'environnement, axe fédérateur des citoyens et acteurs du territoire (20 actions)
- Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques (32 actions)

Je veux ici remercier tous les acteurs -élus, administrations, associations citoyennes, habitants- de cette réflexion, et tout particulièrement Monsieur Daniel Le Blay, qui a présidé la commission de la charte, et Madame Katia Torelli, chargée de mission au Pôle Azur Provence, ainsi que tous ceux qui nous ont accompagnés dans ce travail.

Il reste un immense travail et des moyens conséquents pour les mettre en œuvre mais quel enjeu !

### Jean Pierre Leleux

*Président de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence  
Vice Président du Conseil général des Alpes-Maritimes  
Maire de Grasse*





# Sommaire

<b>Préambule</b>	11
<b>Présentation du Pôle Azur Provence</b>	12-13
<b>Charte pour l'Environnement : méthode et démarche</b>	14-15
<b>Concertation : ce qui ressort du questionnaire</b>	16-17
<b>Les enjeux environnementaux du territoire</b>	18-19
<b>Du diagnostic à l'action</b>	20-21
<b>Axe 1 - Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie</b>	23-50
Une gestion équilibrée de l'espace et des milieux > 9 actions	
La qualité environnementale de l'aménagement et des constructions > 9 actions	
Vers l'éco-mobilité > 9 actions	
<b>Axe 2 - L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire</b>	51 - 71
La mobilisation de l'ensemble des élus et des services > 4 actions	
La société civile et les citoyens garants de la qualité environnementale > 9 actions	
Vers une économie respectueuse de l'environnement > 7 actions	
<b>Axe 3 - Un territoire exemplaire sur la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques</b>	72 - 104
Des ressources naturelles préservées pour l'avenir > 11 actions	
La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique > 13 actions	
Des services exemplaires > 8 actions	
<b>Une charte portée par les acteurs locaux</b>	106
<b>La pérennité de la Charte</b>	107
<b>Conclusion</b>	108



# Préambule

## Une démarche globale adaptée au contexte du Pôle Azur Provence

Pôle Azur Provence s'est engagé dans la réalisation d'une Charte Intercommunale pour l'Environnement. Ce projet est défini dans ses statuts adoptés en janvier 2002 comme une compétence supplémentaire (art. 5).

Il s'inscrit donc comme une contribution locale aux engagements pris lors du **Sommet de la Terre de Rio** en 1992.

A cette occasion, les Etats ont pris l'engagement d'agir pour répondre aux enjeux planétaires tels que la préservation de la biodiversité ou la lutte contre le changement climatique.

C'est bien en application du principe « *Penser global, agir local* » que la France a créé les démarches de Charte pour l'Environnement.

Le Pôle Azur Provence est une Communauté d'Agglomération jeune dont les acteurs apprennent à travailler ensemble dans un même esprit, dans l'intérêt des habitants et dans le respect des histoires et des identités locales.

Dans ce contexte, la Charte Intercommunale pour l'Environnement est une opportunité pour **apprendre à mettre en commun les ressources humaines et les volontés au service de la qualité de vie des habitants et des générations futures**. Elle s'inscrit dans le cadre politique et territorial adopté initialement et dans lequel le Pôle Azur Provence évolue.



### Le projet d'agglomération

Adopté le 14 novembre 2003, il traduit les objectifs communs de l'agglomération, éclaire les choix communautaires et constitue **un cadre de référence pour les quinze années à venir**.

Le projet d'agglomération a été un fil conducteur tout au long de l'élaboration de la Charte.

Ainsi, la Charte pour l'environnement doit permettre la maturation des questions d'environnement et de développement durable auprès des élus et des services au-delà du souci de protection des espaces naturels.

A terme certains objectifs pourront être renforcés en fonction des résultats attendus et de la qualité des partenariats établis.

C'est **une démarche d'amélioration continue de la qualité environnementale** de notre territoire au bénéfice de ses habitants.

**Chacun de nous est concerné** à son échelle et peut agir au quotidien pour faire de notre territoire un lieu de vie privilégié.



# Pôle Azur Provence

Où ? Comment ? Pourquoi ?

12



## ■ Les objectifs du Pôle Azur Provence

- Rester solidaires
- Préserver l'avenir
- Associer les habitants aux projets
- Rendre efficace l'action communautaire
- Optimiser la dépense publique

## ■ Les compétences du Pôle Azur Provence

- Logement
- Aménagement du territoire
- Déplacements
- Environnement
- Economie-Tourisme
- Politique de la Ville
- Collecte et traitement des déchets

Créée officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence regroupe 5 communes.

Depuis cette date, Auribeau-sur-Siagne, Mouans-Sartoux, Pégomas, la Roquette-sur-Siagne, partagent avec Grasse, capitale historique du Moyen-Pays Provençal et siège de la communauté d'agglomération, la gestion des ressources du territoire commun.

## ■ Intercommunalité : un principe simple

Les communes composant la communauté d'agglomération mettent en commun leurs moyens pour améliorer la vie quotidienne des citoyens en leur apportant des services plus nombreux.

## ■ Identité du territoire

Superficie	8103 ha
Population	67000 hab
Densité	810 hab/km <sup>2</sup>
Economie	5200 entreprises

Le Pôle Azur Provence compte 5200 entreprises et 25000 actifs répartis sur trois secteurs forts :

- L'industrie
- L'administration
- Les services et commerces

Entre les recensements de 1990 et 1999, le territoire communautaire a vu sa population croître de 10%.

Les moins de 20 ans représentent 26% de la population (contre 21% dans l'ensemble du département), et les plus de 60 ans 21% (contre 27%).





### ■ Un cadre de vie exceptionnel

Entre mer et montagne, le moyen pays provençal possède des paysages naturels d'une grande beauté. Préserver ce patrimoine est un devoir et l'élaboration d'une Charte pour l'Environnement permet de définir des actions en faveur de cet objectif majeur.

### ■ Président du Pôle Azur Provence

**Jean-Pierre Leleux**  
Maire de Grasse

### ■ Les Vice-Présidents

**Jacques Varrone**  
Maire d'Auribeau-sur-Siagne

**François Reyne**  
Adjoint au Maire de Grasse

**Victor Daon**  
Maire de La Roquette-sur-Siagne

**André Aschieri**  
Maire de Mouans-Sartoux

**Gilbert Pibou**  
Maire de Pégomas

### ■ Les Membres de la Sous-Commission Charte

**Michel Bourillot**  
Adjoint au Maire d'Auribeau-sur-Siagne

**Annie Grosso**  
Conseillère municipale d'Auribeau-sur-Siagne

**Philippe Bonelli**  
Conseiller municipal de Grasse

**Gaëtan Adamo**  
Conseiller municipal de La Roquette-sur-Siagne

**Marie-Danièle Leroy**  
Conseillère municipale de La Roquette-sur-Siagne

**Daniel Le Blay**  
Adjoint au Maire de Mouans-Sartoux

**Jean Heineman**  
Conseiller municipal de Pégomas

**Alain Heldre**  
Conseiller municipal de Pégomas

### ■ Caractéristiques environnementales

- Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur est en cours de création
- Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF de type 1) s'étend sur 15% du territoire
- Un site est proposé dans le cadre de Natura 2000
- Deux chemins de Grande Randonnée traversent le territoire

Le territoire compte :

- 4 déchetteries (dont une en projet)
- 5 stations d'épuration aux normes
- Une station de mesure de la qualité de l'air à Grasse

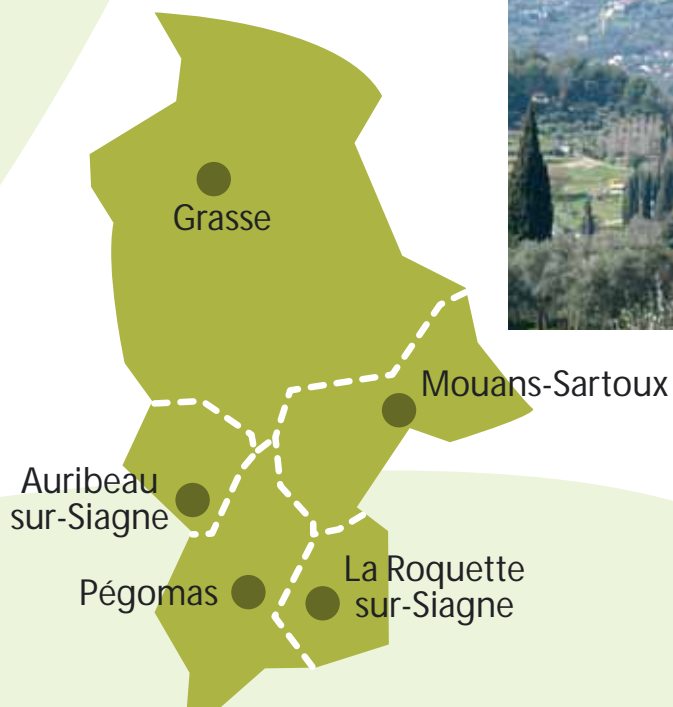
### Notons que :

- 11% du poids total des ordures ménagères sont recyclés
- Des Plans de Prévention des Risques Naturels ont été définis
- Un risque de pénurie d'eau potable est prévisible d'ici 2020

### ■ Par ailleurs

- 37% des ménages possèdent au moins deux véhicules
- La population est multipliée par deux en saison touristique
- 17 lignes de bus traversent le territoire
- La ligne TER (Train Express Régional) reliant Grasse à Nice a été réouverte en mars 2005

13



## Une méthodologie en 3 temps

La Charte Intercommunale pour l'Environnement est un document contractuel signé avec l'Etat. Elle permet de formaliser un programme d'actions partenarial sur au moins 5 années. Son objectif est d'améliorer la qualité environnementale du territoire et de renforcer les comportements éco-citoyens.

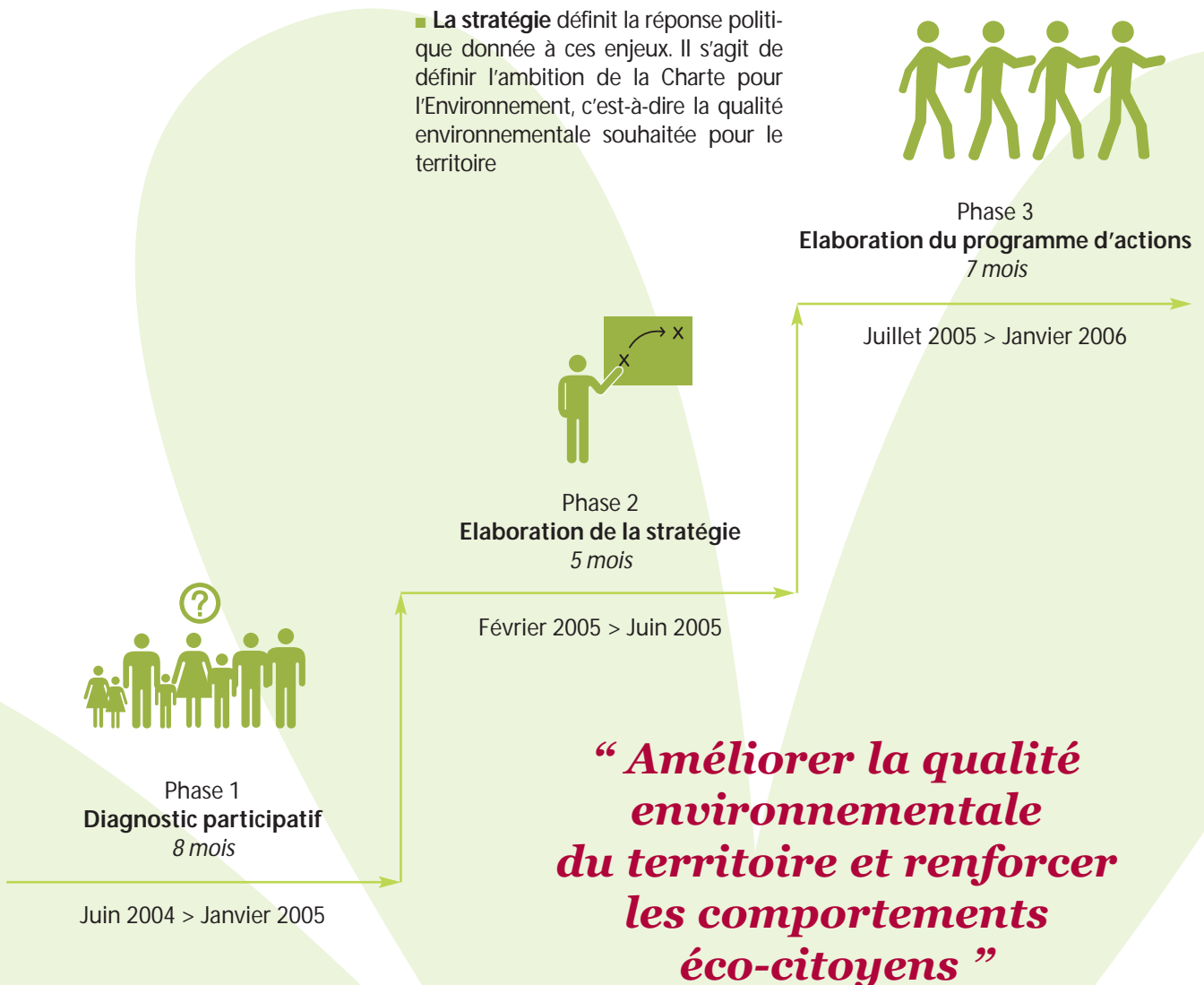
Pour définir un programme d'actions cohérent et adapté à chaque territoire, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable propose une méthodologie en 3 temps (circulaire du 11 mai 1994) :

■ **Un diagnostic partagé** permet d'identifier les enjeux environnementaux locaux en les formalisant sous forme d'Atouts-Faiblesses et d'Opportunités-Menaces

■ **La stratégie** définit la réponse politique donnée à ces enjeux. Il s'agit de définir l'ambition de la Charte pour l'Environnement, c'est-à-dire la qualité environnementale souhaitée pour le territoire

■ **Un programme d'actions** est élaboré en cohérence avec la stratégie adoptée, le diagnostic réalisé et les priorités de la collectivité. Ces actions peuvent être portées par les différents partenaires publics et privés du territoire.

14



## Une démarche participative



### LES ORGANES DE SUIVI ET DE DÉCISION

#### Sous-Commission Charte : 12 réunions

Cette commission est composée des élus porteurs du projet, de techniciens des communes et du Pôle Azur Provence. C'est un groupe opérationnel créé spécifiquement à l'occasion du projet de Charte pour l'Environnement. Cette sous-commission a été l'instance de travail et de suivi de la Charte (membres en page 9).

#### Commission Environnement : 3 réunions

Composée de délégués communautaires en charge de l'environnement, cette commission a finalisé les travaux lors de chaque grande étape de la charte afin de préparer au mieux les décisions finales.

#### Comité de Pilotage : 4 réunions

Le comité de pilotage a suivi et validé les évolutions de la Charte ainsi que les orientations stratégiques et politiques qui ont été retenues par la sous-commission charte. Ce comité regroupait les élus et les techniciens locaux ainsi que l'ensemble des partenaires de la démarche.

### LES ORGANES DE CONCERTATION

Diverses rencontres ont été organisées tout au long de la démarche sous forme de réunions, ateliers, forum... Et ce, afin de favoriser la concertation et l'implication.

#### ■ Le questionnaire en phase diagnostic > 2100 réponses

#### ■ Les rencontres avec la Société Civile

En coordination avec le Conseil de Développement (organe consultatif du Pôle Azur Provence) : 3 réunions soit 10 ateliers

#### ■ Les Forums citoyen > 3 réunions

#### ■ Les réunions des élus et services > 7 réunions

15



## BILAN DE LA PARTICIPATION EN NOMBRE DE PERSONNES

	Forum Citoyen	Conseil de développement	Elus/Techniciens	Total
Diagnostic	88	92	76	256
Stratégie	36	52	53	141
Programme d'actions	52	98	33	183

## Ce qui ressort du questionnaire

16

Lancé en novembre 2004 en phase "diagnostic" et élaboré afin de recueillir le sentiment du grand public, le questionnaire a permis de collecter quelque 2100 réponses. Deux publics cibles ont été interrogés : les adultes (comprenant également les lycéens) et les enfants.

### LES RÉSULTATS CONCERNANT LES ADULTES

Pour la majeure partie d'entre eux, l'environnement *"c'est ce qui nous entoure et que nous avons le devoir de protéger"* car *"c'est ce que nous laisserons à nos enfants"*.

Pour 52% d'entre eux, *"la dégradation est due au développement urbain et à la pollution"* mais ils notent *"des améliorations concernant le comportement des citoyens et des actions des pouvoirs publics notamment sur les déchets"*.

Les thèmes les plus importants sont :

- La biodiversité pour 85%
- La qualité de l'air pour 70%
- Les déplacements et l'urbanisation pour 85%

Enfin, on note une forte volonté d'implication du public sur l'environnement et le cadre de vie :

- Plus de **90% des adultes souhaitent un plus grande participation des citoyens aux décisions**
- **Le citoyen est perçu comme le 1er acteur** devant agir et **c'est sur lui que reposent les espoirs**
- **Les collectivités locales** peuvent également intervenir mais elles **doivent mieux coordonner leurs actions entre elles**



***"L'environnement  
c'est ce que  
nous laisserons  
à nos enfants"***





## LES RÉSULTATS CONCERNANT LES ENFANTS

Pour 65% d'entre eux **"la planète est en mauvais état"**

Ils affichent **un fort intérêt** (92%) **pour les paysages et les animaux** et **une grande envie d'être informés** sur ce thème (91%).

De même, qu'**un vif intérêt** (90%) est noté **concernant la maîtrise des risques industriels et le tri des déchets**.

Sensibilisés aux économies d'énergie et à la propreté urbaine, **les enfants sont prêts à s'investir sur des thèmes où ils agissent peu aujourd'hui**.

En revanche, **ils sont moins mobilisés sur l'économie d'eau**.

Enfin, on note une volonté de protection globale.



■ **Peu concernés par les nuisances quotidiennes**, ils ont une vision globale de l'environnement comme en témoignent leurs réactions :

**"Il ne faut pas mettre la catastrophe dans la nature"**

**"Il faut préserver l'air, l'eau, les animaux et les plantes, on a besoin de tous pour vivre"**

**" Il ne faut pas mettre la catastrophe dans la nature "**



# Les enjeux environnementaux

18

Le diagnostic partagé a permis d'identifier les grands enjeux environnementaux du territoire du Pôle Azur Provence.

## **Les paysages et les espaces naturels et ruraux**

Les paysages à fort caractère sont menacés par une urbanisation insuffisamment maîtrisée et par la déprise agricole. De ce fait, la richesse naturelle élevée pourrait disparaître à court terme. Cette richesse est peu valorisée et non gérée à l'heure actuelle.

Une volonté locale forte et un tourisme raisonné, via le futur Parc Naturel Régional, pourraient être des moteurs de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, rural et agricole.



Des études et projets sont en cours concernant les déplacements et l'aménagement ; ce qui offre des opportunités pour améliorer une situation difficile.

## **Les ressources naturelles, les nuisances et les risques**

Le territoire du Pôle Azur Provence concentre de nombreux enjeux sur ces thèmes relevant à la fois de problématiques locales et d'enjeux globaux. Tout d'abord, le Pôle Azur Provence dispose de ressources naturelles de qualité mais il existe, si de nouveaux comportements ne sont pas adoptés, un risque important de pénurie d'eau à l'horizon 2020.

La problématique de l'énergie est identique avec la nécessité de développer les économies d'électricité compte tenu des difficultés d'approvisionnement.

Concernant l'eau, les enjeux sont multiples. Pour l'essentiel notons que si le traitement des effluents s'est nettement amélioré dans les dernières années, des efforts restent à faire. Sur la gestion de la ressource, la gestion du bassin versant de la Siagne reste faiblement coordonnée, et l'on observe des dégradations du milieu naturel par la pollution.

Le territoire est également soumis à de nombreuses nuisances sonores et olfactives liées à son développement économique et urbain.

Quant à l'élimination des déchets, des solutions sont à mettre en place, après une rigoureuse qualification des procédés. Le tri sélectif, lancé dès 1997, est plutôt satisfaisant et se développe.

Enfin, le territoire est soumis à de nombreux risques naturels et technologiques. De fait, on observe une prise de conscience des acteurs locaux et une véritable « culture des risques ».

## **Les espaces urbains et la qualité du cadre de vie**

Le mode d'aménagement actuel atteint ses limites. Le mitage du territoire a, en effet, un impact sur l'ensemble des autres thèmes : espaces naturels, développement économique (tourisme, agriculture, accueil d'entreprises), santé et nuisances.



# ntaux du territoire



## Gouvernance et intégration de l'environnement dans les autres domaines

La qualité de l'environnement est également en lien avec les activités économiques accueillies et leur gestion de l'environnement.

De son côté, l'agriculture, qui joue un rôle économique, social et environnemental, est fortement menacée sur le territoire.

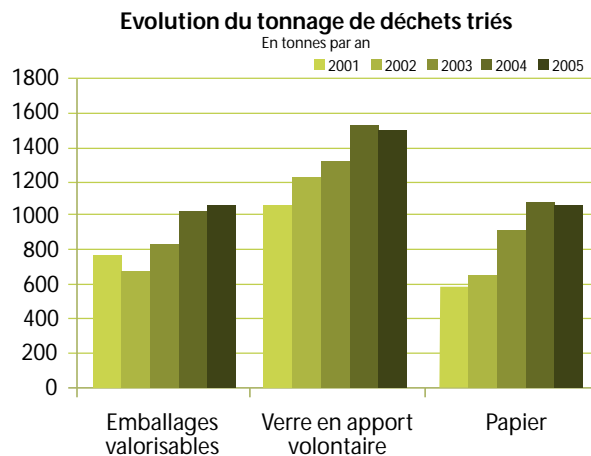
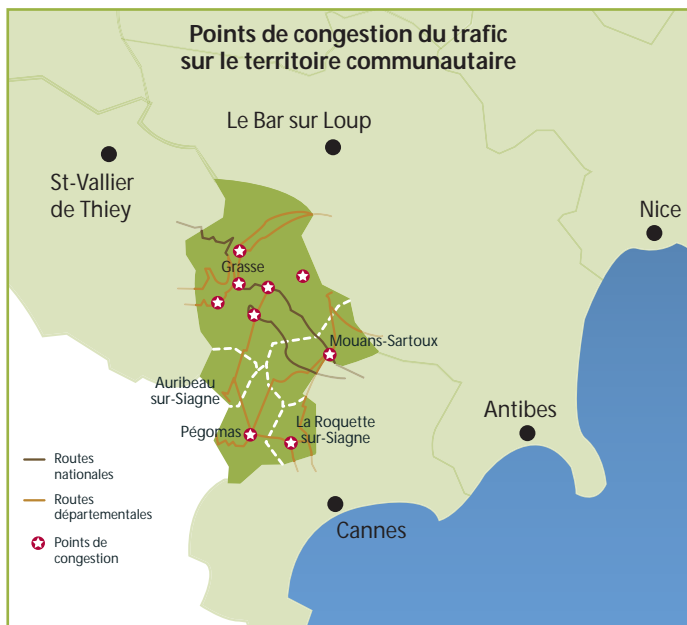
Et ce, en raison de la forte pression foncière qui représente, à terme, un risque tant pour la qualité paysagère que pour la biodiversité.



Concernant la gouvernance, les pratiques de concertation se développent sur le territoire. Certes, le Pôle Azur Provence multiplie ses actions de communication mais il demeure un acteur de l'environnement peu connu des habitants.

Enfin, sur le volet de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement, une multiplicité d'acteurs est identifiée. Cependant les initiatives communes et coordonnées sont encore peu fréquentes.

On note que s'il existe des entreprises sources de nuisances, elles adoptent de plus en plus des comportements éco-citoyens.



# Du diagnostic à l'action

**La Charte prévoit une série d'actions pour chacun des trois axes révélés par le diagnostic afin de permettre aux collectivités d'adopter des comportements exemplaires. Chaque axe se décline ensuite en 3 orientations.**

## **Axe 1 une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie**

### **Les orientations de l'axe 1**

Le territoire se doit de répondre du mieux possible aux exigences environnementales globales et locales. En ce sens, la gestion équilibrée de l'espace et le mode d'aménagement constituent les enjeux les plus forts du territoire. En effet, ils impactent l'ensemble des domaines de l'environnement. Ces deux enjeux sont fortement dépendants l'un de l'autre. Ce sont également des notions étroitement liées à la qualité de vie que l'ensemble des acteurs du territoire entendent préserver et améliorer pour les générations actuelles et futures. C'est pourquoi le 1<sup>er</sup> axe de la Charte propose de travailler conjointement sur ces aspects.

- **Une gestion équilibrée de l'espace et des milieux**
- **La qualité environnementale de l'aménagement et des constructions**
- **Vers l'éco-mobilité**



## **Axe 2 l'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire**

Il est apparu que la qualité de l'environnement ne pourra être maintenue que si tous les acteurs y contribuent à leur niveau.

Le diagnostic montre bien que tous se sentent concernés (élus, citoyens, entreprises, associations, ...). Cet axe propose que tous puissent être impliqués au bon niveau grâce avec une méthode adaptée. Il s'agit de rendre plus efficaces les actions sur la qualité environnementale du territoire en disposant de meilleures connaissances et d'une meilleure coordination des actions.





### ***Axe 3 un territoire exemplaire sur la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques***

#### ***Les orientations de l'axe 2***

- ***La mobilisation de l'ensemble des élus et des services***
- ***La société civile et les citoyens garants de la qualité environnementale***
- ***Vers une économie respectueuse de l'environnement***

#### ***Les orientations de l'axe 3***

- ***Des ressources naturelles préservées pour l'avenir***
- ***La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique***
- ***Des services exemplaires***

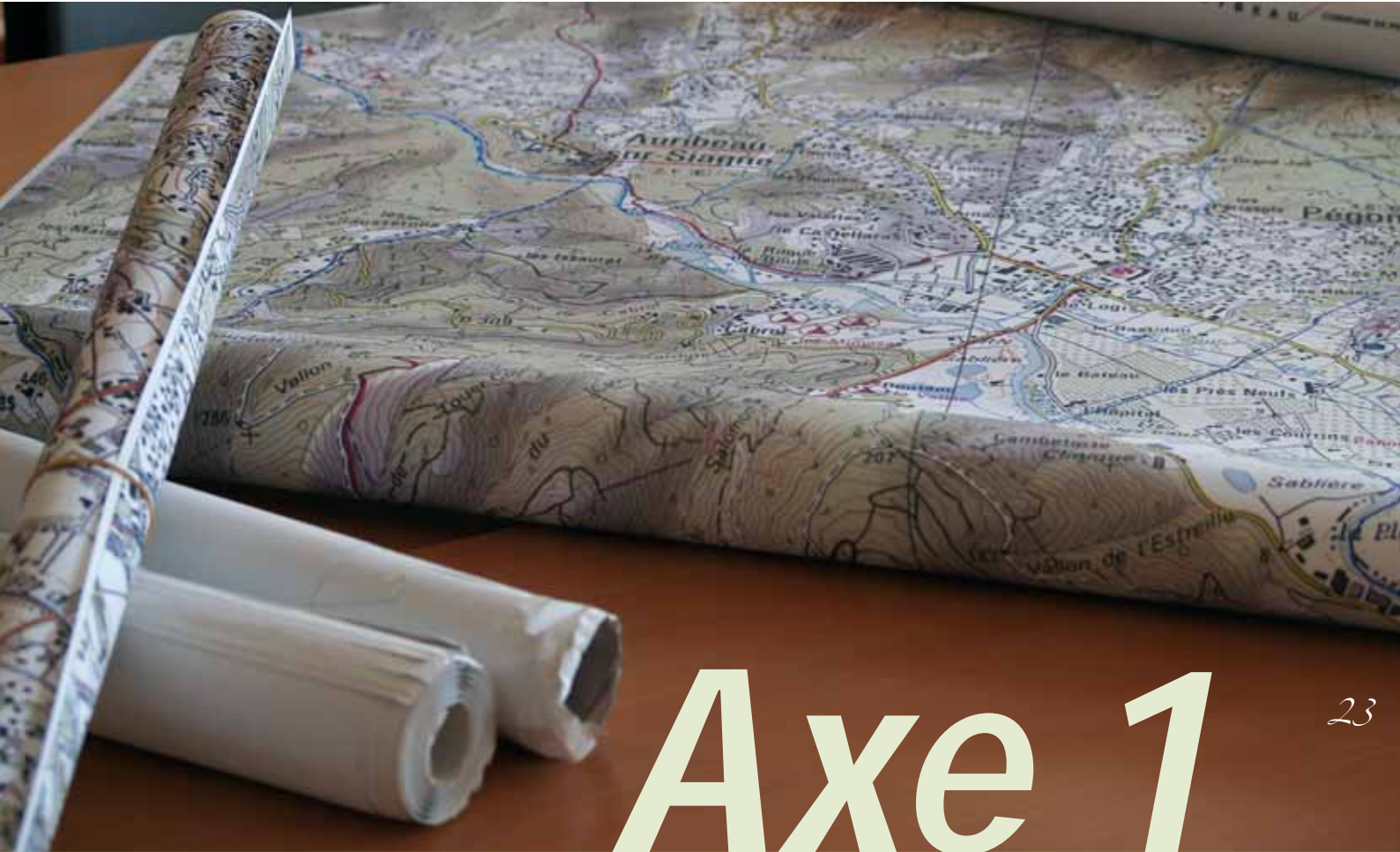
Le diagnostic a également fait ressortir de nombreux enjeux spécifiques au territoire sur les ressources (eau, énergie et air), les nuisances (bruit, déchets...) et les risques (naturels et technologiques).



## Sigles et abréviations

**Vous trouverez, dans les fiches qui suivent, le nom des nombreux partenaires qui ont apporté leur concours à cette Charte pour l'Environnement ainsi que quelques abréviations.  
Nous vous livrons, ci-après, la liste de leur sigle et dénomination.**

■ ABF	Architecte des Bâtiments de France
■ ACS 2000	Association du Collectif des Solidarités
■ ADAAM	Agence de Déplacement et d'Aménagement des Alpes Maritimes
■ ADAR	Agence pour le Développement Agricole et Rural
■ ADE	Aménagement Déplacements Environnement
■ ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
■ ADI	Association de Développement Infographique
■ AITF	Association des Ingénieurs Territoriaux de France
■ AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
■ ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
■ APF	Association des Paralysés de France
■ ARPE	Agence Régionale Pour l'Environnement
■ ASLLAICA	Association Syndicale Libre du Lotissement Artisanal et Industriel Communal de l'Argile
■ CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
■ CEEP	Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence
■ CERPAM	Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales des Alpes Maritimes
■ CG 06	Conseil Général des Alpes Maritimes
■ CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
■ COFOR 06	Association des Communes Forestières des Alpes Maritimes
■ CPIE	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
■ CR PACA	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
■ CRPF	Centre Régionale de la Propriété Forestière
■ CSP	Conseil Supérieur de la Pêche
■ DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
■ DDE	Direction Départementale de l'Equipement
■ DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
■ DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
■ DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
■ EDF	Electricité De France
■ EIE	Espace Info Energie
■ ENERPLAN	Association professionnelle de l'Energie Solaire
■ EPFR	Etablissement Public Foncier Régional
■ ESAIP	Ecole d'ingénieurs de Grasse
■ FDNV	Fédération Nationale des Déficients Visuels
■ FISAC	Fond d'Intervention pour la Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat
■ GDA	Groupement de Développement Agricole
■ GDF	Gaz De France
■ IDEN-CP	Inspection Départementale de l'Education Nationale
■ LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
■ OFME	Observatoire de la Forêt Méditerranéenne
■ ONF	Office National des Forêts
■ OPAH-RU	Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain
■ PLEE	Plan Local Energie Environnement
■ PLH	Plan Local de l'Habitat
■ PLU	Plan Local de l'Urbanisme
■ RFF	Réseau Ferré de France
■ SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
■ SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
■ SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
■ SDIS	Services Départemental d'Incendie et de Secours
■ SEM	Société d'Economie Mixte
■ SICASIL	Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup
■ SIG	Système d'Information Géographique
■ SISA	Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents
■ SITP	Syndicat Intercommunal des Transports Publics
■ SNCF	Société Nationale des Chemins de Fers
■ SIVADES	Syndicat Intercommunal pour la Valorisation des Déchets du secteur Cannes-Grasse
■ SYMITAM	Syndicat Mixte des Transports des Alpes Maritimes



# Axe 1

*Une gestion  
de l'espace  
pour une  
amélioration  
durable  
de la qualité  
de vie*



**>>> 27 actions >>>>>>>>>>**



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.1 :** Une gestion équilibrée de l'espace et des milieux

**Objectif 1.1.1 :** Maîtriser l'étalement urbain

### Contexte et objectif de l'action

Les acteurs du Pôle Azur Provence ont affirmé l'importance du lien entre la maîtrise du foncier et le bon traitement de nombreuses thématiques telles que la biodiversité, l'agriculture et l'urbanisme.

De plus, l'attractivité du territoire pour de nouvelles populations suppose la création de nouveaux logements. Si l'impact premier est social, il concerne également l'environnement à travers les choix d'urbanisme, de déplacements et de consommation de ressources induits.

Le Pôle Azur Provence souhaite donc réaliser un observatoire du foncier, de l'habitat, de l'économie et du cadre de vie pour le mettre au service des décideurs et notamment des maires qui conservent la compétence en droit des sols. En effet, la connaissance et le suivi des disponibilités foncières, de l'évolution de l'habitat et du cadre de vie permettront de mieux identifier les secteurs à enjeux et les actions nécessaires.

### Descriptif

L'observatoire se réalisera en deux temps :

- Définition de zones à enjeux sur lesquelles sera suivi l'état des marchés fonciers, tant sur leurs caractéristiques que sur leurs prix. Ce travail est réalisé en relation avec les communes.
- Réalisation de l'observatoire de l'habitat et du cadre de vie : suivi de l'occupation du sol, en termes de biodiversité, d'habitat, cartographie des activités économiques présentes sur le territoire, de friches urbaines et industrielles, des dents creuses, du nombre de logements existants ou en création...

Cet observatoire a une fonction prospective et d'aide à la décision dans le respect du développement durable et de la maîtrise de l'étalement urbain.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :

- Service SIG
- Service ADE
- Service Politique de la Ville
- Service Développement Economique

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

150.000 euros : acquisition de données, matériel et poste à plein temps

### FINANCEMENT POLE AZUR PROVENCE

88.000 euros

### Partenaires associés

Etat  
DDE  
DDAF  
CG 06  
CR PACA  
Communes  
SDAP  
ADAAM

### Partenaires financiers

EPFR  
12.000 euros  
CR PACA  
50.000 euros

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

Etudes sur 2005  
Mise en œuvre de l'observatoire du foncier : 2006  
Mise en œuvre de l'observatoire de l'habitat et du cadre de vie : 2006-2007

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Mise en œuvre de l'observatoire

#### Efficacité :

- Nombre de consultations de l'observatoire
- Entités consultrices : communes, élus, techniciens
- Prise en compte des données de l'observatoire dans les projets d'urbanisation

### En lien avec les actions :

2 - 3 - 5 - 42 - 45



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.1 :** Une gestion équilibrée de l'espace et des milieux

**Objectif 1.1.1 :** Maîtriser l'étalement urbain

<p><b>Contexte et objectif de l'action</b></p> <p>Le mode d'urbanisation du territoire engendre des impacts environnementaux : consommation d'espace, augmentation des déplacements, consommation des ressources, aggravation des risques naturels...</p> <p>Dès lors la Charte souhaite promouvoir des objectifs de maîtrise de l'étalement urbain et de prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme.</p>	<p><b>PORTEUR</b></p> <p>Pôle Azur Provence : - Service ADE</p> <p>En attendant la création d'un nouveau syndicat pour l'élaboration du SCoT</p>
<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1 - Dans l'hypothèse d'un SCoT au périmètre plus large que le Pôle Azur Provence, une commission mixte dédiée au SCoT rassemblera les éléments permettant d'exprimer une position commune des membres de Pôle Azur Provence. Cette position devra être compatible avec le document stratégique de la charte, notamment les objectifs qui visent à préserver les espaces agricoles et à développer les transports en commun.</li> <li>■ 2 - Des réunions de mise en cohérence des Plans Locaux d'Urbanisme avec les objectifs de la Charte pour l'Environnement seront réalisées dans les communes. Celles-ci restent maîtres de leur planification urbaine. Concrètement, un technicien et/ou un élu communautaire(s) participera(ront) aux réunions de conception des documents d'urbanisme et seront porteurs de ces principes.</li> </ul>	<p><b>Echéancier prévisionnel</b></p> <p>Lancement 2007</p> <p>1 - SCoT : en fonction du calendrier du SCoT</p> <p>2 - En fonction de la révision des documents d'urbanisme des communes</p>
<p><b>Partenaires associés</b></p> <p>Pôle Azur Provence Communes DDE DDAF SDAP</p>	<p><b>En lien avec les actions :</b></p> <p>1 - 19 - 42 - 45</p>
<p><b>Indicateur</b></p> <p><b>Réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en place de réunions de mise en cohérence régulières</li> <li>■ Présence du Pôle Azur Provence à chaque réunion communale sur les PLU</li> </ul> <p><b>Efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Evaluation environnementale du SCoT positive par le Pôle Azur Provence et au regard de sa Charte pour l'Environnement</li> <li>■ Nombre de thèmes de la charte pris en compte dans les PLU</li> </ul>	

## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.1 :** Une gestion équilibrée de l'espace et des milieux

**Objectif 1.1.2 :** Valoriser la qualité paysagère du territoire en préservant la diversité des espaces naturels et ruraux

### Contexte et objectif de l'action

Le territoire est caractérisé par une grande richesse paysagère. Elle résulte de la variété des espaces formant une mosaïque de cultures de plantes à parfum, de pâturages, d'arboriculture en terrasses, de secteurs de maraîchage et de forêts. Ce patrimoine paysager est apprécié par les locaux et les touristes. Il est néanmoins menacé par la pression foncière liée à l'étalement urbain, ainsi que par l'expansion des ligneux résultant de la déprise agricole.

La préservation du paysage du Pôle Azur Provence nécessite l'identification des secteurs à enjeux, afin de cibler les mesures de restauration, de protection et de valorisation.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE  
Communes

### Descriptif

- Définir les principales unités paysagères, les paysages remarquables, leur fonctionnement, les secteurs à enjeux sur lesquels des préconisations / projets de préservation, de restauration ou de mise en valeur seront définis. Les diagnostics paysagers de chaque commune pourront être réalisés au cours de la démarche de création de leur PLU, comme cela a été le cas sur Grasse. Ces études communales pourront ensuite être réunies, afin de définir les enjeux paysagers globaux à l'échelle du Pôle Azur Provence.
- Etapes des études : bibliographie, prospection de terrains, cartographie, hiérarchisation des secteurs d'intérêt paysager, préconisations globales de gestion. Les préconisations pourront être intégrées dans les documents d'urbanisme.
- Perspectives : mise en place de projets de préservation et de valorisation des secteurs les plus sensibles.

### Partenaires associés

CG 06  
DIREN PACA  
CAUE 06  
ABF

### Echéancier prévisionnel

Au cours des démarches du P.L.U.  
Diagnostic paysager déjà réalisé sur Grasse

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Livraison de l'étude

#### Efficacité :

- Réduction du nombre de points noirs paysagers
- Nombre de projets de restauration, préservation, valorisation engagés, en fonction du nombre de points sensibles identifiés

### En lien avec les actions :

2 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 10 - 11

## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.1 :** Une gestion équilibrée de l'espace et des milieux

**Objectif 1.1.2 :** Valoriser la qualité paysagère du territoire en préservant la diversité des espaces naturels et ruraux

<p><b>Contexte et objectif de l'action</b></p> <p>Les restanques font partie intégrante de la culture, du patrimoine et ont un rôle protecteur du territoire. Elles participent de façon importante à sa qualité paysagère et à la préservation des milieux. Un grand nombre est à l'abandon en raison de la déprise agricole et est colonisé par les ligneux.</p> <p>L'objectif de cette action est donc d'améliorer la connaissance de ce patrimoine afin de mieux le préserver.</p>	<p><b>PORTEURS</b></p> <p>Pôle Azur Provence : - Service ADE Communes</p>
<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participer en tant qu'observateur au projet ALPTER :             <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la connaissance sur le fonctionnement et les intérêts des terrasses de culture (paysage, eau pluviale, biodiversité...).</li> <li>● Perspectives éventuelles - Choix d'un site d'étude supplémentaire sur le Pôle Azur Provence dans le cadre du projet ALPTER : le partenaire ADI du projet Alpter envisage d'intégrer un nouveau site dans sa liste des sites pilotes, choisi sur l'une des communes du Pôle Azur Provence, aux côtés de Tende, Roquebillière, Rigaut, Sigale.</li> </ul> </li> <li>■ Réaliser un diagnostic des restanques du territoire :             <ul style="list-style-type: none"> <li>● Consultation des personnes ressources</li> <li>● Cartographie des restanques, de leur état de conservation et de leurs rôles</li> <li>● Détermination des secteurs à enjeu (ou zones d'intérêt particulier) et des priorités d'actions.</li> </ul> </li> <li>■ Perspectives :             <ul style="list-style-type: none"> <li>● Intégrer les restanques ayant une grande valeur dans les documents d'urbanisme, comme élément patrimonial à préserver ;</li> <li>● Mettre en place une stratégie de restauration : information des propriétaires sur le patrimoine existant sur leur terrain, soutien des pratiques favorables à la préservation et l'entretien des restanques (oléiculture, productions agricoles en terrasse) &gt; <i>lien avec les fiches 49 à 52.</i></li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: right; font-size: 2em; color: #808000;">27</p>
<p><b>Partenaires associés</b></p> <p>Echanges d'informations avec les partenaires du Projet ALPTER (dont les professeurs Jean-Marie Castex et Andrée Dagonne)</p> <p>ADI DDAF CG 06- Service culture Chambre d'Agriculture CAUE 06 Association Locale de préservation du patrimoine rural Coopérative Oléicole locale</p>	<p><b>Echéancier prévisionnel</b></p> <p>2006 : début des échanges d'information et concertation avec le partenaire ADI du projet ALPTER</p> <p>2006-2007 : étude diagnostic</p> <p>2007-2011 : lancement et suivi de projet de restauration et de préservation</p>

## Réalisation :

- Réalisation des études sur les 5 communes

## Efficacité :

- Nombre de projets de restauration, préservation, valorisation engagés, en fonction du nombre de points sensibles identifiés

## En lien avec les actions :

3 - 6 - 42 - 44 - 45 - 49 - 52

### Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.1 :** Une gestion équilibrée de l'espace et des milieux

**Objectif 1.1.2 :** Valoriser la qualité paysagère du territoire en préservant la diversité des espaces naturels et ruraux

<p><b>Contexte et objectif de l'action</b></p> <p>Le Pôle Azur Provence comprend une part non négligeable de forêts qui participent à la qualité paysagère et écologique du territoire. La majeure partie de ces espaces appartient à des propriétaires privés. Le CRPF, dont le rôle principal est d'améliorer l'exploitation et la gestion de la forêt privée, souhaite mobiliser les propriétaires forestiers pour préserver et valoriser de patrimoine forestier et paysager du Pôle Azur Provence.</p>	<p><b>PORTEUR</b> CRPF</p>
<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Caractérisation des espaces forestiers, qui sont particulièrement morcelés dans ces communes, hormis quelques forêts qui ont un plan de gestion.</li> <li>■ Sensibilisation des propriétaires aux différentes possibilités de mise en valeur et de diversification de leur parcelle, par élagage, débroussaillage, éclaircie, enrichissement et diversification avec des espèces feuillues.</li> <li>■ Réalisation de deux ou trois exemples chez des propriétaires motivés.</li> <li>■ Mise en place de deux ou trois parcelles de boisement paysager facilement accessibles et visibles. Elaboration et diffusion de fiches sur quelques exemples modèles.</li> </ul>	<p><b>Echéancier prévisionnel</b></p> <p>2008 : caractérisation des espaces forestiers 2008-2001 : sensibilisation des propriétaires 2009-2010 : réalisation de deux ou trois exemples. Mise en place de parcelles de boisement paysager. Elaboration et diffusion de fiches</p>
<p><b>Partenaires associés</b></p> <p>Pôle Azur Provence DDAF ONF Coopérative Provence Forêt CG 06 Communes Association départementale des Forêts communales</p>	<p><b>En lien avec les actions :</b></p> <p>3 - 6 - 36 - 47</p>
<p><b>Indicateurs</b></p> <p><b>Réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réalisation de l'action</li> </ul> <p><b>Efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de propriétaires privés sensibilisés</li> <li>■ Nombre de projets de valorisation réalisés</li> </ul>	



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.1 :** Une gestion équilibrée de l'espace et des milieux

**Objectif 1.1.3 :** Préserver et restaurer la biodiversité et les écosystèmes

### Contexte et objectif de l'action

Le département des Alpes-Maritimes fait partie des 10 points chauds de biodiversité du pourtour méditerranéen. Pôle Azur Provence participe à cette richesse avec des entités écologiques comprenant de nombreuses espèces. Ce patrimoine naturel et agricole est souligné par la présence de zonages de protection et d'inventaires : un site proposé à l'intégration du réseau Natura 2000 et 1 ZNIEFF\* de type I et 3 ZNIEFF de type II.

### Descriptif

D'une façon générale :

La mise en place d'une politique de gestion et de préservation sur les espaces identifiés nécessite :

- D'approfondir les connaissances du patrimoine naturel du territoire par des inventaires faunistiques, floristiques et des habitats naturels, afin d'identifier les espaces naturels à enjeux du territoire (Utilisation du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles)
- La hiérarchisation des sites en fonction de l'urgence de l'intervention
- La maîtrise foncière des espaces à enjeux identifiés ou mise en place de conventions de gestion avec les propriétaires
- D'encourager les propriétaires fonciers à appliquer des modes de gestion adaptés.

En particulier :

■ **Plan d'eau du Plan de Grasse et des espaces associés :** le site présente des potentialités d'accueil pour les amphibiens et les reptiles et constitue une zone de nourrissage, de reproduction, de migration et d'hivernage pour certaines espèces d'oiseaux.

- Protection de cet espace dans le PLU de Grasse
- Perspectives : maîtrise foncière des abords du plan d'eau par la commune de Grasse (plan d'eau déjà acquis).

■ **Restaurer et entretenir les vallons secs**

- Déterminer la structure ayant la compétence de gestion des vallons secs
- Cartographier certains vallons secs des communes, leur état de conservation, les mesures à mettre en œuvre. Ces derniers ont été retenus en accord avec les maires et selon la classification du PPR inondation
- Hiérarchisation des sites en fonction de l'urgence de l'intervention
- Définition des secteurs à enjeux et des priorités d'actions
- Sensibilisation, information des propriétaires des secteurs à enjeux.

■ **Perspectives**

Ces actions pourront évoluer vers la création d'un Conservatoire du Patrimoine Naturel et des Terres Agricoles dont les missions seraient :

- Encourager une gestion équilibrée des milieux naturels (sensibilisation des habitants, plan de gestion d'espaces publics et privés)
- Réalisation d'inventaire du patrimoine naturel
- Acquisition et rétrocession de parcelles à des gestionnaires (associations...) ou à des agriculteurs ayant des pratiques respectueuses de l'environnement.

### Partenaires associés

Pôle Azur Provence	DIREN PACA	CEEP
Communes	DDAF	Association des Naturalistes de Nice et des A.-M.
CG 06	Chambre d'Agriculture	LPO
CR PACA	SISA	
EPFR PACA	SAFER	
	Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	

### Indicateurs

**Réalisation :**

- Connaissance exhaustive du patrimoine agricole et naturel
- Linéaire de vallons traités

**Efficacité :**

- Nombre d'actions de préservation mises en œuvre en fonction du nombre de points noirs identifiés (vallons secs), ou d'actions prévues (plan de gestion)
- Nombre de propriétaires contactés (vallons secs), nombre de propriétaires entretenant leurs terrains ou souhaitant le faire

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE  
Grasse  
Communes

### Echéancier prévisionnel

**En cours**

**Restaurer et entretenir les vallons secs :**

2005-2006 : cartographie des vallons  
2007-2011 : sensibilisation et information des propriétaires

**Plan d'eau du Plan de Grasse et des espaces associés :**

2005 : protection dans le PLU

**En lien avec les actions :**

2 - 3 - 4 - 5 - 7 - 8 - 9 - 33 - 36 - 44  
49 - 50 - 51

## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.1 :** Une gestion équilibrée de l'espace et des milieux

**Objectif 1.1.3 :** Préserver et restaurer la biodiversité et les écosystèmes

### Contexte et objectif de l'action

Le département des Alpes-Maritimes fait partie des 10 points chauds de biodiversité du pourtour méditerranéen. Le Conseil général souhaite réaliser un nouveau Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, afin d'identifier les espaces d'intérêt départemental pour leur patrimoine naturel.

Cette action a pour objectif d'approfondir la connaissance des espaces naturels à enjeux du département et de poursuivre la politique du Conseil général des Alpes-Maritimes en matière de gestion, de préservation et d'ouverture au public de ces espaces.

Certains sites pourront être identifiés sur le territoire du Pôle Azur Provence et participer ainsi à la connaissance du patrimoine naturel du territoire, de ses enjeux de conservation et de ses potentialités pédagogiques et ludiques.

### PORTEUR

CG 06

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

100.000 euros

### Descriptif

#### ■ Etapes :

- Inventaire des espaces naturels sensibles du département, réalisation d'une fiche par site recensé
- Hiérarchisation des sites proposés
- Définition du niveau d'intervention (départemental, communal...), préconisations de mesures de gestion et d'ouverture au public.

#### ■ Perspectives :

- Acquisition et gestion des sites ayant des enjeux départementaux
- Aide à l'acquisition et à la gestion de sites d'intérêt local ou communal.

### Partenaires associés

DIREN PACA  
DDAF  
CR PACA  
Pôle Azur Provence  
Communes  
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles  
Chambre d'Agriculture  
CEEP  
Association des Naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes  
LPO

### Partenaires financiers

CG 06

### Echéancier prévisionnel

En cours

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation du schéma et participation du Pôle Azur Provence

#### Efficacité :

- Prise en compte de la contribution du Pôle Azur Provence dans l'élaboration du schéma

### En lien avec les actions :

3 - 4 - 5 - 6

# Restaurer et entretenir les ripisylves, les bords de cours d'eau et les milieux humides associés de la Siagne, de la Frayère, de la Mourachonne, du Grand Vallon et du Béal



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.1 :** Une gestion équilibrée de l'espace et des milieux

**Objectif 1.1.3 :** Préserver et restaurer la biodiversité et les écosystèmes

### Contexte et objectif de l'action

La ripisylve de la Siagne présente des peuplements bien différents selon le contexte géologique environnant. Elle abrite une faune et une flore riches, et a de nombreux rôles : écréage des crues, épuration de l'eau, zone de nourrissage et de reproduction d'espèces (frayères...), qualité paysagère du territoire, potentiel de promenade et de détente...

Cette ripisylve est aujourd'hui fortement réduite et menacée par les défrichements pour la mise en culture et l'extension des zones urbanisées, et par le développement d'espèces envahissantes (qui prolifèrent d'autant plus que le milieu est déséquilibré).

Il est donc essentiel de préserver les zones de ripisylve restantes, ainsi que les zones humides associées aux cours d'eau.

### Descriptif

#### ■ Etapes :

- Etat des lieux de tous les cours d'eau par tronçon, détermination des secteurs à enjeux et d'intervention prioritaires (risque inondation)
- Rédaction des cahiers des charges en relation technique avec la DDAF et/ou Conseil Général pour la restauration et l'entretien
  - Maîtrise d'œuvre des entretiens et restaurations : suivi des entreprises attributaires (préparation des travaux avec l'entrepreneur, rappel du cahier des charges, visites en cours de travaux et après).

#### ■ Préconisations :

- Faire appel au génie écologique pour l'entretien et la gestion des bords de cours d'eau
- Favoriser la reprise de la végétation naturelle
- Limiter l'artificialisation des berges
- Ramasser régulièrement les déchets
- Employer des techniques adaptées au respect des milieux naturels et à la limitation des espèces envahissantes.

Pour mettre en œuvre ces préconisations, il est nécessaire de :

- Suivre très régulièrement les entreprises intervenant dans ces milieux pour s'assurer qu'elles respectent le cahier des charges
- Respecter les PPR Inondations.

#### ■ Perspectives :

- Mise en place de formation du personnel des entreprises intervenant dans les milieux naturels : organisation de journées de formation en début de chantier sur les techniques respectant les milieux naturels ou les impactants le moins.

### PORTEURS

SISA  
Communes

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Mise en place depuis août 2002 d'une Déclaration d'Intérêt Général qui permet au SISA de se substituer aux riverains et d'intervenir sur des terrains privés

Intégrés dans le travail du SISA : un quart temps.

De juin 2005 à juin 2006 :  
entre 95.000 euros HT  
et 285.000 euros HT

31

### Partenaires associés

Pôle Azur Provence  
DDAF  
Agence de l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse  
Conseil Supérieur de la Pêche  
Fédération départementale des Associations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Alpes-Maritimes  
Associations de protection de la nature

### Partenaires financiers

Aides financières accordées par le Conseil général des A.-M., le Conseil régional PACA et l'Agence de l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (jusqu'à 80% de subventions)  
Communes du SISA

### Echéancier prévisionnel

**En cours**  
2005-2011

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Livraison des travaux
- Réalisation de l'entretien annuel

#### Efficacité :

- Linéaire de cours d'eau entretenu et/ou restauré dans le respect des milieux naturels

### En lien avec les actions :

6 - 9 - 37 - 49 - 50 - 51

## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.1 :** Une gestion équilibrée de l'espace et des milieux

**Objectif 1.1.3 :** Préserver et restaurer la biodiversité et les écosystèmes

### Contexte et objectif de l'action

La prolifération de certaines espèces animales exotiques (écrevisses américaines, ragondins, tortue de Floride, etc.), d'espèces végétales aquatiques (jussies, myriophylle du Brésil, etc.), de rives (baccharis, renouée du Japon) et des autres milieux terrestres (herbe de la Pampa, cannes de Provence, mimosa...), est un facteur de dégradation des milieux naturels, et source de gênes pour les activités humaines. La région méditerranéenne est fortement touchée par cette problématique, et le territoire du Pôle Azur Provence ne fait pas exception.

Des actions ont été engagées par la Fédération Départementale de Pêche pour limiter l'expansion de la jussie dans la Siagne et ses affluents (campagnes d'arrachage, sensibilisation du public par une plaquette). Cette action nécessite d'être renforcée et élargie à d'autres espèces qui causent des dégâts importants.

### PORTEURS

Fédération Départementale des Associations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des A.-M.  
Communes

### Descriptif

- **Réalisation d'un état des lieux du territoire et d'un programme pluriannuel d'intervention :** cartographie des espèces envahissantes sur le territoire. Hiérarchisation des secteurs touchés par priorité d'intervention. Propositions de méthodes de gestion. Mise en œuvre des préconisations sur les secteurs d'intervention prioritaires.
- **Formation des techniciens** intervenant en milieu naturel aux techniques d'arrachage (jussie, myriophylle du Brésil).
- **Sensibilisation du public** à la non utilisation des plantes envahissantes dans les jardins (plaquette, réunions d'information...).
- Les mesures d'éradication de la jussie pourront reprendre sur la Siagne et ses affluents lorsque les travaux pour limiter le risque inondation seront achevés.

### Partenaires associés

Pôle Azur Provence  
Communes  
DIREN PACA  
DDAF  
Agence de l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse  
Conseil Supérieur de la Pêche  
Fédération départementale des Associations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Alpes-Maritimes  
SISA  
Associations de protection de la nature

### Echéancier prévisionnel

Mesures de sensibilisation du public déjà en cours, notamment pour la jussie, à poursuivre sur 2006/2011.

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Personnel technique formé
- Réalisation de réunions de sensibilisation

#### Efficacité :

- Nombre d'actions de sensibilisation menées
- Nombre de formations d'agents intervenant dans les milieux naturels effectuées
- Eradication des espèces envahissantes

### En lien avec les actions :

6 - 8 - 49 - 71



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.2 :** La qualité environnementale de l'aménagement et des constructions

**Objectif 1.2.1 :** Renforcer la qualité paysagère et architecturale des espaces urbains, des entrées de ville et des zones d'activités

### Contexte et objectif de l'action

Les centres des villes et des villages du Pôle Azur Provence sont reconnus pour leur qualité paysagère et leur dimension historique. Cependant, tous les espaces urbains ne bénéficient pas de ce niveau de qualité, en particulier certaines entrées de villes, accueillant des activités économiques et commerciales, peuvent être améliorées.

La Charte propose d'identifier des espaces urbains prioritaires et d'engager des travaux de modernisation.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE  
Communes

### Descriptif

- **Identification avec les communes d'entrées de villes et de hameaux nécessitant un programme de modernisation.**
- **Réalisation d'un diagnostic environnemental et paysager de ces espaces :**
  - Paysager et effacement des réseaux
  - Environnemental (eau, énergie, déchets...)
  - Nuisances
  - Fonctionnel : déplacement, accessibilité, usages, urbanisme.
- **Proposition d'aménagement et de requalification en concertation.**
- **Réalisation des travaux** à charge du Pôle Azur Provence sur les espaces d'intérêt communautaire et des communes sur les autres espaces.

33

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2007

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation des études sur les 5 communes

#### Efficacité :

- Nombre d'espaces modernisés/Nombre d'espaces diagnostiqués

### En lien avec les actions :

2 - 15 - 46 - 65



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.2 :** La qualité environnementale de l'aménagement et des constructions

**Objectif 1.2.1 :** Renforcer la qualité paysagère et architecturale des espaces urbains, des entrées de ville et des zones d'activités

### Contexte et objectif de l'action

La plupart des communes du territoire disposent de leur propre règlement sur l'affichage publicitaire et de leur propre charte graphique. La Charte pour l'environnement propose de mener une action de mise en cohérence de ces éléments qui participent au paysage du territoire.

### PORTEUR

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

### Descriptif

#### ■ 1 - Harmoniser les chartes graphiques :

Il s'agit de définir les dimensions, couleurs et les typologies utilisées pour l'affichage directionnel et d'information sur les voies et espaces d'intérêt communautaire. Un groupe de travail regroupant élus et techniciens du Pôle Azur Provence et des communes encadrera ce travail. L'ensemble des panneaux sera progressivement installé sur le territoire sur ces voies et pourra, à terme, être décliné dans une charte graphique commune à tout le territoire.

#### ■ 2 - Harmoniser l'affichage public ou communal :

Un groupe de travail regroupant élus et techniciens du Pôle Azur Provence et des communes sera en charge de l'harmonisation des règlements sur l'affichage publicitaire. Ce travail pourra aboutir à la réalisation d'un règlement intercommunal qui préservera les spécificités communales.

#### ■ 3 - Piste de travail :

Mettre en place une charte des éclairages extérieurs publics et privés.

Il s'agira d'abord de diagnostiquer les principales nuisances lumineuses et de définir de zones prioritaires. Sur cette base, une charte de l'éclairage public et privé sera rédigée et intégrée dans les documents d'urbanisme. Des éclairages publics adaptés seront progressivement installés.

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Définition de la charte graphique : 5.000 euros

### Partenaires associés

Les 5 communes membres du Pôle Azur Provence  
SDAP

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2007  
1 - Charte graphique :  
6 mois à dater du lancement.  
Production et mise en place des panneaux  
2 - Règlement intercommunal :  
2 ans d'élaboration

### Indicateurs

#### Réalisation :

Réalisation d'une charte commune

#### Efficacité :

- Nombre de panneaux installés sur 3 ans
- Surfaces du territoire concernées par le règlement / surface totale
- Nombre de panneaux existants

### En lien avec les actions :

2



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.2 :** La qualité environnementale de l'aménagement et des constructions

**Objectif 1.2.2 :** Réaliser des quartiers urbains durables

### Contexte et objectif de l'action

Le maintien des services et commerces de proximité permet de conserver des quartiers et hameaux vivants et agréables à vivre. Cela permet également de limiter les déplacements et donc les nuisances sonores et la pollution de l'air.

### Descriptif

#### ■ 1 - Mise en place d'un Fonds d'Intervention et de Soutien de l'Artisanat et au Commerce (FISAC) intercommunal pour dynamiser le commerce local.

Le FISAC est un outil d'accompagnement des évolutions collectives concernant les secteurs du commerce, des services et de l'artisanat (loi du 31/12/1989). L'objectif est d'établir une péréquation entre les centres-villes et les périphéries des communes du Pôle Azur Provence afin d'apporter une réponse aux habitants en matière de diversité et de proximité des commerces et services.

Le FISAC est destiné à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation ou la transmission des entreprises afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

Le montage d'un dossier FISAC nécessite d'analyser et synthétiser les besoins afin de prévoir les actions qui seront mises en œuvre ensuite.

#### ■ 2 - Piste de travail :

Favoriser l'accès aux services publics.

Des associations se proposent, avec l'appui du Pôle Azur Provence et de son Conseil de Développement, de rencontrer les principaux prestataires de services publics pour identifier les actions nécessaires à la multiplication des antennes des services publics, dans l'esprit des guichets uniques (impôts, cadastre...). Cette opération sera poursuivie par la mise en place des actions qui seront identifiées.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service Développement  
Economique  
Communes

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

FISAC :  
pré-étude 40.000 euros TTC

### FINANCEMENT POLE AZUR PROVENCE

Pré-étude : 20%  
Actions : 15% en investissement et 10% en fonctionnement

35

### Partenaires associés

Associations

### Partenaires financiers

FISAC - pré-étude :  
Etat (20%)  
CR PACA (60%)  
Actions :  
CR PACA  
CG 06  
Communes  
Associations de commerçants

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

1 - FISAC  
2004 : Etude pré-FISAC  
2005 : Commission dossier FISAC, dépôt du dossier FISAC  
2006 : Lancement des actions et bilan des actions phase 1  
2007 : Dépôt dossier phase 2  
2 - Accès aux services publics  
Identification d'actions : 6 mois  
Mise en œuvre : 3 ans

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Nombre d'animations réalisées
- Nombre de prestataires rencontrés ; identification d'actions

#### Efficacité :

- Activités commerciales de proximité engendrées
- Nombre d'actions mises en œuvre suite à ce diagnostic

### En lien avec les actions :

2 - 13

## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.2 :** La qualité environnementale de l'aménagement et des constructions

**Objectif 1.2.2 :** Réaliser des quartiers urbains durables

### Contexte et objectif de l'action

Aujourd'hui les démarches de qualité environnementale des bâtiments sont normalisées et se multiplient. En revanche, si les démarches d'urbanisme durable émergent, elles restent à structurer. Le Pôle Azur Provence souhaite s'investir dans la qualité environnementale de son urbanisme, de ses aménagements et de ses bâtiments.

Pour choisir les priorités et les modes d'actions, la mise en place d'un plan d'action de qualité environnementale est nécessaire. Celui-ci doit définir les secteurs d'intervention (bâtiment, projet d'urbanisme, zone d'activités, construction et réhabilitation...), les modalités d'intégration (recherche de certification, choix de cibles préalables...), la mobilisation et l'implication des partenaires (bailleurs sociaux, ordre des architectes, aménageurs, promoteurs...). Les besoins en termes d'outils opérationnels et de formation des services. Enfin, il doit prévoir les modalités de concertation sur chaque opération.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE (PLEE)  
Communes

### Descriptif

- Analyse de l'existant et point de vue des acteurs : une vingtaine d'entretiens avec les acteurs clefs du secteur, les services de l'agglomération et les élus ainsi que l'analyse des projets existants et des démarches menées sur d'autres territoires.
- La définition du projet de qualité environnementale : des résultats d'étape 1, animation d'un groupe stratégique composé d'élus et de techniciens afin d'arrêter les orientations d'actions.
- Définition d'outils opérationnels en fonction de la stratégie retenue (fiches méthodologiques, plan de formation, réseau d'échanges...).

### Partenaires associés

EPFR  
ADEME  
Communes

### Echéancier prévisionnel

**Lancement 2007**  
Résultat de l'analyse :  
fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2007  
Résultat de la stratégie :  
fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2007  
Plan d'actions :  
fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2007

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation du document stratégique

#### Efficacité :

- Nombre de projets intégrant la Qualité Environnementale
- Nombre de nouveaux projets

### En lien avec les actions :

14 - 17 - 19 - 22 - 26 - 72



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.2 :** La qualité environnementale de l'aménagement et des constructions

**Objectif 1.2.3 :** Renforcer la qualité environnementale des bâtiments et préserver le patrimoine bâti culturel et historique

### Contexte et objectif de l'action

Le secteur du bâtiment peut entraîner des impacts environnementaux importants, que ce soit lors des chantiers, lors de l'exploitation des bâtiments ou lors de leur fin de vie. Les démarches de Qualité Environnementale des Bâtiments proposent de maîtriser ces impacts en termes de santé, d'économie d'eau et d'énergie, d'intégration paysagère, de déchets...

En particulier la démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE®) propose 14 cibles à traiter selon différents niveaux de performance. En outre, cette démarche intègre des approches de concertation. Elle permet aujourd'hui l'obtention de certifications sur les bâtiments tertiaires ou l'habitat.

Le Pôle Azur Provence s'engage dans la réalisation de bâtiments de qualité environnementale.

### Descriptif

#### ■ Les bâtiments communautaires vont être réalisés suivant la démarche HQE :

- L'équipement nautique
- La salle culturelle à la Roquette-sur-Siagne
- Le planétarium à Grasse
- La bastide du parfumeur à Mouans-Sartoux
- Le bâtiment 24 de la ZAC Roure à Grasse
- La salle d'escrime à Grasse
- Le complexe sportif
- La salle de spectacles

#### ■ D'autres bâtiments intégreront certaines cibles et en particulier l'énergie :

- Une étude comparative des solutions énergétiques sera réalisée pour le grand chapiteau.
- Le siège du Pôle Azur Provence sera équipé en capteurs solaires.

### Partenaires associés

ADEME  
CR PACA  
EDF  
GDF  
ENERPLAN  
Communes  
Associations

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE (PLEE)  
Communes

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

+5% en investissement par bâtiment HQE®

37

### Echéancier prévisionnel

**Lancement 2006**  
Selon la programmation des bâtiments

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Nombre de bâtiments en exploitation

#### Efficacité :

- Nombre de cibles HQE retenues sur chaque bâtiment
- Nombre de bâtiments construits sous le projet

### En lien avec les actions :

13

## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.2 :** La qualité environnementale de l'aménagement et des constructions

**Objectif 1.2.3 :** Renforcer la qualité environnementale des bâtiments et préserver le patrimoine bâti culturel et historique

### Contexte et objectif de l'action

Les espaces urbains du territoire sont de qualité inégale. Le Pôle Azur Provence souhaite sensibiliser les citoyens à la prise en compte du paysage, de l'environnement et de la qualité architecturale sur le territoire et aux économies d'énergie.

La réalisation d'un guide est une première étape. Il réunit un ensemble de recommandations auxquelles chacun peut se référer. Il permet une meilleure insertion des projets dans l'environnement, incite à penser un projet en cohérence avec le contexte architectural et paysager alentour, informe les particuliers sur les énergies renouvelables et leurs financements possibles, redonne une cohérence architecturale au territoire et permet de lutter contre les pollutions visuelles. Celui-ci sera diffusé au sein des documents d'urbanisme.

### PORTEUR

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Impression : 30.000 euros

### FINANCEMENT POLE AZUR PROVENCE

15.000 euros

### Descriptif

#### ■ 1 - Rédaction concertée du guide :

Ce guide doit être établi avec les professionnels intervenant sur le territoire. A ce titre l'ABF et le CAUE seront impliqués dans la démarche.

Le guide rappellera les thèmes à traiter, il donnera des préconisations de traitements, des exemples concrets et des centres de ressources techniques et financiers.

#### ■ 2 - Diffusion

Le guide sera édité et diffusé au sein des services urbanisme sur l'ensemble des communes du Pôle Azur Provence.

### Partenaires associés

CR PACA  
ADEME  
CAUE  
EIE  
ABF  
SDAP

### Partenaires financiers

CR PACA  
15.000 euros

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

1 - Rédaction : 2005-2006  
2 - Diffusion : septembre 2006

### Indicateurs

#### Réalisation :

■ Edition et diffusion du guide

#### Efficacité :

■ Nombre de guides diffusés

### En lien avec les actions :

10 - 13 - 14 - 16



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.2 :** La qualité environnementale de l'aménagement et des constructions

**Objectif 1.2.3 :** Renforcer la qualité environnementale des bâtiments et préserver le patrimoine bâti culturel et historique

Contexte et objectif de l'action		<b>PORTEURS</b> Ville de Grasse Pôle Azur Provence : - Service politique de la ville
Le Pôle Azur Provence et la commune de Grasse ont organisé des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Il s'agit, entre autres, d'améliorer la qualité de logements privés dégradés sur des espaces prioritaires.  Cette requalification pourrait intégrer des objectifs de qualité environnementale, notamment en termes d'économie des ressources en eau ou en énergie.		<b>MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS</b> OPAH intercommunale : 45.000 euros  <b>FINANCEMENT POLE AZUR PROVENCE</b> OPAH intercommunale 15.000 euros
Descriptif		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>1 - L'OPAH-RU du centre de Grasse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Faire un état des lieux des travaux qui concourent à la réalisation d'économies d'énergie (double vitrage, isolation, chauffage...)</li> <li>● Faire des propositions pour améliorer l'existant en accord avec les ABF et l'équipe d'animation de l'OPAH-RU</li> <li>● Evaluer l'impact budgétaire des nouvelles prescriptions en matière de travaux visant les économies d'énergie ainsi que les financements possibles. Les travaux comprennent les parties privatives et communes.</li> </ul>                     L'objectif de l'OPAH-RU est de requalifier 550 logements d'ici 2009.                 </li> <li>■ <b>2 - Mise en œuvre de l'OPAH du Pôle Azur Provence</b>                      En fonction des conclusions du diagnostic, la même démarche sera menée.                 </li> </ul>		<b>Echéancier prévisionnel</b>  <b>En cours</b> 1 - OPAH-RU Grasse : avril 2004 - avril 2009 2 - OPAH Intercommunale : diagnostic : en cours - fin mi 2006
Partenaires associés	Partenaires financiers	
Etat CR PACA CG 06 ABF ANAH SEM Grasse Développement SDAP	OPAH Intercommunale Etat CG 06 CR PACA ANAH Pôle Azur Provence Communes ADEME Associations	<b>Indicateurs</b>  <b>Réalisation :</b> ■ Nombre de guides diffusés  <b>Efficacité :</b> ■ Nombre de logements requalifiés intégrant des prescriptions environnementales
<b>En lien avec les actions :</b>  13 - 15		

## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.2 :** La qualité environnementale de l'aménagement et des constructions

**Objectif 1.2.3 :** Renforcer la qualité environnementale des bâtiments et préserver le patrimoine bâti culturel et historique

### Contexte et objectif de l'action

L'association régionale des organismes HLM de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse sensibilise depuis plusieurs années les bailleurs sociaux au développement durable (actions sur la gestion des déchets ménagers et BTP, sur la maîtrise des « charges locatives », sur l'utilisation de l'énergie solaire et du bois, organisation d'un volet de rencontres sur « l'habitat et la santé »).

Les démarches ou actions engagées trouvent, dans le cadre de la Charte, une nouvelle opérationnalité sur le territoire du Pôle Azur Provence, avec une volonté politique affichée et en lien avec le Programme Local de l'Habitat (PLH).

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

AROHLM PACA et CORSE

### Descriptif

- Mettre en place un groupe de travail avec les bailleurs sociaux volontaires sur des démarches expérimentales dans l'habitat social en lien avec le Programme Local pour l'Habitat en partenariat avec la Région et l'ADEME et envisager des financements spécifiques.
- Annexer une charte partenariale aux contrats d'objectifs intégrant des cibles de HQE.

### Partenaires associés

Etat  
CR PACA  
CG 06  
ADEME  
Bailleurs sociaux locaux  
EDF  
GDF  
SDAP

Echéancier prévisionnel

En cours

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Animation de la démarche
- Rédaction de contrats d'objectifs intégrant la HQE

#### Efficacité :

- Part des nouveaux logements sociaux intégrant des cibles de HQE
- Taux de participation des bailleurs

En lien avec les actions :

14 - 15





## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.2 :** La qualité environnementale de l'aménagement et des constructions

**Objectif 1.2.3 :** Renforcer la qualité environnementale des bâtiments et préserver le patrimoine bâti culturel et historique

### Contexte et objectif de l'action

Les villes du Pôle Azur Provence ont des origines celto-ligures (Grasse, La Roquette, Auribeau) et médiévales. Ces époques ont marqué le territoire et laissé un héritage qui contribue à la richesse culturelle et paysagère du territoire (oppidum, centre historique perché sur une colline, ville fortifiée...). Certains bâtiments et sites sont protégés (14 sites inscrits, 3 classés sur le territoire et 21 soumis à la protection des Monuments Historiques de France).

La commune de Grasse mène une opération pilote en matière de connaissance, d'information, de sensibilisation et de préservation du patrimoine bâti culturel et historique. Elle a obtenu le label « Ville d'art et d'histoire\* » en 2003.

Dans le cadre du projet d'agglomération, il a été proposé de travailler la mise en place du label Pays d'art et d'histoire sur un périmètre à valider mais comprenant les 5 communes du Pôle Azur Provence.

L'objectif de cette action est donc d'amorcer une dynamique du même type que Grasse sur le territoire du Pôle Azur Provence. Il s'agit d'améliorer la connaissance du patrimoine culturel, qu'il soit protégé ou non, afin de mieux le préserver, le mettre en valeur et de créer une dynamique touristique autour de ce patrimoine.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence  
Grasse  
Communes

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Commune de Grasse :  
Il y a actuellement 1 animateur de l'Architecture et du Patrimoine, 5 guides-conférenciers vacataires, 1 secrétaire à mi-temps.

41

### Descriptif

- Développer au niveau intercommunal et communal la dynamique mise en place par la commune de Grasse :
  - Recensement du patrimoine culturel et historique (industriel, médiéval, petit patrimoine...) et état de conservation. Chacun des éléments recensés fera l'objet de fiches descriptives. Elles seront des sources de données pouvant alimenter la communication et l'offre touristique
  - Développement et orientation de la politique de protection et de valorisation du patrimoine.
- Amorcer une dynamique intercommunale de recensement, de sensibilisation et de préservation du patrimoine culturel par l'obtention du label Pays d'art et d'histoire\*.
- Perspectives :
  - Obtention du label Pays d'art et d'histoire\* par le Pôle Azur Provence
  - Mise en place de mesures de réhabilitation, valorisation, protection. L'historique de chaque bâtiment peut servir à la valorisation à travers des sentiers de découverte
  - Possibilité de préempter les bâtiments patrimoniaux
  - Mise en place des périmètres de protection sur les centres anciens.

### Partenaires associés

Ministère de la Culture et de la Communication :  
Labels « Ville d'art et d'histoire »  
et « Pays d'art et d'histoire »  
DRAC PACA  
CR PACA  
CG 06 - Service culture  
Communes  
Musées du Pôle Azur Provence  
CAUE  
SDAP  
Associations

### Echéancier prévisionnel

#### Lancement 2006

2006-2008 : Constitution du dossier de demande du label pour le Pôle Azur Provence

2008-2009 : si le label est obtenu : constitution d'une équipe avec 1 animateur de l'Architecture et du Patrimoine et des guides-conférenciers vacataires

2007-2011 : Recensement du patrimoine culturel et historique du Pôle Azur Provence

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation du recensement

#### Efficacité :

- Obtention du label "Pays d'art et d'histoire"
- Maintien du label "Ville d'art et d'histoire" sur Grasse
- Nombre et avancement des projets de préservation et de réhabilitation

#### \*Labels Ville et Pays d'Art et d'Histoire

Le ministère de la Culture et de la Communication assure depuis 1985 la mise en oeuvre d'une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture en partenariat avec les collectivités territoriales (communes ou regroupements de communes) qui se concrétise par l'attribution d'un label "Ville d'art et d'histoire" ou "Pays d'art et d'histoire".

Cet engagement est fixé par une convention élaborée avec la direction de l'architecture et du patrimoine, les directions régionales des affaires culturelles et les collectivités concernées.

Cette convention implique un soutien financier et technique de la part du ministère et comporte l'obligation, pour les collectivités, de recourir à un personnel qualifié et agréé par le ministère de la Culture et de la Communication, guides-conférenciers et animateurs du patrimoine.

Le Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire, créé en 1995, participe au développement et à l'orientation générale de la politique du réseau et émet un avis sur les candidatures au label (déposé à l'Institut national de la propriété industrielle) ainsi que sur les retrais pour non-respect du cadre établi par la convention.

Les directions régionales des Affaires culturelles, services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication, assurent la mise en oeuvre de la politique du réseau sur le plan régional. Elles veillent à la pertinence du projet et à son intégration dans le paysage culturel de la région en étant les interlocuteurs privilégiés des Villes et Pays pour l'instruction et le suivi des dossiers.

## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.3 :** Vers l'éco-mobilité

**Objectif 1.3.1 :** Impulser le développement et la mise en réseau des transports en commun

### Contexte et objectif de l'action

Aujourd'hui les déplacements sont essentiellement assurés par les véhicules individuels, ce qui entraîne de nombreuses nuisances. Le Pôle Azur Provence souhaite donc renforcer la place des transports en commun dans les déplacements. Pour cela, il est nécessaire de renforcer leur attractivité. Le syndicat Sillages, gestionnaire de transports en commun sur le Pôle Azur Provence, prévoit une série de mesures à cet effet.

### Descriptif

- **1 - Mettre en place des transports à la demande** et mise en place d'une centrale de la mobilité.
- **2 - Coordonner les réseaux :** la tarification combinée en cours sur le Département pour inciter les modes de déplacement en chaîne.
- **3 - Informer les usagers** avec un guide des transports, un site internet et un service téléphonique « Allo Bus ».
- **4 - Améliorer la desserte des sites générant de l'activité** (dont les ZAE) et inciter les entreprises à mettre en place des Plans de Déplacement.
- **5 - Opération transport gratuit :** gratuité des transports en commun (bus) au mois d'octobre 2006 pour 100 employés des entreprises implantées sur le territoire et participant à l'opération.
- **6 - Développer les navettes de type « Farandole »** et en particulier desservir les pôles multimodaux et assurer une liaison centres des quartiers / centre villes.
- **7 - Piste de travail :** Identifier et réaliser des voies pour un "transport en site propre" ou donner la priorité aux transports en commun : différents TCSP (transport en commun en site propre) peuvent être envisagés sur le territoire par exemple pour l'accès au centre de Grasse depuis la gare ou sur les points noirs identifiés par l'étude déplacement. Une autre solution consiste à donner la priorité aux bus aux feux tricolores.

### PORTEURS

Syndicat Mixte des Transports Sillages

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

150.000 euros :  
acquisition de données, matériel et poste à plein temps

### FINANCEMENT POLE AZUR PROVENCE

88.000 euros

### Partenaires associés

Etat  
CG 06  
CRPACA  
ADAAM  
SNCF  
SITP  
Pôle Azur Provence  
SYMITAM

### Partenaires financiers

CG 06

### Echéancier prévisionnel

- 1 - **En cours**
- 2 - **En cours**
- 3 - **En cours**
- 4 - **En cours**
- 5 - Opération annuelle
- 6 - En liaison avec la gare intermodale de Grasse (2008)

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Planification d'un plan d'actions

#### Efficacité :

- Part des transports en commun dans les déplacements
- Nombre de billets ou abonnements vendus de tous les opérateurs
- Linéaire de voies bus en site propre

### En lien avec les actions :

20 - 21

## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.3 :** Vers l'éco-mobilité

**Objectif 1.3.1 :** Impulser le développement et la mise en réseau des transports en commun

### Contexte et objectif de l'action

Le Pôle Azur Provence connaît de forts déplacements liés aux déplacements individuels ce qui entraîne des nuisances et des pollutions diverses. La réalisation d'une première étude déplacement en 2004 a permis d'identifier les principaux points noirs du territoire et de dégager des axes de travail. La charte pour l'environnement engage des actions de développement des transports en commun et de déplacements doux.

L'observatoire des déplacements permettra de suivre l'évolution de tous les modes de déplacement. Il permettra de vérifier l'efficacité des politiques menées et de jouer un rôle d'aide à la décision.

### Descriptif

- 1 - Conception de tableaux de bord prévoyant la mesure :
  - des flux de véhicules sur les axes les plus chargés,
  - des longueurs des « bouchons » sur les axes les plus chargés,
  - de la durée moyenne pour traverser les villes aux heures de pointes,
  - utilisation des transports en commun (bus et TER).
- 2 - Ces tableaux de bord sont complétés tous les ans à l'occasion de campagnes de mesures.
- 3 - Les résultats sont diffusés sur le site internet du Pôle Azur Provence.

### Partenaires associés

Observatoire régional des transports  
Sillages  
ADAAM

### PORTEUR

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

2.000 à 3.000 euros de campagnes de mesures annuelles

43

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2<sup>ème</sup> semestre 2006

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Campagnes de mesures annuelles et diffusion des résultats

#### Efficacité :

- Exploitation des données dans la prise de décision

### En lien avec les actions :

19 - 20



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.3 :** Vers l'éco-mobilité

**Objectif 1.3.1 :** Impulser le développement et la mise en réseau des transports en commun

### Contexte et objectif de l'action

Les transports en commun se développent sur le territoire. Le syndicat Sillages envisage de restructurer son réseau et le TER dessert le Pôle Azur Provence. La création de plates-formes multimodales doit permettre aux usagers de passer d'un mode de transport à un autre. A ce titre, elles sont un outil indispensable au bon développement des transports collectifs.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE  
Communes

### Descriptif

■ 3 plates-formes multimodales sont prévues en relation avec les Transports en Commun en Site Propre (TCSP) :

- Gare de Grasse,
- Gare de Mouans-Sartoux,
- Future halte à proximité de Saint Marc.

Ces plates-formes intégreront des stationnements dédiés au co-voiturage.

Le positionnement de futures haltes du TER prendra en compte les populations non desservies actuellement (La Roquette, Pegomas et Auribeau).

■ **Perspectives :** création de parc-relais.

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Mouans-Sartoux :  
500.000 euros  
Grasse :  
6.000.000 euros  
Saint-Marc :  
1.100.000 euros

### Partenaires associés

CR PACA  
CG 06  
RFF  
SNCF  
Sillages

### Partenaires financiers

CR PACA  
CG 06

### Echéancier prévisionnel

Mouans-Sartoux : 2006  
Grasse : 2007  
Saint-Marc : 2010-2015

### Indicateurs

#### Réalisation :

■ Création des plateformes

#### Efficacité :

■ Nombre de passagers sur le TER et sur les lignes de bus concernées par les plates-formes multimodales

### En lien avec les actions :

20 - 21



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.3 :** Vers l'éco-mobilité

**Objectif 1.3.2 :** Développer les déplacements doux

### Contexte et objectif de l'action

Que ce soit en milieu urbain, périurbain ou rural, le territoire dispose d'un réseau de cheminements piétons actuellement peu valorisé et de quelques pistes cyclables. Pourtant, leur mise en valeur et leur développement peut permettre de réduire l'utilisation des modes de transport plus dommageables.

De plus, plusieurs cours d'eau traversent le territoire : la Siagne et ses affluents, la Mourachonne et la Frayère. Ils se révèlent être des voies de déplacement privilégiées, reliant les différentes communes du Pôle Azur Provence et les communes voisines. Ces liaisons sont néanmoins pour l'instant peu utilisées, ni mises en valeur.

C'est pourquoi le Pôle Azur Provence souhaite consolider l'existant, développer de nouvelles voies, les mettre en réseau et les sécuriser.

Une attention particulière sera portée à la création de liaisons entre les espaces touristiques et les différentes structures à connotation environnementale (maison de l'eau, conservatoire...) et culturelle.

### Descriptif

- **1 - Proposer une mise en réseau des cheminements existants** et prévoir leur extension sur les prochaines années. Cette mise en réseau doit intégrer les chemins communaux, intercommunaux et en lien avec les autres territoires. Elle suppose :
  - De recenser et cartographier les chemins - réalisation d'un état des lieux de la conservation des chemins, des moyens nécessaires pour les restaurer et les entretenir, de leur intérêt en termes de déplacement. Organiser l'entretien des chemins ayant des intérêts pour la circulation dans le territoire. Les rouvrir à la circulation si besoin.
  - De proposer une signalétique et une communication commune (étude, diffusion et implantation).
- **2 - Développer la fonction chemin piétonnier du Canal de la Siagne**, élément fort du patrimoine du territoire, en le maintenant à ciel ouvert dans la mesure du possible, et en préservant au mieux son aspect premier. Cette action doit être menée en relation avec le Conseil général.
- **3 - Sécuriser les déplacements doux :**
  - Identification de points noirs avec les associations de cyclistes et de randonnées,
  - Programmation de travaux par les communes, sur les points noirs prioritaires. Un premier tronçon piéton Auribeau/Pégomas sera réalisé en 2006 en bord de Siagne.
- **4 - Renforcer le plan vélo** prévu par le Conseil général en créant des pistes cyclables qui pourraient s'y raccorder et des garages à vélos/bornes à vélos, sécurisés avec des prix incitatifs.
- **Perspectives :**
  - Réaliser une étude globale sur le paysage et les possibilités de valorisation de la Siagne, de la Frayère et de la Mourachonne,
  - Créer une liaison piétonne et cycliste de la Siagne et de ses affluents (Frayère et Mourachonne) :
    - Etudier la faisabilité d'un chemin le long de la Siagne, respectant les milieux naturels (ripisylve), reliant le moyen pays à la côte (d'Auribeau à Mandélieu),
    - Réaliser les travaux si le projet est faisable,
    - Etendre le projet sur d'autres tronçons de cours d'eau sur le territoire,
    - Mettre en relation ces cheminements doux avec les autres sentiers ouverts du territoire au public.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :

- Service ADE

Communes

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Travaux sur liaison Auribeau à Pégomas : 40.000 euros

Travaux pour 5 km de piste cyclable : 125.000 euros/an

Etude pour la mise en place de la signalétique : 5.000 euros

Les travaux seront menés par Pôle Azur Provence sur les voiries d'intérêt communautaire. Les autres seront réalisés par les communes concernées.

45

### Partenaires associés

Communes

CG 06

GDF

Fédération française de randonnée

SICASIL

SISA

Service jeunesse et sports de Grasse

Associations de sensibilisation à l'environnement

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

2006 : état des lieux et propositions (points 1, 3 et 4)

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation de l'état des lieux

#### Efficacité :

- Nombre d'obstacles levés
- Nombre de nouveaux cheminements
- Linéaires d'itinéraires réservés

### En lien avec les actions :

20 - 21 - 23

## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.3 :** Vers l'éco-mobilité

**Objectif 1.3.2 :** Développer les déplacements doux

<b>Contexte et objectif de l'action</b>		<b>PORTEURS</b> Pôle Azur Provence : - Service ADE (PLEE) Communes
Les pédi-bus et le vélo-bus proposent de recueillir les enfants pour les accompagner à l'école, à pied ou à vélo, encadrés par des adultes. Cette pratique permet de limiter les déplacements en voiture et joue un rôle pédagogique auprès des enfants. Quelques exemples existent sur le Pôle Azur Provence que cette action propose de multiplier et pérenniser.		
<b>Descriptif</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>  Lancement 2007 6 mois d'animation
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les communes de Grasse, Mouans-Sartoux et La Roquette ont déjà mis en place des pédibus à travers l'opération « marchons vers l'école ».</li> <li>■ Les communes d'Auribeau sur Siagne et de Pegomas envisagent de reproduire ce procédé.</li> <li>■ Le Pôle Azur Provence propose d'animer la diffusion et la multiplication de ces pratiques en jouant un rôle pédagogique et de soutien technique.</li> </ul>		
<b>Partenaires associés</b>	ADEME Pôle Azur Provence Associations de parents d'élèves et d'enseignants	<b>En lien avec les actions :</b>  22
Académie CR PACA		
<b>Indicateurs</b>		
<b>Réalisation :</b>	<b>Efficacité :</b>	
■ Nombre d'établissements concernés	■ Nombre de jours de fonctionnement des pédibus	
	■ Nombre d'enfants concernés	

46



# Mettre en place une flotte de transports faiblement polluante



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.3 :** Vers l'éco-mobilité

**Objectif 1.3.3 :** Développer les modes de transport alternatifs

<b>Contexte et objectif de l'action</b>	<b>PORTEUR</b> Syndicat Mixte des Transports Sillages
Le syndicat Sillages gère une flotte importante de transports en commun. Cette action propose de limiter les consommations d'énergie fossile et donc de limiter la production de gaz à effet de serre induite par les transports collectifs.	
<b>Descriptif</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Le syndicat Sillages impose la norme Euro 3 pour l'ensemble de sa flotte de bus. Cette norme européenne limite fortement les pollutions émises par les moteurs diesel : oxydes d'azote (Nox), monoxydes de carbone (CO), hydrocarbures (HC) et particules.</li><li>■ Des normes Euro 4 et Euro 5 en préparation seront également appliquées et réduiront encore le niveau de pollution.</li></ul>	
<b>Partenaires associés</b>	<b>Echéancier prévisionnel</b>
Pôle Azur Provence	<b>En cours</b>
<b>Indicateurs</b>	<b>En lien avec les actions :</b>
<b>Réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Réalisation du diagnostic</li><li>■ Achat de véhicules sobres</li></ul>	25
<b>Efficacité :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Emissions de CO, Nox, HC et particules évitées</li></ul>	

47



## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.3 :** Vers l'éco-mobilité

**Objectif 1.3.3 :** Développer les modes de transport alternatifs

### Contexte et objectif de l'action

En application de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie, 20% de la flotte des collectivités territoriales gérant un parc supérieur à 20 véhicules doit être sobre (GPL, GNV, électrique, bio-gaz...). Pôle Azur Provence, ainsi que certaines communes membres sont concernées.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE (PLEE)  
Communes

### Descriptif

- Pôle Azur Provence a passé une convention avec EDF qui prévoit :
  - La réalisation d'un diagnostic du parc de véhicules de la Communauté d'Agglomération
  - Des préconisations en terme d'achat de véhicules sobres
- La même démarche sera menée en parallèle par Gaz de France. Si les résultats sont concluants, l'étude sera menée sur les autres communes. Si la solution GNV est retenue, une sensibilisation du personnel sera prévue et l'implantation d'une borne de recharge programmée.
- L'investissement sera ensuite progressif en fonction des renouvellements.

### Partenaires associés

ADEME  
CR PACA  
EDF  
GDF

Echéancier prévisionnel

En cours

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Pourcentage de la flotte équipée en motorisation sobre

#### Efficacité :

- Pourcentage de véhicules sobres dans le parc et les acquisitions du Pôle Azur Provence et des communes concernées

En lien avec les actions :

24





## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.3 :** Vers l'éco-mobilité

**Objectif 1.3.4 :** Renforcer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

### Contexte et objectif de l'action

L'accessibilité du territoire aux personnes à mobilité réduite peut tous nous concerner un jour en tant que personnes âgées, personnes avec poussette ou personnes handicapées (y compris les non-voyants et les mal-voyants). Le Pôle Azur Provence s'engage bien sûr à réaliser tous ses nouveaux aménagements et bâtiments aux normes d'accessibilité. En outre, il souhaite mener une politique volontariste en traitant les points noirs qui seront identifiés sur le territoire.

Cette action sera traitée en relation avec les futures commissions d'accessibilité prévues par la loi du 11 février 2005 qui doivent dresser un état des lieux du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Le territoire bénéficie de l'expérience de la commune de Grasse qui a créé la charte HandiGrasse et de sa commission d'accessibilité.

### Descriptif

- 1 - L'identification des points noirs  
Un état des lieux du territoire intégrant les espaces et équipements publics sera réalisé par un binôme constitué d'un agent du Pôle Azur Provence et d'un représentant d'une association de personnes à mobilité réduite. Cet état des lieux permettra d'établir une liste de points noirs : manque de stationnements spécifiques ou difficulté d'accès.
- 2 - La hiérarchisation des sites  
Sur la base de ce travail un comité de pilotage constitué d'élus, de services et d'associations proposera une liste de sites à traiter prioritairement.
- 3 - Programmation de travaux de mise aux normes des espaces publics  
Les communes seront en charge de la création de places de stationnement et des travaux de mise aux normes. Le Pôle Azur Provence interviendra sur les espaces d'intérêt communautaire et sur ses propres équipements.
- 4 - Pistes de travail :
  - Mise en place d'une commission intercommunale d'accessibilité
  - Rédaction d'une charte intercommunale pour les personnes à mobilité réduite.

### Partenaires associés

APF  
Association Nationale des Déficiants Visuels (ADNV)

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE  
Commission d'accessibilité communales et intercommunales  
Communes

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2006  
1 et 2 : identification des points noirs et hiérarchisation - 6 mois  
3 : sur 3 ans à partir de l'identification

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation de l'état des lieux
- Planification des travaux

#### Efficacité :

- Nombre de réunions de la commission accessibilité
- Nombre de points noirs traités/ nombre de points noirs identifiés

### En lien avec les actions :

14 - 27

## Cadre stratégique

**Axe 1 :** Une gestion de l'espace pour une amélioration durable de la qualité de vie

**Orientation 1.3 :** Vers l'éco-mobilité

**Objectif 1.3.4 :** Renforcer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

### Contexte et objectif de l'action

Au regard de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, les services de transports collectifs ont 10 ans pour devenir accessibles aux personnes handicapées.

En cas d'impossibilité technique avérée de mise en accessibilité des réseaux existants, des moyens de transports adaptés doivent être mis à la disposition des personnes handicapées.

En tant que syndicat en charge des transports en commun, Sillages qui avait déjà mis en place l'action MOBIPLUS poursuit ses actions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le Pôle Azur Provence a signé une Charte départementale pour l'amélioration de l'accessibilité aux transports par les PMR le 15/09/03.

### PORTEURS

Syndicat Mixte des Transports  
Sillages  
CR PACA

### Descriptif

- 1 - Développer les actions en cours (MOBIPLUS, horaires, réseaux, supports...),
- 2 - Mettre en cohérence les matériels de transport, quais d'embarquement, arrêts de bus. La ligne 4G est actuellement aux normes d'accessibilité. Les autres lignes seront progressivement mises aux normes en liaison avec le traitement des espaces publics.
- 3 - Prendre en compte de la dimension accessibilité pour toute nouvelle voie.

### Partenaires associés

CG 06  
Communes  
ADAAM

### Partenaires financiers

Pôle Azur Provence  
SNCF

### Echéancier prévisionnel

En cours

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Elaboration de la programmation

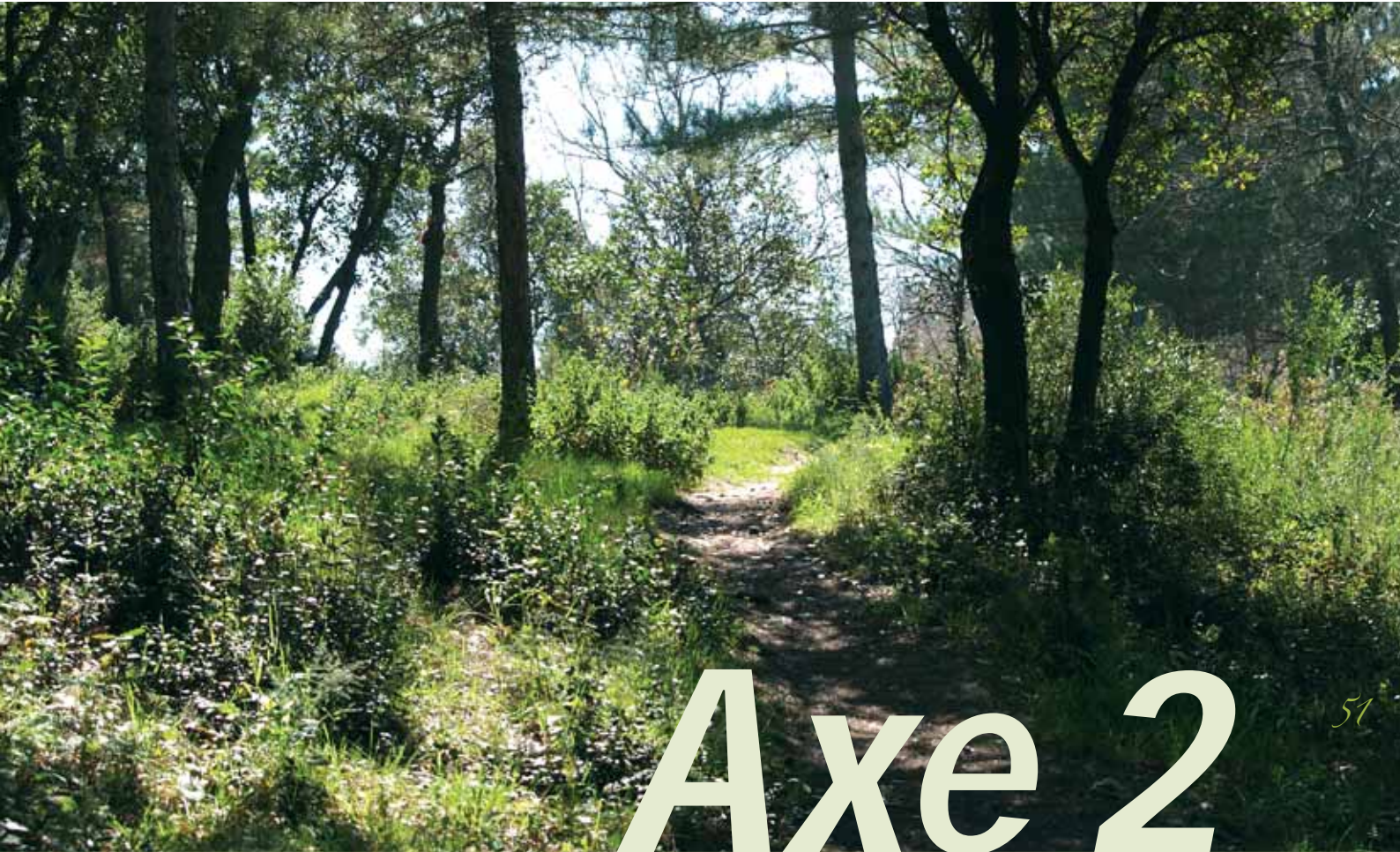
#### Efficacité :

- Pourcentage de lignes accessibles
- Amplitude horaire quotidienne de service
- Nombre d'obstacles levés pour assurer la continuité entre les modes de transports

### En lien avec les actions :

26





# Axe 2

51

*L'environnement :  
axe fédérateur  
des citoyens  
et des acteurs  
du territoire*



>>> **20 actions** >>>>>>>>>>



## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.1 :** La mobilisation de l'ensemble des élus et des services

**Objectif 2.1.1 :** Organiser la transversalité de la commission Environnement

### Contexte et objectif de l'action

La mise en place de la Charte pour l'Environnement suppose d'adapter l'organisation du Pôle Azur Provence de manière à favoriser l'intégration transversale de l'environnement dans les projets de l'agglomération, des communes ou des syndicats auxquels ils participent.

### PORTEUR

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

### Descriptif

#### ■ 1 - Mettre en place une commission mixte sur le SCoT

Dans l'hypothèse d'un SCoT au périmètre plus large que le Pôle Azur Provence, une commission mixte dédiée au SCoT rassemblera les éléments permettant d'exprimer une position commune des membres de Pôle Azur Provence. Cette position devra être compatible avec le document stratégique de la Charte, notamment les objectifs qui visent à préserver les espaces agricoles.

#### ■ 2 - Désigner des référents environnement

représentant la Commission Environnement dans les autres Commissions de l'Agglomération.

Afin que les questions environnement soient abordées dans tous les projets, il est nécessaire que cette thématique soit traitée dans toutes les commissions du Pôle Azur Provence et non uniquement dans la commission Environnement.

Pour favoriser cette transversalité, au moins un membre de la commission Environnement doit être présent dans chaque autre commission et favoriser la prise en compte systématique de l'environnement dans les projets de l'agglomération.

#### ■ 3 - Formaliser la commission Environnement en tant que lieu d'échange

et de retour d'expériences entre les communes et inter-services.

Pour que l'Agglomération et les communes puissent bénéficier des savoir-faire de chaque commune en matière d'environnement, une séance périodique est l'occasion de présenter une action environnementale menée sur une commune et qui pourrait être reproductible.

#### ■ 4 - Intégrer les objectifs de la Charte dans les projets partenariaux

Il s'agira pour les représentants du Pôle Azur Provence de demander la déclinaison des objectifs de la Charte pour l'Environnement dans les actions des syndicats auxquels ils participent.

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

Réseau PACA 21 : 2005

Comité 21 et Charte des villes durables : 2006

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Elaboration d'un plan d'actions

#### Efficacité :

- Prise en compte de l'environnement dans les projets

### En lien avec les actions :

2 - 29 - 72 - 74 - 75

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.1 :** La mobilisation de l'ensemble des élus et des services

**Objectif 2.1.2 :** Former et accompagner les élus et les services de l'agglomération et des communes, pour la prise en compte de l'environnement dans les projets

<p><b>Contexte et objectif de l'action</b></p> <p>Les élus et les agents du Pôle Azur Provence seront en charge de l'application des principes de la Charte. Certains de ces éléments demandent un bon degré d'information, voire de compétences techniques. Or, il existe de nombreuses compétences sur le territoire. Celles-ci vont être mobilisées afin d'organiser des séances de sensibilisation ou de formation sur des aspects concrets.</p>	<p><b>PORTEUR</b> Pôle Azur Provence : - Service ADE</p>																		
<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1 - Organiser des séances de retours d'expériences et des voyages d'étude sur de bonnes pratiques mises en place sur d'autres territoires. En s'appuyant sur le réseau de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, le Pôle Azur Provence aura accès aux résultats d'opérations pilotes reproductibles.</li> <li>■ 2 - Des associations pourraient être mobilisées pour animer des modules de sensibilisation des agents aux comportements éco-citoyens sur les lieux de travail. Il s'agit, par le biais d'ateliers, d'impliquer l'ensemble des agents dans une démarche participative, de mieux comprendre la notion de développement durable afin d'avoir une référence commune pour la mise en place d'actions concrètes (économies d'énergie, optimisation des équipements électroniques et informatiques, charte d'achats durables, tri sélectif...).</li> <li>■ 3 - Une information sur l'état des risques sera diffusée en relation avec la cartographie des risques majeurs (action n°79).</li> <li>■ 4 - Le CRPF propose une sensibilisation et une information des élus sur la forêt, ses enjeux, ses modes de gestion et la réglementation applicable.</li> <li>■ 5 - Organisation de 2 conférences d'information sur les démarches environnementales, ouvertes aux élus et aux services. La Première conférence en 2005 a concerné la Haute Qualité Environnementale.</li> <li>■ 6 - Des thèmes sensibles mériteront d'être approfondis : en particulier l'étalement urbain et le changement climatique.</li> </ul>	<p><b>Echéancier prévisionnel</b></p> <p>En cours</p>																		
<p><b>Partenaires associés</b></p> <table border="0"> <tr> <td>ADEME</td> <td>DDE</td> </tr> <tr> <td>CPIE</td> <td>COFOR 06</td> </tr> <tr> <td>EIE</td> <td>OFME</td> </tr> <tr> <td>CNFPT</td> <td>Syndicat de propriétaires</td> </tr> <tr> <td>ARPE</td> <td>Coopérative Forêt privée</td> </tr> <tr> <td>AITF</td> <td>ESAIP</td> </tr> <tr> <td>SDIS 06</td> <td>Associations de sensibilisation à l'environnement</td> </tr> <tr> <td>DDAF</td> <td>ADAAM</td> </tr> <tr> <td>DRIRE</td> <td>CRPF</td> </tr> </table>	ADEME	DDE	CPIE	COFOR 06	EIE	OFME	CNFPT	Syndicat de propriétaires	ARPE	Coopérative Forêt privée	AITF	ESAIP	SDIS 06	Associations de sensibilisation à l'environnement	DDAF	ADAAM	DRIRE	CRPF	
ADEME	DDE																		
CPIE	COFOR 06																		
EIE	OFME																		
CNFPT	Syndicat de propriétaires																		
ARPE	Coopérative Forêt privée																		
AITF	ESAIP																		
SDIS 06	Associations de sensibilisation à l'environnement																		
DDAF	ADAAM																		
DRIRE	CRPF																		

<p><b>Indicateurs</b></p> <p><b>Réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Planification des formations</li> </ul> <p><b>Efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de formations/an</li> <li>■ Nombre de participants/formation</li> </ul>	<p><b>En lien avec les actions :</b></p> <p>28 - 72 - 74 - 75</p>
---	---

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.1 :** La mobilisation de l'ensemble des élus et des services

**Objectif 2.1.3 :** Échanger avec les réseaux régionaux et nationaux sur le Développement Durable et l'Environnement

### Contexte et objectif de l'action

De nombreux territoires régionaux, nationaux ou européens se sont engagés dans des démarches environnementales ou de développement durable. Participer à des réseaux de territoires pilotes permet d'échanger des expériences et des savoir-faire pour un bénéfice mutuel.

### PORTEUR

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

### Descriptif

- Le Pôle Azur Provence envisage d'adhérer :
  - au réseau national Comité 21,
  - au réseau régional PACA 21,
  - à la Charte d'Aalborg sur les villes durables
- Il pourra également bénéficier des savoir-faire du réseau RARE (Réseau des Agences Régionales pour l'Environnement) par l'ARPE. Des réunions inter-régions pourraient s'organiser afin de favoriser la co-formation.

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

Réseau PACA 21 : 2005

Comité 21 et Charte des Villes durables : 2006

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Recensement des réseaux existants

#### Efficacité :

- Nombre d'adhésions actives
- Nombre de réunions organisées

54



## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.1 :** La mobilisation de l'ensemble des élus et des services

**Objectif 2.1.3 :** Échanger avec les réseaux régionaux et nationaux sur le Développement Durable et l'Environnement

### Contexte et objectif de l'action

Enviplans est un projet européen qui prévoit d'établir une stratégie thématique pour l'environnement urbain. Cet outil est à destination des agglomérations urbaines européennes de plus de 100.000 habitants pour les aider à se doter de plans urbains de gestion environnementale.

Pour ce faire, l'Europe finance le projet Enviplans pour la définition et la diffusion de ces plans urbains.

L'objectif est donc d'encourager dans la partie Sud de l'Europe la conception, l'échange et la mise en œuvre de bonnes pratiques en vue de l'élaboration de plans urbains d'action et de gestion environnementale qui prévoit d'aider à la réalisation pratique des plans d'action par l'élaboration :

- De lignes directrices
- D'une méthodologie inscrite dans un manuel
- D'outils d'appui à la formation

### Descriptif

- Le groupe d'expérimentation (Core Group) est représenté en France par, la Communauté d'Agglomération Ouest Provence. Le Pôle Azur Provence fait partie du groupe de régie (Advisory group) avec CA Garlaban Huveaune Sainte Beaufort, CA Ouest Etang de Berre, CA Dracénoise et la ville d'Hyères.
- Les intérêts pour Pôle Azur Provence sont les échanges d'expériences dans le cadre de réunions thématiques, l'accompagnement de la Charte pour l'Environnement et la participation à un réseau européen.
- Le Pôle Azur Provence envisage de poursuivre son engagement européen sur des programmes en lien avec l'environnement.

### PORTEUR

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

55

### Partenaires associés

Coordinateur :  
Coordination Italienne des Agendas 21 locaux

Autres partenaires :

- Forum des villes Adriatiques et Ioniennes
- Comité 21
- Bristol City Council  
(ville exemplaire en matière d'environnement urbain)
- Ambiente Italia

### Partenaires financiers

Commission Européenne

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

Enviplans : de janvier 2005 à décembre 2006

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Participation aux réunions du groupe de régie

#### Efficacité :

- Validation de la méthodologie

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.2 :** La société civile et les citoyens, garants de la qualité environnementale

**Objectif 2.2.1 :** Appuyer l'éducation à l'environnement de tous les citoyens

et renforcer les prises de conscience sur l'intérêt individuel / intérêt collectif

## Contexte et objectif de l'action

Le but de cette action est de structurer l'offre en matière d'éducation à l'environnement en s'appuyant sur les savoir-faires locaux. Les programmes d'éducation à l'environnement sont recensés afin de favoriser un échange entre les différents acteurs de cette thématique et de mettre en évidence leurs actions.

## PORTEURS

Pôle Azur Provence

Associations de sensibilisation à l'environnement

## Descriptif

Ci-après des exemples de programmes de sensibilisation recensés sur le territoire :

### ■ 1 - Tri et valorisation organique (Association Choisir)

« Sensibiliser les scolaires au respect de la terre et du monde vivant, valoriser les déchets verts par compostage ».

- En partenariat avec la mairie, l'équipe enseignante et le personnel de la cantine d'une école de Mouans-Sartoux, fabrication de compost avec les déchets verts de la cantine et création d'un jardin éducatif biologique. Perspectives : étendre l'action à d'autres écoles du territoire.

### ■ 2 - Tri et valorisation organique (SIVADES en convention avec l'association Méditerranée 2000)

Dans le cadre d'une convention entre le SIVADES et l'association Méditerranée 2000, un programme pédagogique sur les déchets est mis en place dans les écoles et collèges du Pôle Azur Provence : « trophés du tri », visites...

### ■ 3 - Actions pédagogiques sur l'eau – (Méditerranée 2000 pour La Roquette-sur-Siagne)

Pour l'année scolaire 2005-2006, l'association Méditerranée 2000 lance un programme pédagogique sur l'eau « Ecol'logique » destiné aux écoles maternelles et primaires de la commune. Une vingtaine d'animations est prévue.

### ■ 4 - Risques majeurs, Inondations (CPIE)

Utilisation des outils pédagogiques sur les risques majeurs : RIVERMED (risques d'inondation) et RINAMED (l'ensemble des risques majeurs).

### ■ 5 - Lien entre le littoral et l'arrière-pays (CPIE)

Le CPIE anime les classes de découverte sur l'île Sainte Marguerite dans l'objectif de faire le lien entre le littoral et l'arrière-pays.

De plus, le CPIE dispose d'animateurs spécialisés dans les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

### ■ 6 - « La forêt m'a dit » (Association GADSECA)

Cette liste est non exhaustive.

### ■ Perspectives :

- Développement de partenariats entre les acteurs de l'éducation à l'environnement
- Proposition d'animations sur des thématiques complémentaires : réchauffement climatique, étalement urbain
- Augmentation du nombre de classes et centres de loisirs concernés par ces animations
- Elargissement du public cible avec la mise en place d'actions à destination du 3<sup>ème</sup> âge, sous la forme de petites conférences (Association Méditerranée 2000).

## Partenaires associés

Pôle Azur Provence  
Communes  
Rectorat  
IDEN-CP-Enseignants  
Centres de Loisirs  
Associations de sensibilisation à l'Environnement

## Partenaires financiers

SIVADES  
La Roquette-sur-Siagne

## Echéancier prévisionnel

### En cours

2005 : Lancement de l'action Tri et valorisation organique par l'association Choisir sur Mouans-Sartoux.

2006-2011 : Développement de l'action au cours des années scolaires. Elargissement à d'autres écoles du territoire.

2006-2011 : Réalisation chaque année scolaire du programme pédagogique sur les déchets par le SIVADES et Méditerranée 2000, dans les écoles et collèges du Pôle Azur Provence.

2005-2006 : Lancement et réalisation du programme pédagogique « Ecol'logique » par Méditerranée 2000 pour les écoles maternelles et primaires de la Roquette-sur-Siagne.

2006-2011 : Animation de classes de découverte par le CPIE pour renforcer le lien entre le littoral et l'arrière-pays.

## Indicateurs

### Réalisation :

- Réalisation des programmes pédagogiques

### Efficacité :

- Nombre d'interventions associatives/an
- Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une animation environnementale/an

## En lien avec les actions :

33 - 79



## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.2 :** La société civile et les citoyens, garants de la qualité environnementale

**Objectif 2.2.1 :** Appuyer l'éducation à l'environnement de tous les citoyens et renforcer les prises de conscience sur l'intérêt individuel / intérêt collectif

### Contexte et objectif de l'action

L'amélioration de l'environnement sur le territoire nécessite une prise de conscience des citoyens sur l'intérêt individuel/intérêt collectif. Les actions de chacun ont un impact sur l'environnement. Il est donc essentiel de susciter cette prise de conscience par différentes méthodes de sensibilisation, comme l'organisation d'événementiels sur l'environnement.

Ces manifestations publiques permettent des échanges collectifs sur des thématiques environnementales, et des retours d'expériences d'habitants du territoire.

L'objectif de ces manifestations est d'informer les citoyens de l'état environnemental du territoire, de la région, du monde..., de faire prendre conscience à chacun de sa part de responsabilité dans ce constat, et de sensibiliser sur les moyens à la portée de tous d'y remédier (gestes éco-citoyens...).

### Descriptif

- Mettre en place et favoriser des manifestations conviviales et pratiques :
  - Semaine de l'Environnement : pérennisation de la manifestation (information, pédagogie, participation citoyenne), valorisation des initiatives locales (association, entreprises, citoyens)
  - Semaine nationale du transport public
  - Conférences thématiques et pratiques (eau, énergie, déchets, consomm'acteurs...)
- En 2006 :
  - La Semaine de l'Environnement sera axée sur la signature de la Charte pour l'Environnement du territoire.
  - Tenue de stands par les partenaires de la Charte (AMAP...)
  - Organisation de conférences
  - Mise en place d'un théâtre forum (intérêt collectif/intérêt individuel)
  - Création d'expositions
  - Proposition d'animations par différents partenaires (Qualit'air...)
  - Démonstration de méthode de compostage
  - Buffet.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

Communes

Partenaires de la charte souhaitant intervenir : antenne 06 de Alliance Provence, AMAP 06, Qualit'air...

### FINANCEMENT

#### POLE AZUR PROVENCE

En fonction des manifestations prévues

57

### Partenaires associés

Partenaires de la Charte

### Partenaires financiers

Pôle Azur Provence

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

Manifestations annuelles dans le cadre de la Semaine de l'Environnement.

Rendez-vous annuels publics pour le suivi de la Charte et l'information sur l'environnement du territoire.

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Nombre de manifestations organisées

#### Efficacité :

- Taux de participation
- Taux de satisfaction des participants (questionnaire)

### En lien avec les actions :

32 - 34 - 35 - 36 - 37 - 79

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.2 :** La société civile et les citoyens, garants de la qualité environnementale

**Objectif 2.2.2 :** Inciter les citoyens à adopter des comportements respectueux de l'environnement

### Contexte et objectif de l'action

Une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne est un nouveau système d'économie solidaire qui met directement en relation un agriculteur et un groupe de consommateurs.

Un membre d'une A.M.A.P. est un consommateur qui devient partenaire de l'exploitation en achetant en début de saison une part de la récolte. Chaque semaine, il compose son panier de produits frais suivant la récolte du jour. Le producteur s'engage à cultiver dans le respect de la nature et de l'environnement. Une fois par semaine, il partage sa récolte. Le contenu de la part ou "panier" est calculé pour convenir à trois personnes.

L'exploitant agricole et les propriétaires de parts créent ainsi une nouvelle sorte d'économie et assurent la continuité et l'existence d'exploitations locales. Dans ce système, l'agriculteur évite l'intégralité de sa production, évite surproduction et mévente dues aux importations. N'ayant plus le souci de vendre, il peut se consacrer à la valorisation de son savoir-faire et à la qualité de sa production. L'engagement par avance des consommateurs lui permet de payer tous les coûts engendrés par la plantation et de s'assurer un revenu.

Les AMAP permettent, outre le maintien de l'agriculture paysanne, la possibilité de contribuer à l'installation d'un jeune agriculteur sur des terres à vocation maraîchère.

Enfin, c'est aussi permettre à chacun de payer le juste prix d'une nourriture de qualité et, collectivement, de tendre vers plus de sécurité alimentaire.

Environ 80 AMAP existent à l'heure actuelle en PACA et 6 dans les Alpes-Maritimes.

### Descriptif

- Recensement des producteurs locaux en agriculture durable, biologique et **édition d'une plaquette** à mettre dans les offices de tourisme, mairies, Chambre d'Agriculture (antenne 06 de Alliance Provence).
- **Communiquer sur le commerce équitable**, faire une journée « équitable », etc. : AMAP 06 et Maison du Commerce Equitable.
- **Réunion Grand Public annuelle** organisée par l'antenne 06 de Alliance Provence (santé, agriculture, se nourrir de nos jours, le bio, les AMAP...) avec les stands des différentes AMAP du 06.
  - Journée organisée par l'ACS200 (antenne à Mouans-Sartoux) et l'antenne 06 d'Alliance Provence
  - Repas/buffet produits AMAP : un repas avec des produits BIO et/ou issus des producteurs en AMAP. Le repas peut être préparé par un professionnel de la restauration ou par le Lycée Hôtelier de Nice, sous réserve des disponibilités. Le prix du repas doit rester abordable afin qu'une famille de 4 personnes puisse découvrir ces produits.
- Aide à l'**organisation de marchés de produits de terroirs** et issus de l'agriculture durable, biologique, éco-responsable, paysanne.

### Partenaires associés

CG 06  
CR PACA  
Agribio 06

Chambre d'Agriculture des A.-M.  
Maison du Commerce Equitable

### PORTEURS

Antenne 06  
d'Alliance Provence  
regroupant les AMAP  
AMAP 06  
ACS 2000  
Pôle Azur Provence  
Communes

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2006  
2006-2011 : réunions publiques  
annuelles.

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Nombre d'actions de sensibilisation et d'information menées

#### Efficacité :

- Nombre de participants par manifestation, nombre de plaquettes distribuées, nombre de personnes touchées

### En lien avec les actions :

33 - 42 - 43 - 44

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.2 :** La société civile et les citoyens, garants de la qualité environnementale

**Objectif 2.2.2 :** Inciter les citoyens à adopter des comportements respectueux de l'environnement

### Contexte et objectif de l'action

Les Alpes-Maritimes possèdent un fort potentiel en bois-énergie. En effet, le département a un taux de boisement de 52,3 %, nettement supérieur au taux moyen national (26,9 %). La surface boisée poursuit son expansion avec le recul de l'agriculture.

Une filière bois est en cours de création sur le haut-pays de Grasse.

Ce contexte constitue des potentialités importantes en matière de développement de la filière bois-énergie.

Le but de cette action est de favoriser le développement de cette filière en sensibilisant les habitants du territoire aux atouts du bois pour la production d'énergie et à l'intérêt d'utiliser la ressource locale.

PORTEUR  
CRPF

59

### Descriptif

■ A ce jour, ce sont surtout les collectivités qui se mobilisent dans cette démarche pour chauffer les bâtiments publics, mais on peut aussi agir auprès des particuliers. Il est surprenant de voir que le bois de chauffage vendu dans les Alpes-Maritimes vient souvent du centre de la France, alors que la ressource locale est inutilisée. De plus, une utilisation accrue du bois local pour l'énergie permettrait d'entretenir les espaces boisés.

- Action de sensibilisation sur le bois comme énergie renouvelable
- Réunions grand public, édition et diffusion d'une plaquette sur l'intérêt d'utiliser le bois
- Diffusion d'informations sur les chaudières et les foyers fermés.

### Partenaires associés

CG 06  
Pôle Azur Provence  
Coopérative Provence Forêt  
EIE

Echéancier prévisionnel  
2008-2011

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Augmentation de la demande en installations à bois

#### Efficacité :

- Nombre d'animations réalisées
- Taux de participation

En lien avec les actions :

33 - 55



## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.2 :** La société civile et les citoyens, garants de la qualité environnementale

**Objectif 2.2.2 :** Inciter les citoyens à adopter des comportements respectueux de l'environnement

### Contexte et objectif de l'action

Les espaces boisés ont un important rôle paysager et écologique (s'ils sont constitués d'essences locales). Ils participent à la formation de mosaïques de milieux naturels, agréables à l'œil et favorables à de nombreuses espèces animales et végétales.

La gestion durable des forêts permet de limiter le risque d'incendie et d'entretenir les milieux.

Le but de cette action est de sensibiliser un large public à la forêt et à ses nombreux rôles.

### PORTEURS

CRPF  
Communes

### Descriptif

- Organisation de réunions d'information, au moins une par commune, ouvertes à un large public, dans l'objectif de :
  - Favoriser et faciliter les échanges afin de mettre un terme à toutes les idées fausses véhiculées sur la forêt
  - Sensibiliser et informer les propriétaires mais aussi les autres partenaires sur l'importance des espaces boisés, même de faible surface, dans l'aménagement du territoire, sur les équipements existants pour se prémunir des incendies (motopompes...) et sur le débroussaillage
  - Susciter l'intérêt pour des opérations de regroupement, créer un réseau de propriétaires qui pourrait constituer un relais avec les élus et la société civile.

### Partenaires associés

Pôle Azur Provence  
Syndicat des propriétaires forestiers des Alpes-Maritimes  
Coopérative Provence Forêt  
Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

### Echéancier prévisionnel

2009-2011

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation des animations

#### Efficacité :

- Taux de participation et de satisfaction

### En lien avec les actions :

5 - 33



## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.2 :** La société civile et les citoyens, garants de la qualité environnementale

**Objectif 2.2.2 :** Inciter les citoyens à adopter des comportements respectueux de l'environnement

### Contexte et objectif de l'action

Cette action a pour but de nettoyer des sites de leurs déchets. Autour de cet objectif central, plusieurs s'ajoutent : toute personne motivée peut faire un geste pour son environnement, l'information sur l'action et le bouche-à-oreille permettent de sensibiliser de plus en plus de personnes à la nécessité de préserver l'environnement.

Cette action est d'autant plus importante sur le territoire que des dépôts sauvages ont régulièrement lieu, notamment dans des secteurs où la végétation masque les déchets (vallons secs, cours d'eau, friches périurbaines...).

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Conseil de Développement  
Associations locales  
Communes

### Descriptif

#### ■ Les week-end verts :

Le Conseil de Développement du Pôle Azur Provence vient en appui aux associations pour le montage et l'organisation des journées de ramassage :

- Identification des sites les plus touchés en partenariat avec les organismes connaissant bien le territoire (Fédération de Pêche, SISA, agents communaux, associations environnementales et citoyens)
- Mobilisation des habitants pour un nettoyage des sites pollués
- Mise à disposition et organisation de navettes pour emmener les bénévoles sur les sites identifiés
- Organisation d'un buffet bio ou d'un pique nique convivial avec les participants de l'opération
- Organisation de débats citoyens, afin de faire progresser la prise de conscience collective sur le respect de l'environnement.

#### ■ Méditerranée 2000 et les Rikikibians :

- Information de leurs réseaux pour contacter le plus grand nombre de personnes motivées,
- Choix avec le CDD des sites et des dates d'intervention,
- Identification des moyens complémentaires nécessaires.

#### ■ Opération « Nettoyons la nature » (Centre E. Leclerc - Association Méditerranée 2000) :

Dans le cadre de l'opération « Nettoyons la Nature » en septembre de chaque année (le dernier week-end), Méditerranée 2000 peut organiser une opération de ramassage des déchets sauvages.

#### ■ Objectifs :

- Sensibiliser les habitants du territoire à la problématique des déchets sauvages,
- Créer du lien inter-générationnel sur une problématique commune : la propreté des sites naturels.

### Partenaires associés

Pôle Azur Provence  
Communes  
CG 06  
Association Rikikibians  
Association Méditerranée 2000  
Centres E. Leclerc  
SISA

Fédération Départementale de Pêche et de  
Protection des Milieux Aquatiques des Alpes-  
Maritimes  
CSP  
Travaux d'Intérêts Généraux

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2006  
1 à 2 actions par an au printemps et/ou à l'automne de chaque année.

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation des animations

#### Efficacité :

- Nombre de bénévoles ayant participé à la journée
- Tonnages de déchets sauvages collectés

### En lien avec les actions :

6 - 8 - 33

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.2 :** La société civile et les citoyens, garants de la qualité environnementale

**Objectif 2.2.4 :** Informer sur l'état de l'environnement et impliquer les citoyens dans la mise en œuvre de la Charte et des projets environnementaux

### Contexte et objectif de l'action

Les parcs d'activités peuvent être sources de nuisances pour le voisinage : bruit, poussière, pollutions visuelles, odeurs désagréables. Pour traiter ces points noirs, le Pôle Azur Provence a engagé une opération de requalification des parcs d'activités communautaires les plus dégradés (cf. action n°46).

Pour favoriser la prise en compte des attentes des riverains et initier une gestion concertée des parcs, le Pôle Azur Provence souhaite mettre en place des commissions locales de gestion des parcs. Il s'agira d'organiser des réunions d'échanges entre collectivités, entreprises et associations pour une gestion transparente des parcs d'activités en requalification.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service Développement Economique  
- Service ADE  
Communes

### Descriptif

#### ■ La mise en place des commissions locales

- Identifier, sur chaque parc, les acteurs concernés : entreprises et associations d'entreprises, collectivités, riverains et associations
- Définir les cibles d'entreprises : par taille, par secteur d'activité, par localisation, par la capacité à s'impliquer
- Mettre en place des commissions dans le cadre de la requalification des parcs : diagnostic partagé, justification des choix.

#### ■ La pérennisation des commissions locales

Une fois les opérations de requalification réalisées, les commissions pourront être réunies pour une restitution des travaux et un débat sur leur efficacité. Des actions annuelles pourront être définies et suivies d'année en année.

#### ■ Piste de travail : la gestion environnementale des parcs d'activités et l'écologie industrielle

En cas de succès de cette opération, et de la mise en place d'actions d'amélioration continue, ce système pourra être formalisé sous la forme d'un système de management environnemental (mise en place et suivi d'un programme d'amélioration continue).

Si des synergies entre entreprises se mettent en œuvre, il est également envisageable d'évoluer vers des opérations d'écologie industrielle, c'est-à-dire mettre en place un système où les entreprises réutilisent entre elles, ou avec les collectivités, leurs résidus de production (vapeurs, eau, déchets...).

### Partenaires associés

ASLAICA  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Chambre des Métiers  
Prodarom  
Associations

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2006  
Mise en place des commissions : en fonction de la programmation des opérations de requalification

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Mise en place des commissions
- Tenue d'au moins une réunion annuelle par commission

#### Efficacité :

- Nombre d'actions d'amélioration continue mises en place

### En lien avec les actions :

46

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.2 :** La société civile et les citoyens, garants de la qualité environnementale

**Objectif 2.2.4 :** Informer sur l'état de l'environnement et impliquer les citoyens dans la mise en œuvre de la Charte et des projets environnementaux

<p><b>Contexte et objectif de l'action</b></p> <p>Le territoire du Pôle Azur Provence est soumis à différentes nuisances : bruits, odeurs, dépôts de déchets... Les premiers concernés sont les habitants. En outre, ceux-ci bénéficient d'une expertise d'usage qui leur permet de faire remonter l'ensemble des nuisances du territoire. La Charte propose donc de s'appuyer sur les citoyens pour identifier les nuisances à traiter.</p>	<p><b>PORTEUR</b></p> <p>Pôle Azur Provence : - Service ADE</p>
<p><b>Descriptif</b></p> <p>■ <b>1 - Les outils d'inventaire</b></p> <p>Différents outils d'identification vont être mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des fiches d'identification seront proposées dans des lieux spécifiques : les mairies et mairies annexes, les locaux du Pôle Azur Provence, les conseils de quartier, les écoles...</li> <li>• La mise en place d'un espace internet dédié à l'identification de points noirs sur le site du Pôle Azur Provence</li> <li>• L'animation d'un réseau d'avertisseurs tel que le réseau de nez (cf. Action n°73...).</li> </ul> <p>■ <b>2 - La mise en place d'une procédure de suivi</b></p> <p>Une fiche de liaison et de suivi sera réalisée pour chaque plainte. Le trajet de cette fiche sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centralisée au Pôle Azur Provence qui redirigera vers les services concernés</li> <li>• Traitement par les services qui font un retour au Pôle Azur Provence sur les actions réalisées pour remédier aux anomalies et nuisances</li> </ul> <p>Chaque année un rapport d'activité présente l'ensemble des actions référencées et les solutions apportées. Ces éléments seront intégrés dans le centre de ressource sur l'environnement en projet (cf. action n°93).</p>	
<p><b>Partenaires associés</b></p> <p>Communes Rectorat Gendarmerie Service Hygiène et Santé de la ville de Grasse Associations</p>	<p><b>Echéancier prévisionnel</b></p> <p>Lancement 2007</p> <p>1 - Les outils d'inventaires Fiches d'identification : premier trimestre 2007 Site internet : premier trimestre 2007 Mise en place du réseau de nez (cf. action 73)</p> <p>2 - La procédure de suivi : Fonctionnement à partir du premier semestre 2007</p>
<p><b>Indicateurs</b></p> <p><b>Réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en place des outils</li> <li>■ Nombre de fiches de liaison réalisées</li> </ul> <p><b>Efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'opérations correctives engagées/ nombre de points noirs identifiés</li> </ul>	<p><b>En lien avec les actions :</b></p> <p>63</p>

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.2 :** La société civile et les citoyens, garants de la qualité environnementale

**Objectif 2.2.4 :** Informer sur l'état de l'environnement et impliquer les citoyens dans la mise en œuvre de la Charte et des projets environnementaux

### Contexte et objectif de l'action

Dans l'objectif de mobiliser et d'impliquer de manière pédagogique les jeunes citoyens du Pôle Azur Provence, le Conseil de Développement de la communauté d'agglomération a lancé un appel à projets environnementaux auprès de lycéens.

Cinq établissements sont concernés : l'ESAIP et les Lycées Fénelon, Tocqueville, Amiral de Grasse, Chiris et De Croiset. La démarche a permis de définir un projet commun à l'ensemble des lycées: la cartographie du bruit, de l'air et de l'eau (cf. action n°62). En outre, un projet identitaire est proposé par chaque établissement. Ces projets pourront être déclinés sur les 5 années de la Charte et sont présentés dans cette fiche action. S'ils ont une dimension opérationnelle, il s'agit avant tout de projets pédagogiques.

### PORTEUR

Pôle Azur Provence :  
- Conseil de Développement

### Descriptif

#### 1 - Identification d'un projet identitaire sur 5 établissements pilotes

Suite aux questionnaires remplis par les lycéens en phase diagnostic, des animations réalisées dans les lycées avec les professeurs ont permis de faire émerger des projets identitaires à inclure dans la Charte.

#### 2 - Mise en œuvre des projets

- ESAIP
  - Connaissance des risques naturels
- Lycée Fénelon
  - Éducation à l'environnement et au développement local
- Lycée Tocqueville
  - Adoptons le recyclage du papier
- Lycée Amiral de Grasse
  - Vers un Lycée respectueux de l'environnement
- Lycée Chiris
  - Nettoyage et reconstitution d'un parcours de santé
  - Arbres, ville et développement durable
  - Une seconde vie pour les portables
- Lycée de Croiset :
  - Carte d'implantation des condiments et herbes aromatiques
  - Comment limiter le réchauffement de la planète

#### 3 - Utilisation de ces travaux comme support à un débat citoyen

L'ensemble de ces travaux feront l'objet d'une restitution sous la forme d'exposition, de cartographie, de livret d'information qui pourront être le support d'une animation citoyenne.

### Partenaires associés

Education Nationale  
Associations de sensibilisation à l'environnement

### Echéancier prévisionnel

Lancement en 2006  
et poursuite sur 5 ans

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Nombre de projets mis en œuvre

#### Efficacité :

- Nombre de lycéens actifs dans les projets
- Pérennisation des projets

### En lien avec les actions :

62



# Réaliser des enquêtes auprès des touristes sur leur perception de l'environnement



## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.3 :** Vers une économie respectueuse de l'environnement

**Objectif 2.3.1 :** Évoluer vers un éco-tourisme en milieux ruraux et urbains

### Contexte et objectif de l'action

Les touristes peuvent apporter un regard extérieur sur la qualité environnementale du territoire. A ce titre, réaliser une enquête quantitative sur leur perception du territoire peut apporter un nouvel éclairage sur le sujet. Cette opération sera renouvelée de manière à évaluer l'évolution des perceptions.

### Descriptif

#### ■ Réaliser une enquête annuelle en haute saison :

- Création d'une enquête composée de 20 questions fermées et de quelques questions ouvertes, certaines de ces questions permettant de créer des échantillonnages utiles à l'analyse (profil des touristes)
- Distribution des enquêtes dans des lieux fréquentés par les touristes
- Saisie, analyse des questionnaires et rédaction d'un rapport pour identifier la perception des touristes et des axes d'amélioration.

### Partenaires associés

Office du Tourisme

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :

- Service ADE
- Service Développement Economique

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

5.000 euros HT par an

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

Sur le mois de juillet et août tous les ans :

- saisie, analyse et rédaction d'un rapport : 15 jours.

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation d'au moins une enquête par an

#### Efficacité :

- Nombre d'actions correctives faisant référence à l'enquête
- Pourcentage de réponses aux enquêtes

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.3 :** Vers une économie respectueuse de l'environnement

**Objectif 2.3.2 :** Permettre le maintien et le renforcement d'une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement

### Contexte et objectif de l'action

L'Agence pour le Développement Agricole et Rural, dans le cadre de son appel à projets 2004 pour des actions innovantes, a retenu le projet des Chambres d'Agriculture du Languedoc-Roussillon, de Provence Alpes Côte d'Azur et de Rhône-Alpes concernant la prise en compte de l'agriculture dans les projets de territoires périurbains.

L'objectif du projet est de produire des chartes agricoles de territoires périurbains par la mise en œuvre d'une méthodologie de construction conjointe, entre Chambre d'Agriculture et collectivités locales. Quatre sites ont été retenus par région pour expérimenter cette méthode. Ceux-ci s'engagent dans une réflexion commune en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un projet local de développement agricole. Ce projet prévoit également l'organisation durable de l'implication des responsables agricoles dans l'élaboration des projets de territoires sous influence urbaine et la constitution d'un réseau d'acteurs et des territoires impliqués pour la mutualisation des expériences.

### Descriptif

■ La charte doit proposer un plan d'actions pour 2007.

#### ■ Pistes pour la Charte :

- Recensement des espaces fonciers pour l'installation d'agriculteurs
- Inventaires des espaces agricoles (exploités et abandonnés) par catégorie (périurbain, zone naturelle), détermination de la valeur agronomique et/ou pastorale et de la vocation
- Aider les agriculteurs à inscrire leur production dans des labellisations nationales
- Aider à l'implantation d'agriculteurs respectant l'environnement (aide à l'acquisition de terrains contre respect d'un cahier des charges)
- Créer des jardins familiaux
- Aider au développement de l'agritourisme, vente directe...

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service Développement Economique

Chambre d'Agriculture régionale de PACA

Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Binôme composé d'un agent collectivité et d'un agent chambre agriculture

Chambre d'agriculture régionale PACA assure le portage financier du projet

Etude pour la réalisation du schéma de mise en valeur des espaces agricoles : 40.000 euros, dont 15.000 euros du Conseil Régional PACA

### Partenaires associés

Communes  
Associations (GDA du pays de Grasse, Antenne 06 de Alliance Provence, Agribio 06...)  
Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)  
PACA pour demain

### Partenaires financiers

Chambre d'Agriculture Régionale PACA  
CR PACA

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2006  
2006 : études préalables  
Octobre 2007 : signature de la charte agricole et lancement du programme d'actions

### Indicateurs

#### Réalisation :

■ Signature et mise en œuvre de la charte agricole

#### Efficacité :

■ Nombre de bénévoles ayant participé à la journée

■ Nombre d'agriculteurs nouvellement installés ; nombre d'agriculteurs ayant inscrits leur production dans des labellisations nationales ; nombre de jardins familiaux créés

### En lien avec les actions :

3 - 4 - 43 - 44 - 45

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.3 :** Vers une économie respectueuse de l'environnement

**Objectif 2.3.2 :** Permettre le maintien et le renforcement d'une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement

## Contexte et objectif de l'action

Une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne est un nouveau système d'économie solidaire qui met directement en relation un agriculteur et un groupe de consommateurs. Un membre d'une A.M.A.P est un consommateur qui devient partenaire de l'exploitation en achetant en début de saison une part de la récolte. Le producteur s'engage à cultiver dans le respect de la nature et de l'environnement. L'exploitant agricole et les propriétaires de parts créent ainsi une nouvelle sorte d'économie et assurent la continuité et l'existence d'exploitations locales.

Dans ce système, l'agriculteur écoule l'intégralité de sa production, évite surproduction et mévente dues aux importations. N'ayant plus le souci de vendre, il peut se consacrer à la valorisation de son savoir-faire et à la qualité de sa production. L'engagement par avance des consommateurs lui permet de payer tous les coûts engendrés par la plantation et de s'assurer un revenu.

Les AMAP permettent, outre le maintien de l'agriculture paysanne, la possibilité de contribuer à l'installation d'un jeune agriculteur sur des terres à vocation maraîchère. Enfin, c'est aussi permettre à chacun de payer le juste prix d'une nourriture de qualité et collectivement de tendre vers plus de sécurité alimentaire.

Environ 80 AMAP existent à l'heure actuelle PACA, et 6 dans les Alpes-Maritimes, rassemblées dans l'antenne locale d'Alliance Provence.

Les nombreuses missions d'une antenne locale impliquent depuis 4 ans un important bénévolat.

## Descriptif

- Améliorer les aires de distribution par commune (Grasse, Mouans-Sartoux, Auribeau) et mise à disposition d'espaces de vente (les AMAP ne font que de la distribution suite à un engagement avec un contrat entre le producteur et le consomm'acteur et non pas de vente) pour des regroupements d'agriculteurs locaux.
  - Aides à la distribution, facilitation de la livraison des produits (chaîne du froid...)
  - Mise à disposition d'une salle pour les réunions inters AMAP (communes)
  - Organisation de pique-niques et d'ateliers à thème avec les acteurs de l'agriculture paysanne (producteurs, consommateurs, personnes intéressées...).

## Partenaires associés

Communes  
DDAF 06  
Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes  
ADAR  
Agribio 06  
GDA

## PORTEURS

Antenne 06 de Alliance Provence  
Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)  
Pôle Azur Provence

## MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Mise à disposition d'espaces de distribution de paniers et d'une salle de réunion.  
Mise à disposition des outils de communication du Pôle Azur Provence.  
Prêt de matériel pour les stands.

67

## Echéancier prévisionnel

Lancement 2006  
2006-2011 : Mission assurée de façon annuelle.

## Indicateurs

### Réalisation :

- Niveau de réalisation annuel des différents points présentés

### Efficacité :

- Nombre de création d'AMAP sur 5 ans
- Nombre d'adhésion d'agriculteurs et de consomm'acteurs

## En lien avec les actions :

34 - 42 - 44 - 45

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.3 :** Vers une économie respectueuse de l'environnement

**Objectif 2.3.2 :** Permettre le maintien et le renforcement d'une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement

### Contexte et objectif de l'action

La démarche d'AMAP vise à développer des pratiques respectueuses de l'environnement. En effet, les agriculteurs y participant doivent produire selon la charte des AMAP, dans le respect de l'environnement, un des aspects fondamentaux de ce nouveau concept.

Toutefois, l'agriculture biologique, la biodiversité et l'écologie sont encore méconnues de la part des consommateurs et des producteurs appartenant aux AMAP 06. Ce public déjà sensibilisé au respect de l'environnement est en demande d'informations.

L'objectif de cette action est d'apporter des réponses concrètes, que ce soit au niveau des techniques agricoles biologiques, des effets d'une agriculture durable sur les milieux naturels...

### Descriptif

■ Sensibilisation, formation et information des consommateurs et des agriculteurs sur l'intérêt de l'agriculture biologique, le maintien de la biodiversité...

● Détail du budget à prévoir :

- Coût intervenant(s) pour l'information sur l'agriculture biologique
- Coût de la salle
- Communication (Pôle Azur Provence et réseau des AMAP)
- Intendance (repas, frais déplacements, etc.)

■ Sensibilisation, formation et information des agriculteurs sur la reconversion à l'agriculture biologique :

● Détail du budget à prévoir :

- Coût formateur sur l'Agriculture Biologique
- Coût de la salle
- Communication (Pôle Azur Provence et réseau des AMAP)
- Intendance (repas, frais déplacements, etc.)

Deux réunions pourraient être organisées sur 2006, l'une plus axée sur l'information des consommateurs et l'autre sur la formation des producteurs, avec un thème sur l'agriculture biologique.

### PORTEURS

Antenne 06 de Alliance Provence

Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)

### MOYENS TECHNIQUES

#### ET FINANCIERS

Budget estimatif d'une journée : 1.500 euros, soit 3.000 euros pour les 2 réunions.

### Partenaires associés

Pôle Azur Provence  
Communes  
Agribio 06  
Chambre d'Agriculture 06

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2006  
2006-2011 : Action annuelle.

### Indicateurs

#### Réalisation :

■ Réalisation annuelle d'actions de formation et d'information des agriculteurs et des consommateurs

#### Efficacité :

■ Nombre de participants aux formations et séances d'information

### En lien avec les actions :

34 - 42 - 43 - 45

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.3 :** Vers une économie respectueuse de l'environnement

**Objectif 2.3.2 :** Permettre le maintien et le renforcement d'une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement

### Contexte et objectif de l'action

Les AMAP recommandent de développer une « agriculture paysanne de proximité », dans une « nouvelle économie solidaire entre la ville et la campagne » et afin d'offrir au consommateur un « moyen de manger sainement à un prix abordable ». La vallée de la Siagne est un des derniers hauts lieux de l'activité agricole du département dans sa bande littorale fortement urbanisée.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réinsertion de l'agriculture en milieu périurbain, thème retenu par les AMAP des Alpes-Maritimes (antenne 06 de Alliance Provence) à l'issue de la démarche engagée pour la Charte de l'Environnement de Pôle Azur Provence.

L'objectif de cette action est d'aider l'implantation d'agriculteurs respectant l'environnement (aide à l'acquisition de terrains en échange du respect d'un cahier des charges). Il s'agit d'aider des agriculteurs, candidats à l'installation dans ou à proximité de la vallée de la Siagne, afin de développer une agriculture conforme au respect de l'environnement.

Cette action sera menée conjointement aux actions de la Charte agricole de territoires périurbains (voir fiche précédente).

### Descriptif

#### ■ Etapes de l'action :

- L'action devrait s'étendre sur une durée comprise entre 3 et 5 années.

La première année (2006) sera consacrée à des consultations des partenaires potentiels, et au lancement en parallèle d'une première prospection de candidats potentiels et de possibles terrains d'exploitation.

- La deuxième année (2007) permettra la mise en place effective de l'action, par l'identification des partenaires initiaux, de terrains disponibles utilisables pour une exploitation conforme aux recommandations des AMAP, la sélection d'un ou plusieurs candidat fermes et la signature des contrats et conventions ad hoc,

- La troisième année (2008) sera dédiée à la formation et à l'accompagnement des candidats retenus pour la valorisation de leur exploitation et leur premier exercice d'activité,

- Les exercices suivants serviront, en fonction de l'expérience acquise, à mener en parallèle :

- Le suivi des premiers candidats,
- L'actualisation de la démarche (nouveaux partenaires, modalités aménagées...),
- La sélection, la formation et l'accompagnement de nouveaux candidats.

On notera que l'action « Aide à l'installation d'agriculteurs » s'inscrira tôt ou tard dans une action plus globale de création d'une nouvelle exploitation.

#### ■ Estimation du budget détaillé :

- Pour le premier exercice (2006), les charges prévisionnelles concernent :

- L'administration de la démarche de consultations (frais de déplacements et de réunions, correspondances et communications), à titre indicatif : 600 euros,

- Une éventuelle étude de validation (sauf prise en charge ou réalisation par la Chambre d'Agriculture par exemple), à titre indicatif : 2.400 euros,

- La communication institutionnelle (frais de diffusion et d'insertion d'annonces) : 900 euros.

Une estimation du budget nécessaire serait donc de 1.500 euros, hors étude de validation estimée à 2.400 euros.

- Le deuxième exercice (2007) nécessitera la tenue d'une dizaine de réunions, entre partenaires et financiers avec les candidats potentiels, ainsi que leur préparation (estimation : 800 euros), et des conseils de professionnels (organes de recrutement, de formation, avocats...) estimés à 3.200 euros. Soit en tout un budget prévisionnel de 4.000 euros.

- Le troisième exercice (2008), essentiellement consacré à la formation des candidats retenus, est estimé entre 3.000 euros et 5.000 euros, l'accompagnement étant pris en charge en nature par l'Antenne Locale Alliance Provence, dont c'est la vocation.

L'ensemble de l'opération est estimé entre 8.500 euros et 10.500 euros sur trois ans, dans l'hypothèse d'une validation du processus prise en charge par la Chambre d'Agriculture 06 ou un autre partenaire compétent.

#### Partenaires associés

Communes  
Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes  
CERPAM

Les missions locales pour l'emploi  
Associations (Antenne 06  
de Alliance Provence, Agrificio 06)

#### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation des étapes du projet

#### Efficacité :

- Nombre d'agriculteurs installés grâce à l'action
- Surfaces exploitées

#### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service Développement  
Economique

Associations pour le Maintien  
d'une Agriculture Paysanne  
(AMAP) 06

Antenne 06 de Alliance  
Provence – rassemblement  
d'AMAP

#### Echéancier prévisionnel

Dépend de l'avancement de la  
Charte agricole

Année 1 : consultations des par-  
tenaires potentiels, lancement  
d'une prospection de candi-  
dats et de terrains d'exploita-  
tion potentiels.

Année 2 : identification des par-  
tenaires initiaux, de terrains dis-  
ponibles, sélection d'un ou plu-  
sieurs candidat, signature des  
contrats et conventions.

Année 3 : formation et accompa-  
gnement des candidats retenus.

#### En lien avec les actions :

4 - 42 - 43 - 44

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.3 :** Vers une économie respectueuse de l'environnement

**Objectif 2.3.3 :** Soutenir et susciter les entreprises respectueuses de l'environnement

### Contexte et objectif de l'action

Le territoire bénéficie de la présence d'activités économiques variées. Mais, la qualité des espaces d'accueil n'est pas toujours optimale. Dans le souci d'un développement économique de qualité, le Pôle Azur Provence s'engage dans une opération de requalification de certains parcs d'activités.

Ces opérations poursuivent un but de qualité urbaine et environnementale, mais également de développement économique, puisque les parcs d'activités sont les vitrines du territoire. Leur qualité globale permet de renforcer l'attractivité du territoire pour des entreprises dynamiques et responsables.

### Descriptif

■ Le projet d'agglomération prévoit la requalification de 4 parcs d'activités (Saint-Marc à Grasse, La Fénerie sur Pégomas, La Plaine sur La Roquette-sur-Siagne et Carré-Mariguarde à Grasse). La Charte est l'occasion d'intégrer la qualité environnementale dans ce projet. La requalification pourra intégrer :

- Les aspects paysagers sur les espaces publics et privés
- L'amélioration architecturale des bâtiments
- Le stockage et la collecte des déchets
- Les consommations énergétiques
- La gestion des eaux de ruissellement
- L'économie d'eau
- La gestion des eaux usées
- La réduction des nuisances sonores, olfactives et visuelles
- Les déplacements...

■ Cette action est à traiter en lien avec l'action concernant la mise en place de Commissions Locales de gestion des zones d'activités (N°38).

Cette action se déroule en 3 temps :

- Diagnostic environnemental, paysager et urbain des sites, intégrant une approche concertée (entreprises, riverains, chambres consulaires, collectivités)
- Préconisations d'actions sous la forme de fiches actions concernant : la qualité paysagère, urbaine et environnementale, au niveau des espaces publics et des espaces privés. Préconisations sur le mode de gestion du parc
- Travaux de requalification et gestion des parcs

A terme, d'autres sites pourront bénéficier de cette expérience.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service Développement Economique  
- Service ADE

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Etudes : 20.000 euros/site  
Travaux : 170.000 euros

### Partenaires associés

Gestionnaires des parcs  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
DDE  
ADAAM

### Partenaires financiers

CR PACA  
CG 06

### Echéancier prévisionnel

**En cours**  
1<sup>ère</sup> tranche de travaux  
2006/2007

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Suivi des phases : diagnostic, préconisation, scénarios, travaux
- Mise en place d'une structure de gestion des parcs

#### Efficacité :

- Nombre d'implantation de nouvelles entreprises
- Nombre de m<sup>2</sup> de foncier disponible
- Coûts de gestion et d'entretien pour les collectivités
- Taux de satisfaction des riverains

### En lien avec les actions :

10 - 38

## Cadre stratégique

**Axe 2 :** L'environnement, axe fédérateur des citoyens et des acteurs du territoire

**Orientation 2.3 :** Vers une économie respectueuse de l'environnement

**Objectif 2.3.3 :** Soutenir et susciter les entreprises respectueuses de l'environnement

### Contexte et objectif de l'action

Les entreprises sont concernées par la qualité environnementale. En effet, les notions d'entreprises citoyennes ou d'éco-entreprises se développent sur le Pôle Azur Provence.

Cette action vise à animer ce tissu d'entreprises pour lui permettre de développer des actions en faveur de l'environnement.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :

- Service Développement Economique

Commune de Grasse

Service hygiène et sécurité

### Descriptif

#### ■ Animation d'un réseau d'entreprises pilotes :

L'objectif de cette animation est de permettre un échange d'expériences sur l'environnement et de promouvoir la mise en place d'actions collectives.

Il s'agira d'abord d'organiser la démarche par des entretiens avec les principaux animateurs économiques (CCI, Chambre de métiers, services de développement économique de la Région et du Département, associations d'entreprises, ...).

Puis, sur cette base, d'organiser des réunions d'échange d'expériences entre entreprises pilotes pouvant aboutir, sur quelques séances, à la mise en place d'actions individuelles ou collectives : Plan de Déplacement d'Entreprise, collecte des déchets, économies d'énergie...

#### ■ Incitation à la mise en place de SME pouvant être certifiés ISO 14 001 chez les industriels de la parfumerie

Travail d'animation réalisé par les services de la commune de Grasse afin d'inciter les industriels à entamer une démarche de certification ISO 14 001 : présentation de la démarche et de son intérêt, présentation des éventuelles aides techniques et financières existantes.

### Partenaires associés

Club des Entrepreneurs

PACA pour demain

Chambre de Commerce et d'Industrie

Chambre des Métiers

ADEME

Association PACA pour Demain

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2007

### Indicateurs

#### Réalisation :

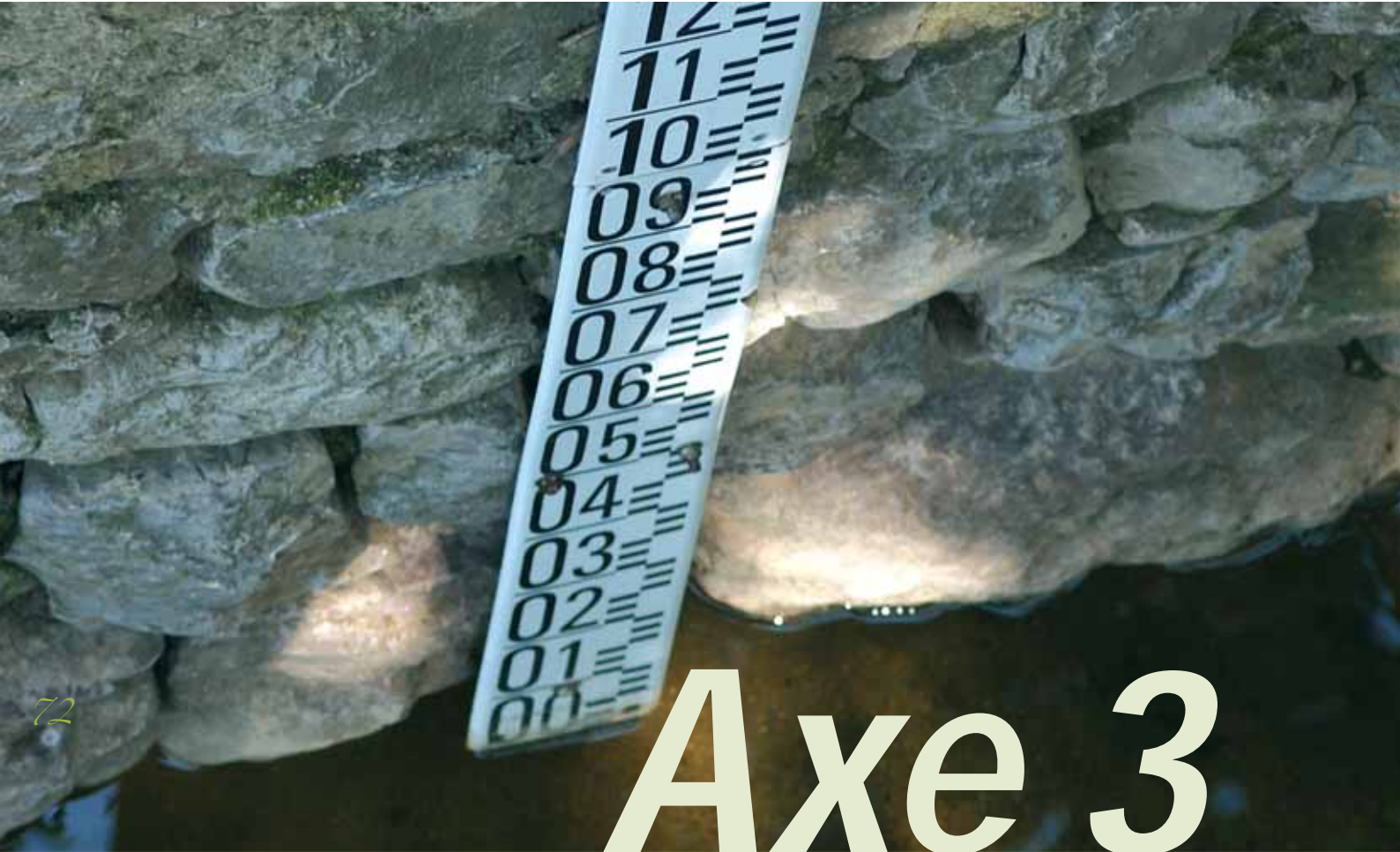
■ Nombre d'entreprises participant aux réunions d'échanges (10 serait un bon résultat)

■ Nombre d'industriels sensibilisés aux Systèmes de Management Environnemental

#### Efficacité :

■ Nombre d'actions initiées

■ Nombre de zones d'activités engagées dans une démarche de certification



72

# Axe 3

*Un territoire  
exemplaire sur  
la préservation  
des ressources  
et la maîtrise  
des nuisances  
et des risques*



**>>> 31 actions >>>>>>>>>>**





## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.1 :** Des ressources naturelles préservées pour l'avenir

**Objectif 3.1.1 :** Optimiser et sécuriser la gestion de l'eau dans le respect des milieux aquatiques

### Contexte et objectif de l'action

Dans la Vallée de la Siagne, déclarée d'intérêt communautaire, la Commune de Pégomas possède un terrain dans le quartier de la Fénerie – Lac des Mimosas, dont une partie a aujourd'hui été cédée à la Communauté d'Agglomération, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement.

Cette opération permettra de répondre à un triple objectif en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et d'environnement.

En termes économiques, elle vise à répondre à un besoin en matière d'espaces d'accueil pour les séminaires, conférences, formations, réunions qui sont aujourd'hui très insuffisants sur le territoire. D'autre part, le projet aura aussi pour objectif de répondre à une attente des habitants et des touristes, par le développement d'activités touristiques valorisant les atouts de ce secteur et permettra aussi d'augmenter la capacité d'hébergements de notre territoire aujourd'hui en déficit. Enfin, ce projet renforcera l'image d'un cadre de vie communautaire de qualité.

Cette opération permettra de mettre en valeur les richesses faunistiques et floristiques du site, et de sensibiliser les visiteurs à l'environnement.

### Descriptif

Des orientations ont été définies pour l'aménagement du site du Lac des Mimosas :

#### ■ Réalisation d'une Maison de l'eau et du développement durable.

Elle sera consacrée à l'éducation et à l'information de tous les publics (scolaires, habitants, touristes), et sera aussi un espace de recherche et d'accueil pour les scientifiques et les institutionnels sur ces thématiques.

La réflexion est aujourd'hui menée en association notamment avec la Fédération de pêche des Alpes-Maritimes, la Maison Régionale de l'Eau et d'autres partenaires.

Cette Maison aura une triple fonction de :

- Pôle touristique (salle d'exposition, salle de projection, salle des aquariums...)
- Pôle éducation à l'environnement (ateliers pédagogiques, stockage de matériel...)
- Pôle scientifique et administratif (bureaux, salles de réunions, laboratoires et ateliers de recherche...) qui pourra notamment accueillir le **centre de ressources pour l'environnement**

- La réalisation d'un espace permettant l'organisation de séminaires, de formations...
- La réalisation d'un pôle hôtellerie restauration, lié aux activités présentes sur le site.
- La mise en place d'un réseau de circulation douce (pistes cyclables et sentiers) le long des berges du lac et de la Siagne.
- La réalisation d'un parking paysager accueillant les bus, les voitures, les vélos.
- La réalisation d'un espace de loisirs avec des aménagements et des équipements pour la pratique de la pêche, sentiers de découverte de la faune et de la flore, activités sur le lac...

#### Partenaires associés

Maison Régionale de l'Eau  
Fédération de pêche des Alpes-Maritimes  
SICASIL  
SISA  
SIVU Haute-Siagne  
EIE  
Planète Sciences Méditerranée  
CPIE des Iles de Lérins

#### Partenaires financiers

Lyonnaise des eaux  
EDF  
GDF  
ADEME  
Agence de l'Eau RMC  
CR PACA  
CG06

### PORTEURS

La maîtrise d'ouvrage des études et travaux du projet d'aménagement sera assurée par la Communauté d'Agglomération en accord avec les communes concernées.

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Le coût des études préalables est estimé à environ 200.000 € dont 50.000 sont déjà engagés dans l'étude de faisabilité qui est en cours.

Le coût du terrain qui a déjà été acquis s'est élevé à 1,4 M€.

Le coût des phases opérationnelles (études de maîtrise d'œuvre et travaux) sera défini en fonction des résultats des études préalables.

73

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

1<sup>er</sup> semestre 2006 : étude de faisabilité (en cours), étude de sol

2<sup>ème</sup> semestre 2006 : définition du programme, pré-diagnostic environnemental du site, recherche des partenaires et formalisation des partenariats, choix du mode de gestion

Fin 2006 : lancement concours

2007 : étude de maîtrise d'œuvre, démarche juridique et administrative

2008 : lancement des marchés de travaux

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Etudes
- Travaux
- Mise en service (Inauguration) de la Maison

#### Efficacité :

- Nombre d'actions d'animation et de sensibilisation à l'environnement réalisées
- Nombre de participants aux animations

### En lien avec les actions :

40 - 50 - 78

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.1 :** Des ressources naturelles préservées pour l'avenir

**Objectif 3.1.1 :** Optimiser et sécuriser la gestion de l'eau dans le respect des milieux aquatiques

### Contexte et objectif de l'action

La Siagne prend sa source au pied du massif de l'Audoubert, à près de 630 m d'altitude, et se jette dans la baie de Mandelieu-la-Napoule. Son bassin versant, situé à cheval sur les départements du Var et des Alpes-Maritimes, couvre plus de 500 km<sup>2</sup>. Deux syndicats gèrent le cours d'eau : le SIVU Haute-Siagne et le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA).

La configuration du bassin versant de la Siagne présente des risques d'inondation récurrents. D'autre part, la demande croissante qui existe sur la ressource en eau limitée se traduit par un déficit écologique qui perturbe la qualité des milieux. De plus, malgré les progrès des communes en termes d'assainissement collectif, des problèmes de qualité de l'eau subsistent encore.

La Mourachonne, affluent pollué de la Siagne, constitue une priorité pour l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Enfin, une forte pression foncière s'exerce sur le territoire.

L'ensemble de ces éléments souligne la nécessité d'une gestion globale et concertée de la Siagne et de son bassin versant.

Dans une perspective de développement durable, une gestion équilibrée permettant à la fois la satisfaction des usages liés à l'eau, la préservation des écosystèmes et la protection de la ressource en eau, repose sur une démarche de solidarité locale, construite à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente.

L'objectif de cette action est donc d'aider à amorcer la mise en place d'une démarche de gestion cohérente et concertée de la Siagne et de son bassin versant (schéma d'aménagement et de gestion des eaux -SAGE- ou contrat de rivière).

### Descriptif

La réalisation de l'action passe par la mise en place d'un groupe de réflexion comprenant le SISA, le SIVU Haute-Siagne, les communes du bassin versant et les institutions, afin d'initier la démarche.

#### ■ Les réunions auront pour objet :

- Information sur les démarches de gestion globale des cours d'eau, atouts et contraintes
- Identification des problématiques existantes sur le territoire
- Recensement des volontés et attentes de chacun des acteurs du territoire.

#### ■ Perspectives :

- Lancer une étude pour définir la stratégie de gestion du bassin versant à mettre en place :
  - Mettre en place un comité de pilotage (collectivités territoriales concernées, institutions, syndicat de gestion de l'eau...) chargé de lancer, de suivre et de valider les différentes étapes de la démarche
  - Définir la maîtrise d'ouvrage de l'étude
  - Rédiger le cahier des charges adapté au contexte local.
- Mettre en place les préconisations de l'étude préalable : réalisation d'un contrat de rivière ou d'un SAGE.

### Partenaires associés

Pôle Azur Provence  
DDAF  
DIREN PACA  
CSP  
CR PACA  
CG 06

SICASIL  
EDF  
Lyonnaise des Eaux  
Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

### PORTEURS

Sous-préfecture

Agence de l'Eau du Bassin Rhône Méditerranée Corse (SISA)

SIVU Haute-Siagne

Communes du bassin versant de la Siagne

Intercommunalités du bassin versant de la Siagne

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Lancement de la démarche de contrat de rivière ou de SAGE

#### Efficacité :

- Obtention de l'agrément définitif

### En lien avec les actions :

6 - 8 - 9 - 22 - 48 - 50 - 51 - 68 - 71

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.1 :** Des ressources naturelles préservées pour l'avenir

**Objectif 3.1.1 :** Optimiser et sécuriser la gestion de l'eau dans le respect des milieux aquatiques

### Contexte et objectif de l'action

Le secteur ouest Var du département des Alpes-Maritimes est soumis à une fragilité de sa ressource en eau. En l'absence de changement des pratiques, ce secteur serait déficitaire en 2020. De plus, la Directive Cadre sur l'Eau impose d'obtenir un bon état des cours d'eau à l'échéance 2015, ce qui dépend notamment de leur gestion quantitative.

Cette action poursuit deux objectifs :

- **La sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur ouest** (du fleuve Var à l'ouest du département, de la côte au massif de l'Audoubert et du Cheiron), notamment pour l'approvisionnement des communes littorales et du secteur grassois.
- **L'amélioration de la gestion quantitative des ressources des cours d'eau côtiers.** Ces rivières sont alimentées par des massifs karstiques à l'origine d'étiages marqués, accentués par les nombreux prélèvements auxquelles elles sont soumises. Cette configuration est d'autant plus impactante pour la qualité écologique des cours d'eau.

### Descriptif

Cette étude a pour but d'améliorer la connaissance des ressources karstiques et de quantifier les potentialités hydrogéologiques du secteur de l'ouest du Var :

- **1<sup>ère</sup> étape**  
Constitution d'un référentiel de connaissance. Définition des lacunes et des besoins.
- **2<sup>ème</sup> étape**  
Réalisation de prospections dans les secteurs prometteurs en termes de ressource, et de mesures d'urgence pour faire face à une nouvelle situation hydrologique déficitaire.
- **3<sup>ème</sup> étape**  
Réalisation de diagnostics approfondis par unité définie sur des critères hydrogéologiques et humains. A terme, des plans de gestion des ressources en eau seront établis à l'échelle d'unités cohérentes, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales concernées.
- **Perspectives**  
Etude précise au niveau du territoire du Pôle Azur Provence sur les prélèvements dans les nappes et les cours d'eau, afin d'adapter les usages à la ressource et de mieux gérer les étiages.

### Partenaires associés

Pôle Azur Provence  
Agence de l'Eau  
du Bassin Rhône Méditerranée Corse  
SICASIL  
DDAF 06  
DDASS 06  
DIREN PACA  
Communes (RME Mouans Sartoux)

### PORTEUR

CG 06

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

1<sup>ère</sup> étape : 150.000 euros

75

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

2005  
Lancement  
2006  
1<sup>ère</sup> étape : Premier bilan des connaissances - Exécution de l'étude hydrogéologique préalable  
2007  
Mesures prioritaires et d'urgence définies à l'issue de l'étape 1  
2008-2009  
Réalisation des diagnostics approfondis

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Prise en compte de la contribution du Pôle Azur Provence dans l'étude

#### Efficacité :

- Mise en œuvre de plans de gestion de la ressource

### En lien avec les actions :

6 - 48 - 49 - 73

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.1 :** Des ressources naturelles préservées pour l'avenir

**Objectif 3.1.1 :** Optimiser et sécuriser la gestion de l'eau dans le respect des milieux aquatiques

### Contexte et objectif de l'action

L'assainissement est géré par plusieurs structures au niveau du territoire : syndicats ou régie municipale.

L'assainissement a été grandement amélioré sur le territoire avec la restructuration des STEP de la Paoute et de Plascassier, la création de la nouvelle STEP de Mouans-Sartoux et la reconstruction de la STEP de la Roumigières.

Néanmoins, des efforts sont encore nécessaires dans l'épuration des eaux usées industrielles, l'assainissement du centre ancien de Grasse, l'assainissement autonome parfois déficient, voire inexistant.

### PORTEURS

Régie Municipale de Mouans-Sartoux (RME-MS)  
Grasse  
Auribeau-sur-Siagne  
Pégomas  
La Roquette-sur-Siagne

### Descriptif

#### Régie Municipale de Mouans-Sartoux

##### Assainissement autonome

En plus des contrôles faisant suite au dépôt de permis de construire, des contrôles périodiques vont être mis en place en 2006.

##### Assainissement collectif

- Près de 95% de la commune est en zone d'assainissement collectif
- La STEP de Mouans-Sartoux est dimensionnée pour fonctionner au minimum jusqu'en 2015. Le procédé de traitement choisi, permet un très bon rendement de qualité
- Depuis 2005, un suivi des rejets industriels a été mis en place. Dès janvier 2006, des préleveurs automatiques seront mis en place et permettront de suivre la quantité et la qualité des rejets par industrie à risque.

#### Grasse

##### Assainissement autonome

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la compétence du contrôle des dispositifs d'assainissement individuels est transférée du service communal de l'hygiène au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- Les installations neuves seront contrôlées à la conception lors du dépôt de permis de construire, et à la réalisation pendant les travaux
- Sur l'existant, un diagnostic sera réalisé sur 4 ans, afin de définir précisément le contenu et l'état du parc d'ANC
- Un contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien sera réalisé tous les 4 ans sur ce parc.

##### Assainissement collectif

- Stations d'épurations : en 2006 toutes les stations de traitement des effluents urbains sont aux normes. Les études pour la construction d'un ouvrage biologique pour le traitement des eaux industrielles à la STEP de la Paoute restent à lancer
- Conformité des réseaux : il s'agit principalement de poursuivre la mise en conformité du réseau d'assainissement par la séparation des eaux usées et pluviales, en particulier dans le centre ancien
- Renouvellement et création de réseaux : ces opérations sont aujourd'hui prioritaires sur la création de nouveaux collecteurs
- Effluents industriels : les industriels présents à Grasse choisissent de faire traiter leurs effluents par un prestataire privé ou de les rejeter dans le réseau industriel communal, pour être épurés à la Paoute, par le biais de conventions avec la commune.

### Partenaires associés

Pôle Azur Provence  
DDASS  
DDAF  
Agence de l'eau du Bassin Rhône Méditerranée Corse  
CR PACA  
CG 06

Lyonnaise des Eaux France

### Partenaires financiers

Agence de l'eau du Bassin Rhône Méditerranée Corse  
CR PACA  
CG 06

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

Janvier 2006 : Consultations préalables pour le système de contrôle de l'assainissement autonome de Mouans-Sartoux  
Mise en place de préleveurs automatiques au niveau des rejets industriels à Mouans-Sartoux  
Démarrage du SPANC à Grasse.  
Mars 2006  
Mise en place du système de contrôle périodique de l'assainissement autonome de Mouans-Sartoux.

2007-2015  
Elaboration d'un ouvrage complémentaire de traitement des effluents industriels à la STEP de la Paoute.  
2010  
Programmation et estimation du coût de l'extension des réseaux d'assainissement à Grasse.

### Indicateurs

#### Réalisation :

■ Réunions de suivi du Pôle Azur Provence dans les communes

#### Efficacité :

- Obtention de l'agrément définitif
- Etat des rejets des effluents
- Evolution de la Faune et de la Flore dans la Mourachonne

### En lien avec les actions :

6 - 8 - 49

# Signer et mettre en place le Plan Local Energie-Environnement (PLEE) Améliorer l'efficacité énergétique



## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.1 :** Des ressources naturelles préservées pour l'avenir

**Objectif 3.1.2 :** Maîtriser la demande en énergie et développer les énergies renouvelables

### Contexte et objectif de l'action

Le budget énergie d'une commune représente en moyenne de 3 à 5 % de son budget de fonctionnement. C'est un poste qu'il est possible de réduire grâce à des équipements performants et bien gérés.

De plus, les communes doivent engager des actions visant à orienter un maximum de déchets vers la valorisation matière et ceci à coût acceptable.

Enfin, maîtriser la mobilité est un objectif difficile à mettre en œuvre pour les collectivités, mais un certain nombre de pistes sont possibles.

C'est pourquoi, l'ADEME appuyée par la Région proposent les PLEE aux intercommunalités. Il s'agit d'un programme d'actions sectorielles, prenant en compte l'environnement, englobant les domaines des déchets, de l'énergie, la qualité de l'air et les transports. Le Pôle Azur Provence a décidé de s'engager dans cette démarche.

### Descriptif

■ C'est un contrat de 3 ans avec la Région et l'ADEME pour structurer, organiser et mettre en œuvre un projet à forte valeur ajoutée à l'échelle d'un territoire.

Un programme d'actions sectorielles annuel prenant en compte l'environnement, englobant les domaines des déchets, de l'énergie, de la qualité de l'air et des transports est ensuite défini. Les actions de la Charte sur ces thèmes seront réalisées dans le cadre du PLEE.

■ Les pistes de mise en œuvre sont :

- Suivi des consommations
- Analyse des contrats
- Audits énergétiques finançables par la Région et l'ADEME (opération ENERGIE-CITE ; procédé DISPLAY)
- Mise en place d'un plan d'actions sur l'ensemble du patrimoine public
- Communication
- Sensibilisation du personnel.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE (PLEE)  
Communes

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

1 poste à plein temps  
subventionné à 70% :  
30.000 euros

Etudes subventionnées à 80%  
(Région/ADEME) :  
30.000 euros

### FINANCEMENT POLE AZUR PROVENCE

Poste : 9.000 euros  
Etudes : 6.000 euros

77

### Partenaires associés

ADEME  
CR PACA  
EDF  
EIE

### Partenaires financiers

ADEME  
CR PACA

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2006  
Recrutement de l'animateur  
du PLEE : septembre 2006-2009

### Indicateurs

#### Réalisation :

■ Signature du PLEE avec l'ADEME et la Région

#### Efficacité :

■ Baisse des consommations d'énergie  
■ Tonnes de CO2 évitées

### En lien avec les actions :

53 - 54 - 55 - 73

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.1 :** Des ressources naturelles préservées pour l'avenir

**Objectif 3.1.2 :** Maîtriser la demande en énergie et développer les énergies renouvelables

### Contexte et objectif de l'action

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu national et européen. C'est également un enjeu local important en raison des difficultés d'alimentation en électricité du département des Alpes-Maritimes.

Afin de favoriser leur développement, le Pôle Azur Provence s'engage dans la réalisation d'une cartographie du potentiel en énergies renouvelables. Celle-ci pourra être exploitée dans le cadre de la planification urbaine ou lors de l'implantation d'équipements.

### Descriptif

■ Cette action sera réalisée dans le cadre d'une étude énergie du SCoT.

Il s'agira d'identifier :

- Les énergies disponibles et les réseaux de desserte
- Le potentiel en production des énergies renouvelables du territoire (solaire, éolien, bois, biomasse, géothermie, hydraulique) en tenant compte :
  - De l'existence de la ressource (soleil, vent...) et d'une structuration de la filière
  - De l'acceptabilité des projets
  - Des contraintes techniques et urbaines (accessibilité, proximité du réseau, règlements d'urbanisme, avifaune...).

■ Les résultats de cette étude seront cartographiés. La cartographie permettra d'identifier des sites privilégiés pour l'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables publics ou privés.

Elle permettra également d'intégrer la réflexion en terme de choix énergétiques dans la localisation d'un équipement public.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE (PLEE)

### Partenaires associés

ADEME  
CG 06  
CR PACA  
EIE  
SICASIL  
Lyonnaise des eaux

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2007  
Collecte de données : 6 mois  
Traitement : 3 mois

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Collecte de données
- Cartographie

#### Efficacité :

- Nombre de projets se référant à cette cartographie

### En lien avec les actions :

52 - 54 - 55

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.1 :** Des ressources naturelles préservées pour l'avenir

**Objectif 3.1.2 :** Maîtriser la demande en énergie et développer les énergies renouvelables

### Contexte et objectif de l'action

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu national et européen. C'est également un enjeu local important en raison des difficultés d'alimentation en électricité du département des Alpes-Maritimes.

A travers cette action, le Pôle Azur Provence souhaite être un relais efficace des politiques nationales existantes et renforcer l'acceptabilité des panneaux solaires.

### Descriptif

#### ■ Animer un groupe de réflexion sur l'acceptabilité des panneaux solaires

Un groupe de réflexion sera animé avec l'Architecte des Bâtiments de France sur l'acceptabilité des panneaux solaires et les conditions d'intégration paysagère. Ce travail pourra aboutir à un guide de préconisation à intégrer dans les dossiers de demande de permis de construire.

#### ■ Promouvoir les équipements d'énergies renouvelables aidés (CES, pompe à chaleur)

Le Pôle Azur Provence et les communes vont poursuivre leur collaboration avec l'Espace Info Energie : permanence dans les communes, diffusion de plaquettes, lettre d'information tous les 2 mois à destination des élus et des services...

L'ensemble des aides existantes sur les équipements en énergies renouvelables et la liste des installateurs agréés sur la Région seront diffusés avec le dossier de permis de construire.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE (PLEE)  
Communes

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Impression et diffusion de plaquettes.

79

### Partenaires associés

ADEME  
CR PACA  
CG 06  
EIE  
CAUE

### Echéancier prévisionnel

1<sup>er</sup> semestre 2007

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Diffusion d'informations auprès des particuliers
- Cartographie

#### Efficacité :

- Tonnes de CO2 évitées
- Nombre d'équipements en énergies renouvelables aidés par l'ADEME, la Région et le Conseil Général sur le territoire
- Nombre de m<sup>2</sup> d'installations solaires sur le territoire

### En lien avec les actions :

52 - 53 - 55

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.1 :** Des ressources naturelles préservées pour l'avenir

**Objectif 3.1.2 :** Maîtriser la demande en énergie et développer les énergies renouvelables

### Contexte et objectif de l'action

Les Alpes-Maritimes possèdent un fort potentiel en bois-énergie encore peu exploité. Le Conseil Général a lancé une étude afin d'évaluer la ressource sur le département. Une seconde étude est en cours sur la quantification des besoins locaux en terme de bois-énergie et les capacités d'approvisionnement existantes. De plus des opportunités locales existent avec la filière bois en cours de création sur le Haut Pays.

L'objectif de cette action est de développer des partenariats permettant de renforcer la filière bois-énergie sur le territoire.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE  
SIVU  
Communes  
CG 06

### Descriptif

■ Deux études lancées par le Conseil Général vont permettre d'évaluer les possibilités de développement de la filière bois-énergie à l'échelle du département, et les besoins qui y sont nécessaires :

- Etude sur la ressource en cours de réalisation par l'ONF. Elle évaluera le volume annuel exploitable sur le département pour la production de plaquettes forestières
- Etude sur les besoins et les capacités d'approvisionnement. Recensement des chaufferies bois existantes et en projet, afin de déterminer la demande. Identification des sources d'approvisionnement locales existantes ou en projet, et des besoins. Identification des sites où une plateforme de production de plaquettes serait souhaitable.

■ Sur la base des études lancées par le Conseil Général, aide au développement d'une filière bois locale :

- Développement d'un partenariat avec le Haut Pays (SIVU Pays d'Accueil Provence 06, PNR des Préalpes d'Azur en projet) par l'organisation de réunions d'échanges entre les élus des collectivités concernées
- Favoriser la mise en place de centrales de chauffage par bois, pouvant utiliser la production locale, dans les bâtiments publics et les collectifs de logements du territoire.

Les communes de Pégomas et d'Auribeau souhaitent lancer une étude sur les ressources en bois-énergie existant sur leur territoire.

### Partenaires associés

CG 06  
ONF  
SIVU  
OFME

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

Fin janvier 2006 : finalisation de l'étude départementale sur la ressource en bois-énergie.  
Mars 2006 : finalisation de l'étude départementale sur les besoins et les capacités d'approvisionnement en bois-énergie

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Lancement du partenariat avec le haut-pays

#### Efficacité :

- Nombre de bâtiments équipés de chaufferie à bois sur le territoire

### En lien avec les actions :

35 - 52 - 53 - 73



## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.1 :** Des ressources naturelles préservées pour l'avenir

**Objectif 3.1.3 :** Mesurer et améliorer la qualité de l'air et agir localement sur l'effet de serre

### Contexte et objectif de l'action

Pôle Azur Provence adhère à l'association Qualit'air, agréée pour la surveillance de la qualité de l'air dans les départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes.

L'ozone fait partie des polluants surveillés en continu sur le territoire. Lorsque le seuil de 180 microgramme par mètre cube d'air est dépassé sur une heure, une information par fax est diffusée par Qualit'air aux services de l'Etat, aux maires et aux médias afin qu'ils puissent à leur tour transmettre l'information aux populations.

En effet, en cas d'épisode de pollution par l'ozone, il est recommandé par exemple de limiter les activités extérieures non indispensables, l'ozone pouvant provoquer une gêne respiratoire et oculaire.

Le rôle des collectivités territoriales est donc de démultiplier l'information auprès des personnes dites à risque et d'organiser l'affichage en mairie.

Afin d'optimiser la diffusion de l'information, le Pôle Azur Provence prévoit de transmettre le fax émis par Qualit'air de manière plus large : établissements scolaires, centre de loisirs, établissements médicaux, etc. En complément, les panneaux à messages variables présents sur les communes seront éventuellement utilisés.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Envoi des fax

81

### Descriptif

- Recenser les établissements sensibles.
- Identifier une personne ressource dans chaque établissement sensible et organiser une réunion d'information préparatoire aux différents services relais de l'information.
- Envoyer par fax de l'information quand alerte à la pollution à l'ozone.
- Réaliser un questionnaire annuel pour vérifier l'efficacité de la démarche.

### Partenaires associés

Qualit'air  
Communes

### Echéancier prévisionnel

En cours

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Nombre d'établissements couverts par la procédure

#### Efficacité :

- Résultat de l'enquête annuelle : pourcentage d'établissements mettant en œuvre des actions adaptées

### En lien avec les actions :

57 - 58



## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.1 :** Des ressources naturelles préservées pour l'avenir

**Objectif 3.1.3 :** Mesurer et améliorer la qualité de l'air et agir localement sur l'effet de serre

<p><b>Contexte et objectif de l'action</b></p> <p>Qualit'air assure la diffusion d'un indice de qualité de l'air. Il est destiné à qualifier globalement la qualité de l'air du niveau 1 (très bon) à 10 (très mauvais). Cette action vise à informer la population de l'ensemble du Pôle Azur Provence de la qualité de l'air, au jour le jour.</p>	<p><b>PORTEURS</b> Communes</p>
<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Installer des panneaux d'informations visible et lisibles sur l'indice de qualité de l'air, actualisés jour après jour.</li> <li>■ Mise à jour quotidienne des panneaux d'information.</li> <li>■ L'information quotidienne de l'indice de qualité de l'air est transmise par Qualit'air aux communes qui mettent à jour les panneaux d'affichage.</li> </ul>	<p><b>Echéancier prévisionnel</b></p> <p>En cours</p>
<p><b>Partenaires associés</b></p> <p>Qualit'Air</p>	<p><b>En lien avec les actions :</b></p> <p>56 - 58</p>
<p><b>Indicateurs</b></p> <p><b>Réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de panneaux dédiés à cette information</li> </ul> <p><b>Efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise à jour régulière des panneaux</li> </ul>	



# Vérifier l'opportunité de mesurer les Composés Organiques Volatils par canisters



## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.1 :** Des ressources naturelles préservées pour l'avenir

**Objectif 3.1.3 :** Mesurer et améliorer la qualité de l'air et agir localement sur l'effet de serre

<b>Contexte et objectif de l'action</b>		<b>PORTEUR</b> Qualit'Air
Les Composés Organiques Volatils (COV) peuvent avoir des impacts sur la santé. En outre, ils interviennent dans la formation de l'ozone, gaz dont la présence sur le territoire dépasse régulièrement le seuil d'information. A ce jour la présence de ces COV dans l'air n'est pas suivie.		
<b>Descriptif</b>		<b>MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS</b> 10.000 euros la campagne
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Etudier l'opportunité de mettre en place des canisters (bonbonnes en inox) pour prélever l'air à proximité de sources potentielles : méthode simple permettant de mesurer les Composés Organiques Volatils (COV).</li><li>■ Des campagnes périodiques pourraient être ensuite organisées tous les 3 ans.</li></ul>		
<b>Partenaires associés</b> Pôle Azur Provence	<b>Partenaires financiers</b> Pôle Azur Provence	<b>Echéancier prévisionnel</b> Lancement 2007 Une campagne en 2007 Une campagne tous les 3 ans
<b>Indicateurs</b>		
<b>Réalisation :</b> ■ Nombre de campagnes annuelles	<b>Efficacité :</b> ■ Nombre d'actions correctives faisant référence aux données recueillies	<b>En lien avec les actions :</b> 56 - 57



## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.1 :** Contribuer à limiter les déchets, s'impliquer dans leur traitement et optimiser la collecte sélective

### Contexte et objectif de l'action

Le SIVADES, regroupe douze communes de l'ouest du département des Alpes-Maritimes, dont les communes du Pôle Azur Provence. Il a pour projet la création d'un ou plusieurs centres de traitement et de valorisation des ordures ménagères.

Cet objectif est lié :

- Aux obligations réglementaires (mettre en Centre de Stockage des Déchets Ultimes – CSDU- uniquement les déchets ultimes, traiter les déchets au plus près des lieux de production),
- Aux orientations du plan départemental,
- A la perspective de fermeture en 2010 du CSDU de la Glacière à Villeneuve-Loubet.

**PORTEUR**  
SIVADES

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Investissement :  
33.000.000 euros  
à 45.000.000 euros

en fonction du site  
et de la capacité de traitement

### Descriptif

#### ■ Définition d'une filière globale

Le SIVADES a pour projet la construction d'un centre de valorisation organique (CVO) par procédé de tri-compostage permettant de traiter 55% de ces déchets (valorisation matière, valorisation organique, pertes en eaux). Les 45% restant seront traités par incinération (dans le cadre d'un partenariat avec le SIDOM d'Antibes), et/ou par enfouissement dans un CSDU. (cf. schéma filière globale ci-joint).

#### ■ Information et concertation

Dans le cadre de la concertation avec le public, le SIVADES a réalisé en 2005, quatre réunions avec les associations.  
L'enquête publique aura lieu fin 2006-début 2007.

#### ■ Définition d'un ou plusieurs sites d'accueil

Deux sites d'accueil sont pressentis.

#### ■ Réalisation des travaux

L'appel à candidatures d'un concepteur, constructeur, exploitant est en cours (au 19/12/2005).  
Le CVO devrait ouvrir en 2009.

### Partenaires associés

Pôle Azur Provence  
CG 06  
DDAF 06  
Cabinet Merlin

### Partenaires financiers

CG 06  
CR PACA  
ADEME  
SIVADES dont Pôle Azur Provence

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

12/2005 à 07/2006  
procédure de choix  
du titulaire du marché de  
conception-construction-  
exploitation.

08/2006 à 08/2007  
études et dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
(enquête publique).

09/2007 à 12/2009  
construction

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Choix sur la filière de traitement retenue

#### Efficacité :

- Tonnage d'OM produits/Capacité de traitement

### En lien avec les actions :

60 - 61

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.1 :** Contribuer à limiter les déchets, s'impliquer dans leur traitement et optimiser la collecte sélective

### Contexte et objectif de l'action

L'entrée en vigueur prévue le 13 août 2005 (Directive européenne 2002/96/CE du 27 janvier 2003) de la réglementation des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (D3E) a pour objet la gestion, le recyclage et toute autre forme de valorisation de ce type de déchets.

La directive impose donc la collecte sélective des D3E issus des ménages et des entreprises en vue de leur valorisation, le traitement systématique de certains composants. Elle s'applique aux appareils ménagers, audiovisuels et informatiques. Ceci suppose l'existence ou la création d'installations autorisées pour le traitement, la valorisation et/ou la destruction définitive de ces déchets.

Dans l'attente de la transposition de la directive, les collectivités peuvent anticiper la gestion de ces déchets.

Cette action relève également de la politique d'insertion et de développement économique du Pôle Azur Provence, puisque l'objectif est de reproduire l'expérience de l'association Micro'Orange sur Aix en Provence : une entreprise d'insertion démantèle les D3E et les remet en état pour commercialisation.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service Politique de la ville  
- Service déchets  
Et/ou SIVADES

### Descriptif

- **Vérifier la faisabilité avec les partenaires impliqués :** l'association Mirco'Orange souhaite essayer son expérience. Le Pôle Azur Provence doit vérifier les conditions de faisabilité avec les partenaires puis impulser la réalisation du projet
- **Appuyer sa réalisation par des supports techniques et/ ou financiers :** dans le cadre de sa politique d'insertion et de sa politique de développement économique, le Pôle Azur Provence peut appuyer la réalisation de ce projet.

### Partenaires associés

ADEME  
CRI PACA  
Micro'Orange  
Onyx  
Associations  
Secours catholique  
Action humanitaire  
Pays de Grasse

### Echéancier prévisionnel

**En cours**  
2006  
Vérification de la faisabilité et impulsion de la mise en œuvre  
2007  
Appui à la réalisation

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Mise en place d'une recyclerie

#### Efficacité :

- Taux de valorisation des D3E
- Quantité de D3E récupérée

### En lien avec les actions :

59 - 61

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.1 :** Contribuer à limiter les déchets, s'impliquer dans leur traitement et optimiser la collecte sélective

<p><b>Contexte et objectif de l'action</b></p> <p>La mise en place progressive de la redevance spéciale, amorcée en 2004 à pour objectif de faire payer la collecte des Déchets Industriels Banals aux entreprises en fonction du service rendu. Elle permet également de sensibiliser les entreprises à la collecte sélective des Déchets Industriels Banals et des déchets d'activités commerciales et artisanales.</p>	<p><b>PORTEURS</b></p> <p>Pôle Azur Provence : - Service déchets</p>
<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Cette action prévoit la mise en place progressive de la redevance spéciale et de collectes sélectives : films plastiques, carton, verre et papier.</li> <li>■ La redevance spéciale concerne actuellement toutes les entreprises importantes du territoire. Le projet est de l'étendre aux commerces et artisans.</li> </ul>	<p><b>Echéancier prévisionnel</b></p> <p><b>En cours</b></p>
<p><b>Partenaires associés</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie CG 06</p>	<p><b>En lien avec les actions :</b></p> <p>59 - 60</p>
<p><b>Indicateurs</b></p> <p><b>Réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pourcentage d'entreprises du territoire concernées</li> </ul> <p><b>Efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Taux de valorisation des D3E</li> <li>■ Tonnages de déchets triés collectés chez les entreprises soumises à la taxe</li> </ul>	



## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.2 :** Limiter les nuisances olfactives, sonores, lumineuses et visuelles

<p><b>Contexte et objectif de l'action</b></p> <p>Dans l'objectif de mobiliser et d'impliquer de manière pédagogique les jeunes citoyens du Pôle Azur Provence, le Conseil de Développement de la communauté d'agglomération a lancé un appel à projets environnementaux auprès de lycéens. Chaque lycée propose des actions identitaires (cf action N°40). D'autre part, la réalisation d'une cartographie du bruit, de la qualité de l'air et de l'eau est un projet fédérateur commun à tous les lycées.</p> <p>Ce travail permettra d'aboutir à des représentations de type cartes et expositions. Celles-ci ne pourront pas être confondues avec des documents officiels du Pôle Azur Provence ou d'autres partenaires.</p>	<p><b>PORTEURS</b></p> <p>Pôle Azur Provence : - Conseil de Développement</p>
<p><b>Descriptif</b></p> <p>Projet fédérant 6 établissements scolaires et des partenaires afin de réaliser trois cartographies. Les partenaires scientifiques encadreront le travail des lycéens qui réaliseront les cartographies avec l'appui technique des services du Pôle Azur Provence. Une restitution sera l'occasion d'un échange entre élus, lycéens, techniciens et des experts thématiques.</p> <p>■ <b>Trois cartes à réaliser sur 5 ans</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>La cartographie du bruit</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions de différentes structures associatives au sein des établissements scolaires et sensibilisation des jeunes lycéens aux dangers du bruit sur la santé</li> <li>- Classement des voies de plus de 5000 véhicules par jour en fonction de leur niveau sonore</li> <li>- Retranscription et interprétation des données</li> <li>- Réalisation et présentation aux élus de la carte du bruit.</li> </ul> </li> <li>● <b>La cartographie de l'air</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation de la quantité d'ozone sur le territoire de la CAPAP par l'utilisation des bio-indicateurs de l'environnement comme le plant de tabac</li> <li>- Retranscription et interprétation des données</li> <li>- Réalisation et présentation aux élus de la carte de l'air.</li> </ul> </li> <li>● <b>La cartographie de l'eau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréciation de la qualité de l'eau des rivières sur le territoire de la CAPAP</li> <li>- Retranscription et interprétation des données</li> <li>- Réalisation et présentation aux élus de la carte de l'eau.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Echéancier prévisionnel</b></p> <p>Lancement 2006 2006 - 2011</p>
<p><b>Partenaires associés</b></p> <p>Pôle Azur Provence Associations</p>	<p><b>En lien avec les actions :</b></p> <p>39 - 40 - 64 - 68</p>
<p><b>Indicateurs</b></p> <p><b>Réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réalisation des cartographies</li> <li>■ Organisation d'une table ronde de restitution</li> </ul> <p><b>Efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de lycéens impliqués dans le projet</li> <li>■ Nombre de travaux programmés pour réduire les nuisances supérieures à 65 dBA</li> </ul>	

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.2 :** Limiter les nuisances olfactives, sonores, lumineuses et visuelles

### Contexte et objectif de l'action

La Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30/12/1996, en son article 2 prévoit que « ...constitue une pollution atmosphérique l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à... provoquer des nuisances olfactives excessives ».

En règle générale, il est imposé aux établissements qui exploitent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour prévenir les émissions olfactives susceptibles de gêner le voisinage, sans plus de précisions.

Aussi, dans le cadre de ses compétences environnementales et plus précisément la lutte contre les nuisances olfactives, le Pôle Azur Provence porte un projet de mise en place d'une surveillance densifiée des odeurs en collaboration avec Qualit'air.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence:  
- Service ADE

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Mas météo  
Logiciel Qualit'air  
Fiches d'observation

### Descriptif

L'analyse des plaintes nous a permis d'élaborer **la carte de localisation des zones de gêne**.

On y distingue 5 zones :

- **Sur Grasse :** Bois de Grasse ● La Paoute ● Zone Industrielle du Carré ● Zone Industrielle du Plan de Grasse
- **Sur Mouans-Sartoux :** l'Argile
- Quatre campagnes de mesures de 1 mois chacune seront organisées afin de réaliser un quadrillage des secteurs concernés. Un Comité de Pilotage composé de Prodarom, des villes concernées, du Pôle Azur Provence, de la DRIRE, de Qualit'air, des nez ou/et de relais sera mis en place avec une première réunion prévue fin octobre.

Pour cela, il faut « recruter » des « nez », soit 15 citoyens volontaires par zone qui rempliront la fiche jointe aux périodes prévues.

### Partenaires associés

Qualit'air  
Nez bénévoles  
Prodarom

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

Décembre 2005  
Recrutement des nez  
Janvier 2006  
Réunion de briefing des nez  
Mi Janv/mi Fév.  
1<sup>ère</sup> période de surveillance  
Avril 2006 - 2<sup>ème</sup> période  
Juillet 2006 - 3<sup>ème</sup> période  
Octobre 2006 - 4<sup>ème</sup> période  
Rendue de l'étude fin 2006

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Mise en place du jury de nez, réalisation de 4 campagnes de mesure

#### Efficacité :

- Identification des nuisances
- Mise en place d'actions correctives concertées

### En lien avec les actions :

39



## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.2 :** Limiter les nuisances olfactives, sonores, lumineuses et visuelles

<p><b>Contexte et objectif de l'action</b></p> <p>En application du principe de précaution, le Pôle Azur Provence souhaite pouvoir informer ses habitants des lieux d'implantation des sources d'ondes électromagnétiques.</p>	<p><b>PORTEURS</b></p> <p>Pôle Azur Provence : - Service SIG - Service ADE</p>
<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recenser et cartographier les :             <ul style="list-style-type: none"> <li>● Lignes à haute-tension et moyenne tension</li> <li>● Relais de téléphonie mobile.</li> </ul> </li> <li>■ Informer les habitants par la mise à disposition des données sur le site internet du Pôle Azur Provence.</li> </ul>	<p><b>Echéancier prévisionnel</b></p> <p>Lancement 2007</p>
<p><b>Partenaires associés</b></p> <p>Associations</p>	<p><b>En lien avec les actions :</b></p> <p>62 - 68</p>
<p><b>Indicateurs</b></p> <p><b>Réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Identification des nuisances</li> <li>■ Mise en place d'actions correctives concertées</li> </ul> <p><b>Efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre d'actions correctives faisant référence aux données recueillies</li> </ul>	



## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.2 :** Limiter les nuisances olfactives, sonores, lumineuses et visuelles

<b>Contexte et objectif de l'action</b> Dans le cadre de sa compétence collecte des déchets, le Pôle Azur Provence équipe les communes membres en conteneurs pour les déchets recyclables et non recyclables. Certains quartiers, architecturalement préservés font l'objet d'attentions particulières pour leur équipement. Aussi, la mise en place de conteneurs enterrés y sera privilégiée afin de réduire les pollutions visuelles et olfactives qu'engendrent les conteneurs.		<b>PORTEURS</b> Pôle Azur Provence : - Service déchets Communes
<b>Descriptif</b> ■ Un premier site a été équipé dans le centre historique de Grasse. Les prochains site prévus : <ul style="list-style-type: none"> <li>● La ZAC Roure à Grasse : 6 colonnes en 2006</li> <li>● Place du Logis à Pégomas en 2006</li> <li>● Allée des Cèdres à Mouans-Sartoux en 2006</li> <li>● La Blaquièrre à Grasse en 2006/2007</li> </ul>		<b>MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS</b> 30.000 euros par an
<b>Partenaires associés</b> Fournisseurs	<b>Partenaires financiers</b> ADEME - Eco-Emballages	<b>Echéancier prévisionnel</b> <b>En cours</b> Finalisation 2007
<b>Indicateurs</b> <b>Réalisation :</b> ■ Respect du planning de réalisation		<b>En lien avec les actions :</b> 10
<b>Efficacité :</b> ■ Nombre de points de collecte souterrain créés		

90



## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.2 :** Limiter les nuisances olfactives, sonores, lumineuses et visuelles

### Contexte et objectif de l'action

Dans le cadre de sa compétence collecte des déchets, le Pôle Azur Provence possède une flotte de véhicules de collecte des encombrants et des dépôts sauvages. Ces équipements et les modes de collecte entraînent nécessairement des nuisances sonores. Cette action vise à limiter cette nuisance par l'acquisition de matériels moins bruyants et par le changement de pratiques.

### Descriptif

- Dans le cadre du renouvellement du parc, il est prévu de privilégier les véhicules limitant les nuisances sonores (clauses MP).
- Les circuits de collecte seront étudiés au regard du facteur bruit et une formation des agents est prévue.

### Partenaires associés

Fournisseurs

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service déchets  
Communes

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Majoration :  
10.000 euros/véhicule

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2007

91

### Indicateurs

#### Réalisation :

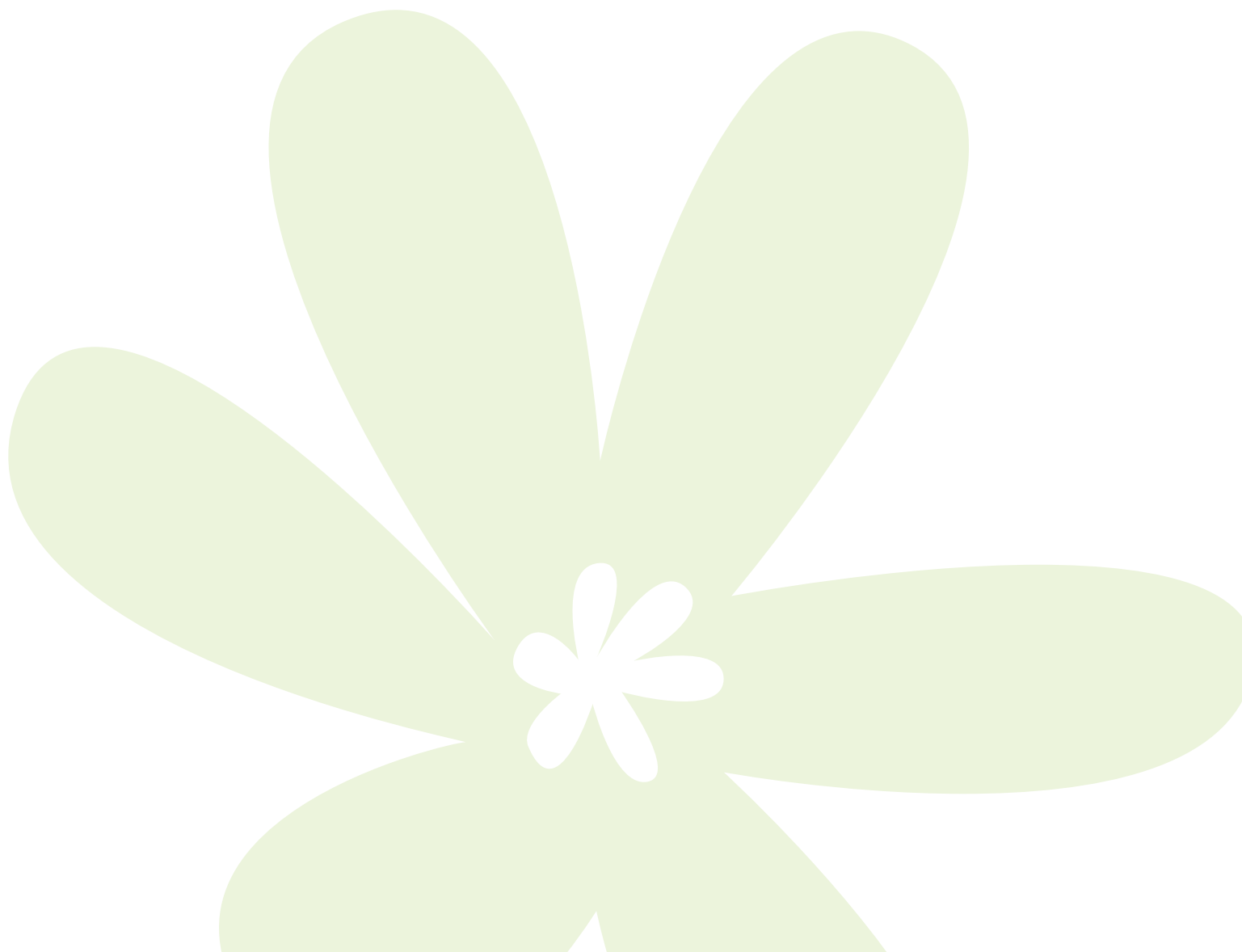
- Achat de véhicules moins bruyants
- Redéfinition des circuits de collecte

#### Efficacité :

- Variation du nombre de plaintes
- Nombre de véhicules modifiés
- Nombre d'agents formés

### En lien avec les actions :

67



## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.2 :** Limiter les nuisances olfactives, sonores, lumineuses et visuelles

### Contexte et objectif de l'action

L'aéroport de Cannes-Mandelieu a mis en œuvre une Charte pour l'Environnement. Cette charte propose, entre autres, des actions pour réduire les nuisances sonores.

Le Pôle Azur Provence participe aux commissions consultatives « environnement » de l'aéroport qui assurent un suivi des actions de la Charte. Il n'a donc pas de rôle décisionnaire, mais il souhaite pouvoir faire remonter les attentes de ses citoyens et jouer un rôle de proposition.

### PORTEUR

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

### Descriptif

- Intervenir dans les commissions consultatives environnement de l'aéroport, en veillant à relayer des préoccupations de tous les habitants concernés sur le territoire.
- Animer ou participer à la collecte de données (avertisseur et/ou opération de mesures) pour pouvoir faire remonter les attentes des citoyens.
- Etre force de proposition en assurant un lien avec des opérations nationales pour faire évoluer la démarche (cf. CNRS-Aéroport de Lyon).

### Partenaires associés

Chambre de Commerce et d'Industrie

Echéancier prévisionnel

En cours

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Participation aux commissions consultatives environnement de l'aéroport

#### Efficacité :

- Variation du nombre de plaintes
- Variation du nombre de rotations/an

En lien avec les actions :

66



## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.3 :** Maîtriser les risques naturels et technologiques et favoriser la transparence publique

<p><b>Contexte et objectif de l'action</b></p> <p>Les risques naturels et technologiques marquent le territoire. Des documents existent au niveau communal, risque par risque. L'objet de cette action est d'obtenir une vision globale des risques sur le Pôle Azur Provence.</p> <p>La DIREN PACA a un projet de cartographie de l'ensemble des risques naturels et technologiques sur la région PACA. Ces cartographies seront exploitables au niveau communal. Le Pôle Azur Provence souhaite exploiter et diffuser ces cartographies à la fois comme outil d'aide à la décision (notamment dans le cadre des SCoT et PLU) et comme outil d'information des citoyens.</p>	<p><b>PORTEURS</b></p> <p>Pôle Azur Provence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service SIG</li> <li>- Service ADE</li> </ul>
<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>1 - Réalisation des cartographies régionales par la DIREN PACA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Collecte de données</li> <li>● Réalisation des calques</li> <li>● Validation par la Préfecture.</li> </ul> </li> <li>■ <b>2 - Exploitation par les services le Pôle Azur Provence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Extraction des données concernant le Pôle Azur Provence (SIG)</li> <li>● Cartographie (SIG)</li> <li>● Mise en place d'outils de diffusions à définir : plaquette d'information, diffusion dans les documents de communication, Internet.</li> </ul> </li> <li>■ <b>3 - Diffusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Diffusion auprès des élus</li> <li>● Utilisation dans les démarches de planification urbaine (ScoT et PLU)</li> <li>● Diffusion accompagnée auprès du public (Comité de quartier, Conseil de Développement)</li> <li>● Diffusion large.</li> </ul> </li> <li>■ <b>4 - Piste de travail</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: right; font-size: 2em; color: #800000;">93</p>
<p><b>Partenaires associés</b></p> <p>DIREN PACA DDE 06 Associations</p>	<p><b>Echéancier prévisionnel</b></p> <p>Lancement 2006</p> <p>1 - Cartographies régionales Les données sur le risque inondation sont disponibles et exploitables. La plupart des autres risques seront diffusés courant 2006</p> <p>2 - Exploitation par les services SIG : 1 mois Outils de communication</p> <p>3 - Diffusion : fin 2006-2007</p>
<p><b>Indicateurs</b></p> <p><b>Réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Collecte de données</li> <li>■ Cartographie</li> <li>■ Diffusion</li> </ul> <p><b>Efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Utilisation des résultats dans les documents d'urbanisme</li> </ul>	<p><b>En lien avec les actions :</b></p> <p>64 - 69 - 70 - 71</p>

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.3 :** Maîtriser les risques naturels et technologiques et favoriser la transparence publique

### Contexte et objectif de l'action

Le territoire est soumis à de nombreux risques naturels, les principaux étant les risques inondation, incendie et géologique. D'autre part, les activités liées à la parfumerie peuvent présenter des risques industriels.

De nombreux outils sont mis en place pour la prévention des risques et pour une mise en œuvre efficace des secours. De plus, les actions d'information et de « transparence publique » menées avec les entreprises de Grasse sont exemplaires. Ces actions vont donc être poursuivies sur tout le territoire.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence

Communes

### Descriptif

- **Poursuivre les actions d'information sur le risque industriel**, les visites d'établissements et les opérations de formation.
- **Etendre l'action aux risques naturels.**
- **Formation au secourisme :** assurer une intervention du SDIS dans toutes les écoles.
- **Mise à jour des DICRIM** sur les communes où cela est nécessaire, diffusion, notamment dans les écoles.
- **Information sur les risques dans les dossiers de permis de construire**, notamment sur le risque sismique.

### Partenaires associés

DRIRE PACA  
DDE 06  
DDAF 06  
SDIS 06  
Prod'arom  
Associations

### Echéancier prévisionnel

En cours

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Nombre de documents réglementaires sur la gestion des risques mis à jour

#### Efficacité :

- Nombre d'exercices de sécurité réalisés (simulation)
- Nombre de documents de sensibilisation édités

### En lien avec les actions :

68 - 70 - 71

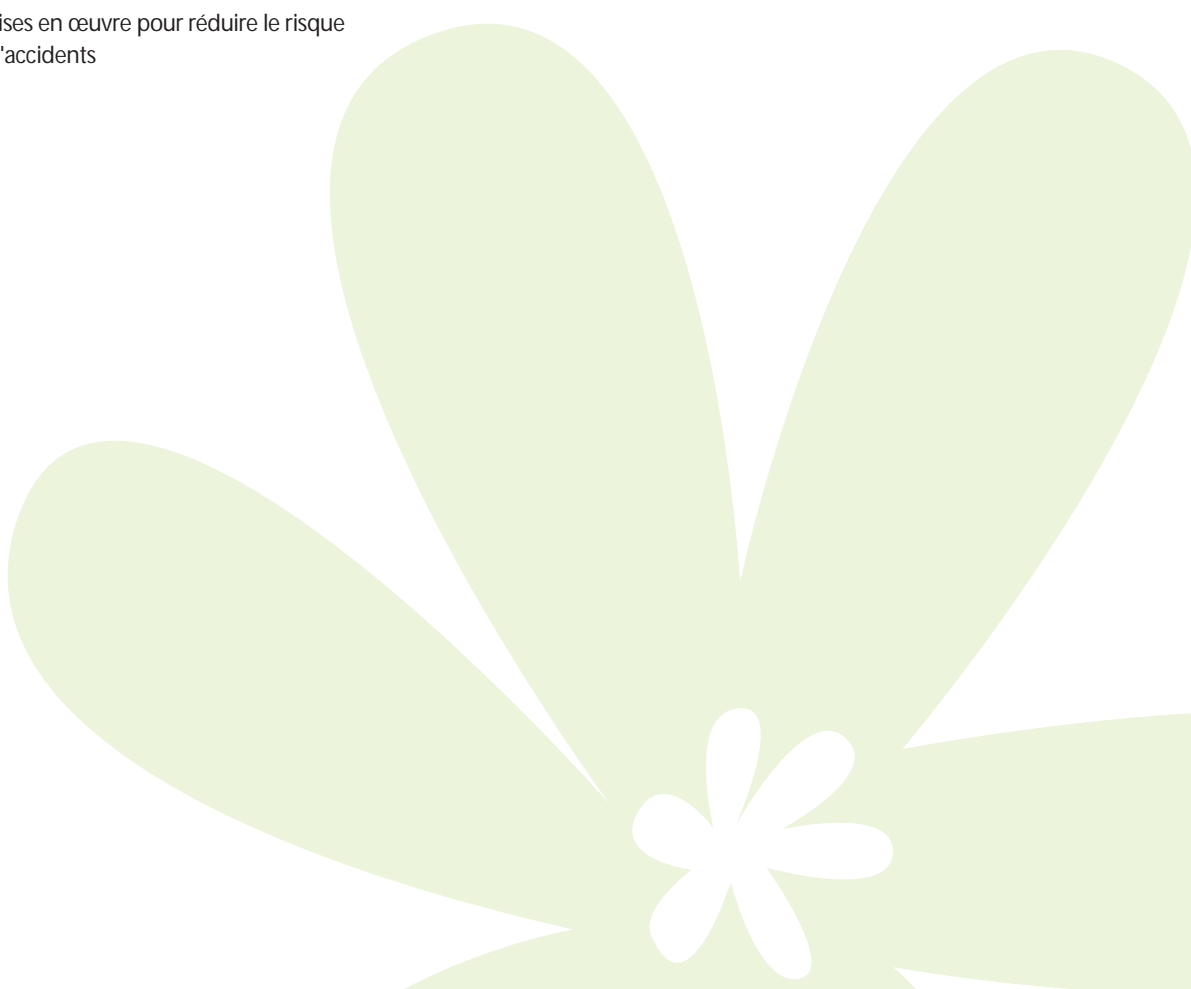
## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.3 :** Maîtriser les risques naturels et technologiques et favoriser la transparence publique

<p><b>Contexte et objectif de l'action</b></p> <p>Le risque lié au transport de matières dangereuses est méconnu sur le Pôle Azur Provence. En 2005 la commune de Grasse a réalisé une étude sur ce thème. Elle bénéficie ainsi d'un savoir-faire qu'il est souhaitable de diffuser auprès des autres communes.</p>	<p><b>PORTEURS</b> Pôle Azur Provence : - Service ADE Communes</p>
<p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Il s'agit de réaliser <b>une étude transport des matières dangereuses</b> sur chaque commune du Pôle Azur Provence selon la méthodologie mise au point par la commune de Grasse.</li> <li>■ Il s'agit d'<b>identifier les risques</b> sur la base de données existantes et d'entretiens avec les principaux acteurs (DRIRE, DDE, SDIS, Industriels, transporteurs, services des communes, ...)</li> <li>■ Chaque commune réalisera sa propre étude de transport des matières dangereuses. Le Pôle Azur Provence organisera à chaque étape, une réunion de cadrage méthodologique et d'échange des résultats. Le service Hygiène et Santé de la commune de Grasse diffusera son savoir-faire à l'occasion de ces réunions, sur la base d'un module de formation.</li> </ul>	<p><b>Echéancier prévisionnel</b></p> <p>Lancement 2007 8 à 12 mois à compter du lancement</p>
<p><b>Partenaires associés</b></p> <p>Ville de Grasse DRIRE PACA</p>	<p><b>En lien avec les actions :</b></p> <p>68 - 69 - 71</p>
<p><b>Indicateurs</b></p> <p><b>Réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de communes ayant finalisé leurs études de transport des matières dangereuses</li> </ul> <p><b>Efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de mesures mises en œuvre pour réduire le risque</li> <li>■ Evolution du nombre d'accidents</li> </ul>	



### Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.2 :** La maîtrise des nuisances et des risques pour la sécurité et la santé publique

**Objectif 3.2.3 :** Maîtriser les risques naturels et technologiques et favoriser la transparence publique

### Contexte et objectif de l'action

La Siagne prend sa source au pied du massif de l'Audoubert, à près de 630 m d'altitude, et se jette dans la baie de Mandelieu-la-Napoule. Son bassin versant, situé à cheval sur les départements du Var et des Alpes-Maritimes, couvre plus de 500 km<sup>2</sup>.

La configuration du bassin versant de la Siagne présente des risques d'inondation récurrents. Suite aux crues catastrophiques de 1994, 1996 et 2000, le SISA a élaboré un programme d'actions visant à prévenir et réduire les risques d'inondation. A ce titre, il fait partie des quatre projets pilotes sélectionnés au niveau national suite à un appel à projets lancé par le MEDD en octobre 2002 (appel à projets «Bachelot»).

### Descriptif

#### ■ Travaux hydraulique

Réaliser des travaux d'aménagements hydrauliques sur la Frayère, la Mourachonne, le Grand Vallon, La Siagne et le Béal :

- Sur la Frayère, l'objectif des travaux est de permettre un débit de 80 m<sup>3</sup>/s en amont du Saint Antoine, 100 m<sup>3</sup>/s en aval (auparavant, les premiers débordements intervenaient pour un débit de 40 m<sup>3</sup>/s)
- Sur le Grand Vallon, l'objectif est de permettre un débit de 50 m<sup>3</sup>/s à la Paoute (premiers débordements constatés pour 10 à 20 m<sup>3</sup>/s)
- Sur la Mourachonne, l'objectif est de permettre un débit de 100 m<sup>3</sup>/s au pont de la déviation, contre 60 m<sup>3</sup>/s actuellement
- Sur la Siagne, l'objectif est de permettre un débit de 450 m<sup>3</sup>/s au pont de Pégomas, contre 350 m<sup>3</sup>/s actuellement.

Les travaux en cours de réalisation et à venir sont de type risbermes, enrochement et curage.

Actions menées dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage : réunions préparatoires de présentation des projets auprès des communes, avec les maîtres d'oeuvre ; rencontres des riverains ; aide technique au projet.

#### ■ Sécuriser le système d'alerte des crues et se doter d'un système d'appel en nombre

- Etat des lieux du système existant et préconisations : identification des besoins, propositions des solutions les plus adaptées à la problématique
- Rédaction du cahier des charges et choix de l'entreprise
- Mise en place des préconisations avec une phase de test avant la validation finale.

Solutions techniques préconisées : mise en place de nouveaux capteurs, sécurisation des capteurs, sécurisation de la télétransmission, acquisition d'un système d'appel en nombre (communes et habitants).

#### Partenaires associés

Pôle Azur Provence  
Société du Canal de Provence

#### Partenaires financiers

Etat  
CR PACA  
CG 06  
Agence de l'Eau  
du bassin Rhône Méditerranée Corse  
Communes du SISA

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation des travaux
- Linéaire aménagé

#### Efficacité :

- Nombre de débordements en cas de crue
- Nombre de sinistrés
- Efficacité du système d'alerte (fiabilité des capteurs, rapidité et fiabilité des transmissions de données)

### En lien avec les actions :

8 - 9 49 - 68 - 69

### PORTEURS

**Maître d'ouvrage**  
SISA

**Maître d'ouvrage mandaté**  
Société du Canal de Provence

#### Maîtres d'œuvre

Frayère :  
SAFEGE Environnement  
Mourachonne et Grand Vallon :  
SOGREAH  
Siagne et Béal : SOGREAH

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Estimation sur l'ensemble du projet de travaux hydrauliques : 25.000.000 euros (études, maîtrise d'œuvre et travaux)  
Système d'alerte des crues : 200.000 euros HT (études et travaux)

### Echéancier prévisionnel

#### En cours

2005-2006  
(en cours de réalisation)  
Aménagement de la Frayère et du vallon du Saint Antoine sur Auribeau sur Siagne  
Coût HT 3.900 K

2006-2007  
Aménagement de la Mourachonne et du Grand Vallon (l'enquête publique s'est achevée fin octobre 2005 (DIG et DUP).  
Coût prévisionnel : 5.950 K  
Début prévisionnel des travaux : printemps 2006

2006-2008  
Aménagement de la basse vallée (Siagne et Béal).  
Avant projet sommaire en cours de réalisation.  
Coût prévisionnel : 12.800 K.  
Début prévisionnel des travaux : été 2006

2006  
Sécurisation du système d'alerte des crues et dotation d'un système d'appel en nombre  
Début 2006  
Consultation des entreprises,  
Fin été 2006  
début des travaux.



## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.3 :** Des services exemplaires

**Objectif 3.3.1 :** Intégrer l'environnement dans les projets de l'agglomération et des communes

### Contexte et objectif de l'action

Le développement durable repose sur quatre piliers : l'environnement, l'économie, le socio-culturel et la gouvernance. Ainsi, un projet réalisé dans une démarche de développement durable doit mener une réflexion intégrant ces quatre dimensions.

Le Pôle Azur Provence et les communes souhaitent se munir d'un outil qui favorisera la prise en compte du développement durable dans chacun de leurs projets. Il s'agit d'une grille proposant d'interroger les projets au regard des finalités du développement durable. L'objectif n'est pas d'évaluer les projets mais bien d'inciter chaque service à intégrer les différents aspects du développement durable dans ses actions.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :

- Service ADE

Communes

### Descriptif

#### ■ Définition d'une grille d'analyse

Cette grille proposera des interrogations pour chacun des piliers du développement durable.

Ceux-ci seront définis sur la base de travaux existants, en particulier la grille d'évaluation RST 01 mise en place par la DDE et le Cadre de Référence pour les projets de développement durable du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

#### ■ Diffusion de la grille

La grille d'analyse sera diffusée à l'ensemble des services du Pôle Azur Provence et des communes.

Elle sera renseignée sur chaque projet en phase de définition. Cette grille ne sert pas à noter ou à évaluer les projets. Elle permet de s'interroger sur l'opportunité d'intégrer les différents aspects de développement durable.

Les grilles remplies font partie des informations publiques et diffusables au grand public.

97

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2007

Création de la grille : 1 trimestre

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Création de la grille

#### Efficacité :

- Taux de projets utilisant la grille en phase de définition

### En lien avec les actions :

28 - 74 - 75

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.3 :** Des services exemplaires

**Objectif 3.3.2 :** Adopter un comportement interne « éco-responsable »

### Contexte et objectif de l'action

Les ressources en eau et en énergie sont limitées. Le département des Alpes-Martimes est particulièrement concerné. En effet, l'alimentation électrique est fragile et une pénurie d'eau potable est à craindre si les comportements n'évoluent pas.

L'objectif de cette action est de mieux caractériser les consommations en eau et en énergie des collectivités pour mettre en œuvre des actions de réduction des consommations publiques. Mouans-Sartoux est une ville pilote en matière d'économie d'énergie, son expérience peut être utilisée par le Pôle Azur Provence et les autres communes.

### Descriptif

Cette action est menée indépendamment sur chaque commune et au Pôle Azur Provence. Toutefois, le chargé de mission PLEE du Pôle Azur Provence pourra appuyer les communes d'un point de vue méthodologique.

- **Réaliser un état des lieux précis des consommations en eau et en énergie** des bâtiments communaux et intercommunaux (fonction, mode de chauffage, consommation par service...) et des usages publics (espaces verts, propreté urbaine...) et réaliser une base de données.
- **Mettre en place un système de suivi pluriannuel des consommations** (relevé de compteurs ou système Dialège d'EDF qui permettra un suivi des relevés en ligne, suivi des consommations d'eau par service).
- **Déterminer les besoins et les cibles prioritaires en termes de remplacement d'équipements** (chauffage, chasse-d'eau, piscine) et de changement des pratiques (espaces verts...). Réaliser les transformations en fonction des priorités (mettre en place des systèmes de régulation des chaufferies, revoir les réglages, remplacer le matériel vétuste, former les employés communaux...).
- **Réaliser des nouveaux bâtiments ou extension moins consommateurs d'eau et avec une bonne performance énergétique** (isolation, récupérateur d'eau de pluie, alimentation en eau de pluie des toilettes, bâtiments HQE...) et les équiper pour permettre une Gestion Technique des Bâtiments centralisée (GTB ou GTC) (permet une gestion fine du chauffage des bâtiments en fonction des horaires, saisons, usages...).
- **Améliorer la performance énergétique et réduire la consommation d'eau des bâtiments existants** et les équiper progressivement pour la GTB.
- **Affichage des étiquettes énergétiques et des consommations d'eau des bâtiments publics.** Affichage des catégories des bâtiments et des préconisations pour limiter les consommations d'énergie et d'eau.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE (PLEE)  
Mouans-Sartoux  
Communes

### Partenaires associés

ADEME  
Agence de l'Eau du bassin RMC  
SICASIL  
Lyonnaise des Eaux  
RME-MS  
PLEE

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2006  
2006  
Passage de la 1<sup>ère</sup> tranche des bâtiments communaux de Mouans-Sartoux sur la GTB  
2006  
Affichage de l'étiquette énergétique sur les bâtiments communaux de Mouans-Sartoux.  
2007  
Passage de la 2<sup>ème</sup> tranche des bâtiments communaux de Mouans-Sartoux sur la GTB  
Pôle Azur Provence  
réalisation de l'étude :  
Diagnostic : 8 mois  
Plan d'actions : 3 mois

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation des différentes étapes

#### En lien avec les actions :

52

#### Efficacité :

- Suivi des consommations publiques (KWh économisés, m<sup>3</sup> d'eau économisés)
- Nombre de travaux d'amélioration réalisés
- Proportion de nouveaux bâtiments publics ayant une bonne performance énergétique

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.3 :** Des services exemplaires

**Objectif 3.3.2 :** Adopter un comportement interne « éco-responsable »

### Contexte et objectif de l'action

Les achats « éco-responsables » désignent les achats répondant aux enjeux du développement durable. Leur fabrication prend en compte le respect de l'environnement et le respect des conventions internationales relatives au travail. Ces achats doivent également permettre d'assurer une juste rémunération du travail des producteurs du Sud. Le Pôle Azur Provence et les communes souhaitent s'engager dans cette voie concernant l'achat de leurs produits, services et fournitures.

D'autres part, en incluant des clauses d'insertion dans leurs contrats, l'agglomération et les communes favorisent le retour à l'emploi.

### Descriptif

- 1 - Diagnostic à mener en interne afin de répertorier les produits couramment achetés du point de vue des fournitures de bureaux, du mobilier et des distributeurs automatiques.
- 2 - Etablissement d'une liste de produits de substitution répondant aux critères d'achat éco-responsable.
- 3 - En fonction de la liste, achat de papier recyclé, d'ampoules à basse consommation d'énergie et de produits labellisés Max Havelaar...
- 4 - Elargissement de la réflexion à d'autres types de produits (peinture, produits d'entretien, vêtements...).
- 5 - Communication autour des actions engagées afin de sensibiliser les habitants.

Cette action peut ensuite être ouverte aux prestations de service et à l'application de la clause d'insertion (notamment dans les secteurs de l'environnement et du bâtiment).

### Partenaires associés

ARPE

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2006  
Phases 1 à 3 : 6 mois

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Validation des critères environnementaux pour les consultations

#### Efficacité :

- Part des achats éco-responsables réalisés
- Nombre de marchés incluant des clauses environnementales

### En lien avec les actions :

72 - 75

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.3 :** Des services exemplaires

**Objectif 3.3.2 :** Adopter un comportement interne « éco-responsable »

### Contexte et objectif de l'action

La Stratégie Nationale de Développement Durable invite les collectivités et les administrations à adopter des comportements éco-responsables dans le cadre de leurs activités.

Pour les aider à structurer leur action, l'ADEME a mis au point une méthode Plan Environnement Administration (PAE). Il s'agit d'une approche adaptée pour la mise en place d'un Système de Management Environnemental dans les services.

### Descriptif

- Lancement du projet : définir les orientations et l'équipe.
- Analyse des exigences applicables : rassembler les différents textes réglementaires et identifier les contraintes applicables.
- Recueil des sources d'impact : identifier par domaine les impacts et les risques sur l'environnement.
- Examen des pratiques et identification des observations (non-respect éventuel des exigences, évaluation de l'implication du personnel...).
- Analyse des dépenses actuelles : analyse des investissements et des coûts de fonctionnement en lien avec l'environnement (eau, énergie, déchets...).
- Synthèse et communication interne de l'état des lieux.
- Identification des améliorations possibles : approche concertée privilégiant les actions simples et immédiates.
- Hiérarchisation des améliorations selon des critères techniques et financiers.
- Elaboration et communication d'un programme d'action, pouvant se traduire par la rédaction d'un guide de bonne pratique interne.
- Organisation du suivi : mise à jour de l'état des lieux, suivi des actions, nouvelles pistes d'actions.

Une première action sera la mise en place de terminaux informatiques légers, consommant moins d'énergie.

A terme le Pôle Azur Provence pourra faire bénéficier les communes de cette expérience en les appuyant dans leur propre démarche.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Direction Générale  
- Service ADE

### Partenaires associés

ADEME  
DIREN PACA

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2007  
8 mois à partir du lancement

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation des différentes étapes

#### Efficacité :

- Nombre d'actions engagées dans le SME
- Suivi annuel des résultats quantifiés

### En lien avec les actions :

28 - 72 - 73 - 74

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.3 :** Des services exemplaires

**Objectif 3.3.2 :** Adopter un comportement interne « éco-responsable »

### Contexte et objectif de l'action

Les espaces verts en ville et à proximité ont un rôle très important dans la qualité paysagère et sociale des zones urbaines. Ils créent des espaces de respiration et contribuent à donner un équilibre paysager à la ville.

Le but de cette action est de préserver et de renforcer la place des espaces verts dans la ville, de mettre en œuvre des modes d'aménagement et d'entretien des espaces verts plus respectueux de l'environnement.

■ Les objectifs sont :

- Recherche de l'exemplarité afin d'inciter les habitants à gérer différemment leur jardin
- Amélioration de la qualité de l'eau. En effet, les jardins privés et les espaces verts publics sont souvent à l'origine d'une pollution des milieux et de l'eau (phytosanitaires, engrais...)
- Réalisation d'économies d'eau (usage de plantes locales, adaptées au climat méditerranéen)
- Favoriser le développement d'une diversité faunistique et floristique dans les espaces verts
- Adapter la gestion des espaces verts aux usages qui y sont menés.

### PORTEURS

Grasse  
Mouans-Sartoux  
Communes

101

### Descriptif

- **Réalisation d'un diagnostic des espaces verts communaux :** recensement des espaces, des différents types de surfaces ouvertes ou boisées, des arbres, diagnostic qualitatif des espaces verts et de leur mode de gestion actuel.
- **Définition d'une stratégie communale de gestion des espaces verts :** le dialogue avec les usagers et acteurs concernés permet de reconnaître une vocation au site. Cette vocation définit la gestion idéale, provisoirement révisée à la hauteur des moyens disponibles, le temps de se donner les moyens adéquats.
- **Définition des opérations à mener :** cartographie des zones d'entretien, cahier technique des différents types d'entretien et résultats escomptés, calendrier des opérations à 5 ans, préconisations d'acquisition ou de location de matériel adapté.
- **Définition des actions nécessaires à la mise en place de la gestion différenciée :** besoins du personnel en matière de formation, encadrement de la démarche auprès des autres opérateurs, stratégie de communication, élaboration du budget prévisionnel.
- **Communication auprès de la population**
- **Préconisations :**
  - Trouver des alternatives au désherbage chimique, très polluant
  - Limiter les amendements
  - Utiliser des espèces locales, adaptées aux conditions physiques locales (climat, sol...)
  - Utiliser des espèces pérennes plutôt qu'annuelles
  - Limiter la consommation d'eau.
- **Perspectives :** mise en cohérence des politiques communales de gestion des espaces verts sur le territoire du Pôle Azur Provence.

### Echéancier prévisionnel

2006-2011  
Travail à long terme  
Le diagnostic, la stratégie et la définition de mesures peuvent être réalisées sur un à deux ans.  
Puis, plans annuels d'entretien et de formation.

### Partenaires associés

Pôle Azur Provence  
Associations sur la gestion différenciée

### Partenaires financiers

Communes

### Indicateurs

**Réalisation :**

- Taux de mobilisation des responsables espaces verts

**Efficacité :**

- Nombre d'actions favorisant une gestion éco-responsable des espaces verts
- Consommation d'eau par surfaces plantées et engazonnées
- Consommation directe et indirecte des produits phytosanitaires

### En lien avec les actions :

6 - 73

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.3 :** Des services exemplaires

**Objectif 3.3.3 :** Organiser le suivi, l'évaluation, la communication et la pérennité de la Charte pour l'Environnement

### Contexte et objectif de l'action

Le programme d'action de la Charte pour l'Environnement est ambitieux et complexe. Il intervient dans de nombreux domaines et regroupe des acteurs variés. Ce type de démarche nécessite un suivi régulier pour favoriser l'avancement des actions et garder la mobilisation de tous les partenaires.

Dans une volonté d'appréciation de l'action publique, l'évaluation de la Charte doit permettre de vérifier si les actions prévues sont bien engagées et quels sont les résultats obtenus. Cette évaluation permettra la poursuite ou la redéfinition de certaines actions. Elle doit permettre une amélioration continue de la Charte.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

### Descriptif

#### ■ Le suivi et l'évaluation de la charte pour l'environnement

Chaque action de la Charte dispose d'un indicateur de réalisation et d'un indicateur d'efficacité. Ces indicateurs permettent de vérifier le niveau d'avancement et les résultats obtenus pour chaque action.

Ces indicateurs sont relevés annuellement auprès de chaque porteur d'action. Cette phase permet de maintenir le lien avec les porteurs de projet et d'identifier avec eux les éventuels freins à leurs actions.

Un rapport annuel de suivi et évaluation est rédigé et présenté aux instances de suivi (comité de pilotage, conseil de développement, forum-citoyen) et diffusé dans les documents de communication de l'agglomération.

#### ■ Le suivi du territoire

Des indicateurs de qualité environnementale sont définis par la Charte. Ils seront suivis tous les 3 à 5 ans. Ce suivi permettra d'observer l'évolution de la qualité environnementale du Pôle Azur Provence et de la perception des citoyens.

#### ■ Une équipe de suivi

Le Service ADE du Pôle Azur Provence, animateur de la Charte est en charge de cette action. Il centralise les informations et rédige les rapports de synthèse. Il est appuyé par des référents par thématiques dans les autres services de l'agglomération qui sont en charge de la collecte des indicateurs.

### Partenaires associés

ARPE  
CR PACA  
DIREN PACA

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2006  
1<sup>ère</sup> évaluation de la Charte :  
présentation des résultats  
fin 2006 puis  
renouvellement annuel  
1<sup>er</sup> suivi du territoire :  
Etat zéro en 2006  
puis renouvellement  
tous les 3 à 5 ans

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Réalisation d'un rapport de synthèse annuel

#### Efficacité :

- Nombre de réunions publiques
- Amélioration des indicateurs
- Nombre d'actions réalisées

### En lien avec les actions :

78 - 79

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.3 :** Des services exemplaires

**Objectif 3.3.3 :** Organiser le suivi, l'évaluation, la communication et la pérennité de la Charte pour l'Environnement

### Contexte et objectif de l'action

L'objectif de cette action est de centraliser les données liées à l'environnement sur le territoire afin de faciliter l'accès à l'information des citoyens. Ce projet permettra également de susciter et de développer des partenariats par le recensement des acteurs locaux, régionaux et nationaux de l'environnement.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
- Service ADE

### Descriptif

#### ■ Etapes de l'action

- Constitution d'un centre de documentation sur l'environnement du territoire
- Récupération des études réalisées sur le territoire en matière d'environnement, de paysage, d'aménagement, d'énergie, de biodiversité... Les bilans annuels sur la Charte, l'état environnemental du territoire et le suivi citoyen seront également recensés
- Identification des acteurs environnementaux locaux, régionaux, nationaux (la base étant les partenaires de la Charte) par thématique, et création d'une base de données.

#### ■ Rôles du centre de ressource

- Participation au suivi environnemental du territoire, voire gestion de ce suivi (collecte les grands indicateurs environnementaux)
- Information des citoyens et acteurs du territoire (centre de documentation, base de données des acteurs de l'environnement, site internet)
- Aide à la constitution d'un réseau local des acteurs de l'environnement
- Diffusion des guides éco-citoyens existants.

#### ■ Perspectives

- Hébergement du centre de ressource à la Maison de l'Eau en projet.

### Partenaires associés

Communes  
Comité PACA 21  
DIREN PACA  
ADEME  
CPIE  
Association Méditerranée 2000  
CEEP

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2007

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Création de la base de données

#### Efficacité :

- Mise à jour régulière de la base de données
- Nombre de personnes utilisant le centre

### En lien avec les actions :

Toutes les actions participent à l'enrichissement du centre de ressources par l'identification d'organismes œuvrant pour l'environnement et la création d'un fond documentaire.

## Cadre stratégique

**Axe 3 :** Un territoire exemplaire pour la préservation des ressources et la maîtrise des nuisances et des risques

**Orientation 3.3 :** Des services exemplaires

**Objectif 3.3.3 :** Organiser le suivi, l'évaluation, la communication et la pérennité de la Charte pour l'Environnement

### Contexte et objectif de l'action

Cette action a pour objectif de développer la communication intercommunale et communale du territoire sur l'environnement et la Charte.

Des moyens d'information existent au niveau des communes et de l'agglomération, connus des habitants du territoire. Il s'agit de les mutualiser afin d'informer le plus grand nombre.

### Descriptif

- **Réalisation d'un document à destination des partenaires** reprenant l'ensemble des fiches-actions retenues dans le cadre de la Charte.
- **Réalisation et édition d'une plaquette à destination du public**, synthétisant ce qu'est la démarche de Charte pour l'Environnement, l'état environnemental du territoire (synthèse communicante du diagnostic), et les actions retenues dans le programme d'actions.
- **Lettre annuelle d'information sur la Charte et l'environnement du territoire** à destination des habitants : les bulletins d'information reprendront l'avancement de la Charte et les résultats obtenus au cours du suivi des indicateurs environnementaux du territoire.
- **Information régulière dans les gazettes des communes, le site internet et la presse**, sur l'environnement du territoire, les actions exemplaires qui ont été menées par des citoyens du Pôle Azur Provence (système d'assainissement autonome efficace et écologique, économie d'énergie, gestion éco-responsable du jardin...), les problématiques existantes, les conseils pratiques pour faire évoluer les comportements.
- **Organisation de manifestations** sur l'environnement et la Charte (cf. action 33).
- **Rendez-vous annuels publics festifs** (expositions, conférences...) : présentation de l'avancement de la Charte et de l'état environnemental du territoire.
- **Perspectives**
  - Création d'un outil pédagogique sur la Charte pour l'Environnement
  - Création d'un groupe de travail afin d'établir un plan pluriannuel de communication.

### PORTEURS

Pôle Azur Provence :  
-Service ADE  
Communes

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Budget 2006 du  
Pôle Azur Provence :  
50.000 euros

### Partenaires associés

Ensemble des partenaires de la Charte pour l'Environnement

### Partenaires financiers

Pôle Azur Provence  
Communes

### Echéancier prévisionnel

Lancement 2006  
2006-2011  
Février 2006 :  
Recrutement d'une agence de communication

### Indicateurs

#### Réalisation :

- Nombre d'actions de sensibilisation et d'information organisées (évènementiels, documents...)

#### Efficacité :

- Evolution de la fréquentation lors des manifestations
- Répercussion dans la presse

### En lien avec les actions :

33





# Une charte portée par les acteurs locaux

**Une charte pour un territoire**  
**Une charte partagée, réalisée et mise en œuvre en commun**

## La charte en chiffres

106

■ **79** actions portées par **35** acteurs du territoire dont la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, les communes d'Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne

■ **59** actions portées par le Pôle Azur Provence et les communes, **20** actions portées par les autres partenaires

Un programme d'actions opérationnel :

- **34** actions sont en cours
- **23** seront lancées en **2006**
- **16** seront lancées en **2007**
- **6** seront lancées en **2008**

## Les porteurs d'actions

- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Alliance Provence Antenne 06
- Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- Association Régionale des Organismes HLM - PACA-Corse
- Associations de sensibilisation à l'Environnement
- Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
- Commune d'Auribeau-sur-Siagne
- Commune de Grasse

- Commune de La Roquette-sur-Siagne
- Commune de Mouans-Sartoux
- Commune de Pégomas
- Conseil de Développement du Pôle Azur Provence
- Conseil général des A.-M.
- Conseil régional PACA
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

- Fédération départementale des Associations de Pêche et Pisciculture
- Qualit'Air
- Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents
- Syndicat Intercommunal pour la Valorisation des Déchets Cannes-Grasse
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Pays d'Accueil Provence 06
- Syndicat de Transport Sillages



# La pérennité de la charte



## **Le système de suivi et d'évaluation**

L'objectif du système de suivi et d'évaluation est de faciliter la mise en œuvre du programme d'actions et d'adopter une démarche d'amélioration continue.

### **Le suivi et l'évaluation technique des actions**

#### **Les indicateurs**

Pour chaque action des indicateurs ont été définis. Il s'agira donc d'en faire un suivi annuel pour vérifier leur évolution et observer l'efficacité de l'action.

#### **La méthode de suivi et d'évaluation**

L'animateur de la Charte est en charge de la collecte des indicateurs et de la rédaction du rapport. Il peut s'appuyer sur des relais dans les différents services de Pôle Azur Provence et des communes.

#### **Le comité de suivi et d'évaluation**

Ce comité est composé des élus en charge de la démarche, des responsables techniques, des partenaires et des porteurs de projet.

C'est l'instance officielle qui prend acte du bilan annuel. Il prend acte des travaux effectués et décide des modifications ou des nouvelles orientations à donner, dans une perspective d'amélioration continue.

### **Le suivi de la qualité environnementale du territoire**

Il s'agit de caractériser l'état environnemental du territoire par le suivi de grands indicateurs. Ils doivent être simples et donner une idée de l'évolution globale du Pôle Azur Provence au regard des enjeux environnementaux. En croisant les indicateurs des actions et les indicateurs territoriaux, nous pourrions savoir si la Charte permet une amélioration de la qualité du territoire en termes d'environnement.

Ces résultats seront utiles pour la reconduite ou la redéfinition de certaines actions et l'évolution de la stratégie de la Charte.

### **Le suivi citoyen**

La qualité du territoire est également un élément subjectif. C'est pourquoi il est intéressant de comparer l'avancement des actions avec la perception que les habitants ont du territoire. A ce titre, l'enquête réalisée lors du diagnostic peut servir de point de référence.

Sur le même principe, la Charte prévoit un suivi de la perception des touristes sous forme de questionnaires. Afin d'associer un maximum d'entre vous, un rendez-vous annuel sera organisé sous forme de forum citoyen et de réunion du Conseil de Développement pour informer citoyens et acteurs du territoire des réalisations en cours.

107

**“ Adopter une démarche d'amélioration continue ”**



# Conclusion

A travers son plan stratégique et les 79 actions qui le concrétisent, la Charte pour l'Environnement confirme l'engagement du Pôle Azur Provence dans des actions de qualité environnementale.

108

Cette approche doit cependant être perçue comme une démarche d'amélioration continue.

En effet, à l'occasion du suivi et de l'évaluation, des perfectionnements seront apportés. Mais, au bout de quelques années, avec l'avancement des actions, l'évolution des perceptions des citoyens, le suivi des indicateurs territoriaux, les nouvelles priorités locales..., le programme d'actions et la stratégie eux-mêmes seront probablement amenés à évoluer.



# Cette Charte a été réalisée par :

La Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence

*Avec le soutien financier de :*

L'Etat - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

*Et la participation de :*

- La sous-préfecture de Grasse ■ La commune d'Auribeau-sur-Siagne ■ La commune de Grasse ■ La commune de Mouans-Sartoux
- La commune de Pegomas ■ La commune de la Roquette-sur-Siagne ■ Le Conseil général des Alpes-Maritimes
  - La Direction régionale de l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DIREN PACA)
  - Le Conseil de Développement du Pôle Azur Provence
- La Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Alpes-Maritimes (DDASS)
  - La Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Alpes-Maritimes (DDAF)
  - La Direction régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE PACA)
    - La Direction départementale de l'Équipement des Alpes Maritimes (DDE)
      - Le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
      - Le Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)
        - L'Agence régionale pour l'Environnement (ARPE)
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ■ L'Office National des Forêts (ONF)
  - Le Rectorat ■ L'Inspection Académique ■ La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) ■ La Chambre des Métiers ■ La Gendarmerie - compagnie de Grasse
  - Le Syndicat intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA)
  - Le Syndicat intercommunal des Communes Alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL)
- Le Syndicat intercommunal d'Étude de l'Assainissement de l'Agglomération Cannoise (SIEAAC) ■ Syndicat de Transports Sillages
  - Le Syndicat intercommunal pour la Valorisation des Déchets (SIVADES) ■ Qualit'Air
- Le Groupement des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement de la Côte d'Azur (GADSECA)
  - Planète Sciences Méditerranée ■ L'Association des Paralysés de France
  - Les associations de défense et de sensibilisation à l'environnement
- Le pôle touristique du Pays grassois ■ Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Alpes Maritimes (CAUE)
  - L'Aéroport de Cannes-Mandelieu ■ L'Agence de Déplacement et d'Aménagement des Alpes-Maritimes (ADAAM)
    - L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (antenne PACA)
- La Fédération départementale des Associations de Pêche et Pisciculture ■ Le tribunal de Grande Instance de Grasse
  - La Société nationale des Chemins de Fer (SNCF) ■ Electricité de France (EDF) ■ Gaz de France (GDF)
    - La Lyonnaise des Eaux...  
et les habitants.













**La Charte pour l'Environnement du Pôle Azur Provence**

a été achevée d'imprimer en mai 2006 sur les presses de l'imprimerie Seacom  
sur papier recyclé Cyclius (200g couverture et 135g pages intérieures).

Conception graphique et maquette - JB/Agence Maximédia

Crédit Photographique : Thierry Mouchet - Getty Images - Service photographie du Pôle Azur Provence









Communauté d'Agglomération  
**Pôle Azur Provence**  
57, avenue Pierre Sépard  
BP 91015  
06131 Grasse cedex

